Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- [x] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [x] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [x] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [ ] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- [ ] Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		12X		14X		16X		18X		20X		22X		24X		26X		28X		30X		32X
									✓													

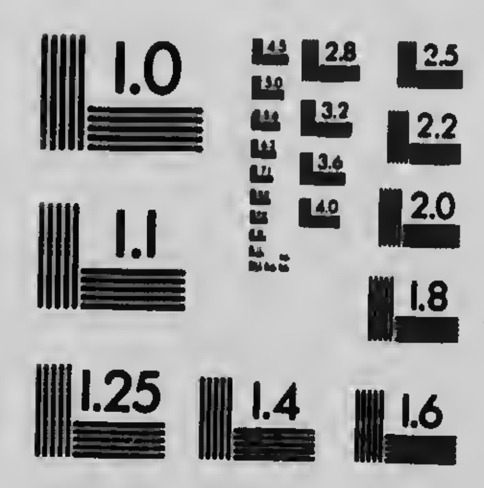
1	2	3

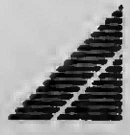
1
2
3

1	2	3
4	5	6

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

55

La question politique est la question vitale des nations.

Ampère

ESSAIS

SUR

La Politique, l'Histoire et les Arts

PREMIÈRE SÉRIE

Conférences faites sous les auspices de "L'Association de la Jeunesse Libérale de Montréal" dans les salons du club de Réforme de Montréal, au cours de l'année 1918-19.



MONTRÉAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Limitée
79, rue St-Jacques, 79

1920

ESSAIS SUR
LA POLITIQUE, L'HISTOIRE
ET LES ARTS



ERNEST BERTRAND, Avocat
Président de l'Association pour l'année 1918-19

La question politique est la question vitale des nations.

Ampère

ESSAIS
SUR
La Politique, l'Histoire et les Arts

PREMIÈRE SÉRIE

Conférences faites sous les auspices de "L'Association de la Jeunesse Libérale de Montréal" dans les salons du club de Réforme de Montréal, au cours de l'année 1918-19.



MONTRÉAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Limitée
79, rue St-Jacques, 79
1920

Nous dédions ce volume à la mémoire de Sir Wilfrid Laurier, dont la longue carrière nous est un exemple de patriotisme et d'honnêteté.

LES COLLABORATEURS.

S
qu'u
dan
élec
sur
çoit
géné
me i
Ri
que
nais
enco
cont
prem
A
para
pes n
pour
jeun
parm

PREFACE

Si un parti politique est autre chose qu'une simple réunion d'hommes groupés dans le seul désir de remporter des victoires électorales; s'il exprime des idées et repose sur quelques principes essentiels; on conçoit qu'il devra alors s'adresser à toutes les générations et se tourner vers l'avenir comme il s'appuie sur le passé.

Rien de plus funeste à un parti politique que de se voir déserté par la génération naissante: rien de plus consolant, de plus encourageant pour sa durée que de le voir au contraire réunir les jeunes et capter leurs premières activités.

A une époque où la situation politique paraît des plus complexes et où des groupes nouveaux surgissent, on peut se réjouir pour les destinées du parti libéral que la jeunesse lui reste fidèle, et qu'il se trouve parmi les nôtres une foule de jeunes qui

soient satisfaits au début de leur carrière d'épouser les idées libérales et d'y vouer leurs meilleurs efforts.

On disait chez les anciens: "Spes gregis", "l'espoir du troupeau"; et telle est à nos yeux la promesse de l'Association de la jeunesse libérale, la garantie que ce parti ne mourra pas puisqu'il se renouvelle et se fortifie chaque année, de la génération qui suit.

Pour qui a assisté aux réunions de l'Association, le souvenir reste vivace de la sincérité et de l'ardeur des jeunes libéraux, de leur enthousiasme pour la cause.

C'est l'heure où le cerveau se forme, où la volonté se dirige, où s'affirment les tendances encore imprécises la veille. Sans doute, il y a les influences de milieu et de famille qui jouent un grand rôle dans le *choix* du jeune homme. Mais notre jeune génération a connu plus que d'autres la sollicitation des politiques et des formules nouvelles; et qu'il se trouve pour grossir les rangs du parti libéral toute cette phalange de jeunes activités, cela est la preuve assurée de la survivance de nos idées.

Le parti libéral dans le passé repose sur les plus glorieuses traditions; et dans les

cinquante dernières années, la mémoire de Laurier y brille d'un éclat sans égal.

Et c'est son œuvre de libération et de tolérance que veulent continuer nos jeunes libéraux; c'est surtout la politique d'autonomie, de respect mutuel et de bonne entente qui les retient et à laquelle ils entendent rester fidèles.

* * *

On lira avec intérêt les travaux que contient ce volume et qui sont les conférences que périodiquement on a entendues aux réunions de l'Association.

Elles sont variées de caractères et de ton, si on peut retracer dans le fond un même esprit qui les anime.

Elles vont d'une époque à l'autre. Tel de nos jeunes conférenciers nous reporte vers le passé et puise dans l'histoire le thème de son discours; tel autre, au contraire, prophétiquement évoque le libéralisme de demain, trace une voie aux énergies neuves; d'autres encore s'arrêtent à l'époque actuelle, essaient courageusement de définir les devoirs de la génération présente et de mar-

quer le "tournant" de notre histoire politique.

Et puis, il y a le libéral soldat qui rappelle avec verve ses souvenirs du front; ou le jeune voyageur qui raconte simplement, comme dirait M. Auguste Meyer, "ce que ses yeux ont vu".

Rien n'est étranger aux jeunes libéraux, "nil humani", et l'on lira au cours du volume, en marge de la politique courante, des travaux sur le journalisme, sur les lettres et les arts, sur le féminisme.

Tout cela sera lu avec intérêt; et je voudrais que l'on puisse retrouver dans ce métal refroidi de l'impression un peu de la chaleur et de la fusion première.

Le jeune Canadien-français, essentiellement de formation bilingue, joint à une sensibilité toute latine quelque chose de la force et de la précision anglo-saxonnes; et il n'est pas excessif de dire que peu de races possèdent au même degré que la nôtre le don de l'éloquence.

On reste étonné de la facilité, de la chaleur et de l'élégance avec lesquelles s'expriment nos jeunes; chez eux se retrouvent,— en possibilité, soit, mais qui donnent déjà les plus heureux résultats,—quelques-unes

des qualités variées de la culture mixte qui les a formés.

Et le seul regret qui nous reste, c'est qu'il nous faille maintenant lire ces conférences au lieu de retrouver la chaleur du verbe et du geste de celui qui les prononçait.

* * *

L'Association de la jeunesse libérale devra continuer ses traditions d'étude et de travail.

En effet, ce qui frappe chez ces jeunes plus encore que leur talent, c'est le caractère réfléchi et studieux de leurs débuts.

Ils ont compris que la politique est une science plus qu'un jeu, et qu'on ne saurait s'y préparer avec trop de soin. Et ils apprécient comme il convient la valeur inestimable de l'étude.

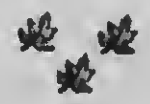
Leur travail est une prépartion. Au lieu de rester à la surface purement électorale des luttes de parti, ils veulent remonter aux principes; et chez eux l'action accompagnera ou suivra la connaissance approfondie.

C'est dans cette voie de l'étude suivie que les jeunes doivent persister; et tout en ac-

centuant leur contact avec le peuple, rester pour lui des éducateurs sincères et éclairés.

Ce volume n'est qu'une pierre de l'édifice qu'ils élèveront d'une année à l'autre à la gloire et à la perpétuation des idées libérales.

FERNAND RINFRET.



HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION DE LA JEUNESSE LIBERALE DE MONTREAL

S'il faut en croire les premières minutes de l'Association de la Jeunesse Libérale de Montréal, signées par PAUL MERCIER, secrétaire, en date du 1er août 1911, longtemps avant cette date les Chefs du Parti Libéral à Montréal avaient songé à grouper en Association les Jeunes Libéraux du district de Montréal afin de coaliser cet élément des forces libérales dans la Province de Québec.

Nos chefs étaient convaincus avec raison que la jeunesse grandissait d'année en année plus soucieuse des intérêts du pays, plus intéressée dans la gouverne des affaires publiques; et il leur importait d'orienter vers les sains principes du Libéralisme toutes ces énergies en herbe qui ne demandaient pas mieux qu'une "Etoile des Mages" qui les

dirigeât dans les sentiers de la politique canadienne.

Cette Etoile, la Jeunesse la trouva dans le Libéralisme, dans les principes de démocratie qui sont à la base de notre credo politique;—et c'est à l'Honorable Sévérin Létourneau, aujourd'hui Conseiller Législatif, que revient l'honneur d'avoir mené à bonne fin l'organisation de notre Association.

Les débuts furent bien humbles puisque 15 étudiants seulement de l'Université Laval formèrent le tronc sur lequel devaient plus tard se greffer 5 sections additionnelles comprenant environ 3,000 membres. Les minutes nous font voir qu'après un mois de recrutement l'Association comptait déjà 300 adhérents, et en janvier 1912, après 5 mois d'existence ce nombre s'était élevé à 878.

Si l'on se reporte par la pensée au temps de la fondation de l'Association de la Jeunesse Libérale l'on conçoit facilement quels étaient les motifs qui incitaient les chefs du parti libéral d'alors, à favoriser et à aider de tout leur possible l'établissement de notre Association. L'on était en 1911—en août—quelques semaines seulement avant les malheureuses élections générales du 21 septembre. Le firmament politique de notre

pays était chargé de sombres nuages:—la politique de réciprocité du gouvernement Laurier était combattue, dans toutes les provinces anglaises, par les manufacturiers et la haute finance protectionnistes. Dans Québec, les nationalistes jetaient les hauts cris à cause de la fameuse "Marine de Laurier". Tous les éléments s'étaient coalisés contre le chef du parti libéral, Sir Wilfrid Laurier. N'allait-on pas même, dans les parties du pays où cet appel pouvait avoir du succès jusqu'à montrer Laurier comme un des agents du papisme au Canada, chargé, comme le prétendaient les Orangistes, d'établir sur notre pays la souveraineté du Pape de Rome. Lutte de haine et de préjugés dans laquelle les ennemis du parti libéral allaient déployer tous les moyens que leur donnaient des caisses électorales bien remplies.

Il était temps plus que jamais pour le parti libéral de réunir ses forces éparses et de cimenter l'union de toutes et chacune des factions qui formaient son corps d'armée. Déjà la Jeunesse Libérale était une force latente sur laquelle le parti libéral fondait des espoirs, mais à qui il manquait ce seul moyen nécessaire pour lui permettre de compter: l'organisation.

Cette organisation devait selon le rêve de son fondateur aider le parti aux élections qui s'annonçaient et plus tard, devenir comme un "chevalier sans peur et sans reproche" sur la bravoure et le dévouement duquel le parti libéral pourrait toujours compter aux durs moments des luttes électorales. Le rêve du fondateur de notre Association s'est réalisé; la fréquence avec laquelle il a eu recours aux jeunes libéraux en sa qualité d'organisateur du parti libéral et la spontanéité avec laquelle les jeunes libéraux ont répondu à son appel sont un gage que l'Association de la Jeunesse Libérale a su former des adeptes selon ses vœux.

Vinrent les élections du 21 septembre dans lesquelles les Jeunes prirent leur quote-part—hélas! avec le résultat peu consolant que l'on sait. A l'instar de Sir Wilfrid Laurier, ils furent dans la défaite plus magnanimes que dans la victoire et loin de se décourager ils continuèrent à fournir des armes pour la prochaine lutte et à préparer la Victoire de la Revanche.

Monsieur Victor Béïque fut le premier président de l'Association et sa parole chaude et convaincante ne contribua pas peu au succès de l'Association. Vers le mois de dé-

cembre 1911 se tinrent au Monument National, à Montréal, les assises du "Parlement Modèle" où les jeunes Libéraux furent aux prises avec les jeunes Conservateurs : et ceux qui furent les heureux témoins des jontes oratoires du Parlement Modèle n'hésitent pas à dire que les Membres de la Jeunesse Libérale qui en étaient les instigateurs, en sortirent avec honneur.

Aux élections de novembre 1912, M. Béïque fut remplacé à la Présidence de notre Association par M. Léonce Plante, avocat, alors étudiant en Droit.

A M. Plante et à son Conseil revient le mérite d'avoir inauguré ces soirées intimes de l'Associtio de la Jeunesse Libérale où il fut donné aux membres d'entendre des conférences et causeries par des politiciens des plus éminents de notre parti. Durant le terme de M. Plante, deux surtout furent reçus avec particulièrement de plaisir : ce sont les Hon. R. Lemieux, ex-ministre de la Marine dans le Cabinet Laurier et Hon. Jérémie Décarie, alors ministre dans le Cabinet Gouin.

Au mois de février 1913 Monsieur Plante donna sa démission au Conseil comme Président de l'Association parce que des affai-

res pressantes l'appelaient dans l'Ouest canadien pour un temps indéterminé, et l'élection partielle qui s'ensuivit conduisit Monsieur Amédée Monet, aujourd'hui député de Napierville, à la tête de l'Association.

En novembre 1913, les élections générales eurent lieu et M. Monet fut maintenu au poste de Président. Pendant son terme eut lieu une grande assemblée où nous eûmes le plaisir d'entendre l'hon. R. Lemieux, MM. D.-A. Lafortune, L.-J. Gauthier, R.-L. Calder, Charles Québy et quelques autres. M. Monet fut aussi chef d'opposition du dernier Parlement Modèle que nous ayions eu.

Monsieur Irénée Vautrin, architecte, député de la division Saint-Jacques, à Montréal, succéda à M. Monet aux élections générales de mai 1915. De ce moment, l'Association prend une recrudescence d'actualité considérable. La déclaration de guerre avait été désastreuse pour l'Association et un moment on aurait pu douter de sa survivance.

Par son esprit d'organisation, son dévouement inlassable, son travail ardu et persévérant, M. Vautrin tira l'Association de l'impasse où elle se trouvait et la conduisit peu à peu à un état florissant. Sous M.

Vautrin reprennent les causeries et les conférences commencées par M. Plante. MM. Demers, député de Saint-Jean, Gladu, ex-député d'Yamaska, Lucien Cannon, aujourd'hui député de Dorchester, et d'autres, sont les invités de l'Association. Nous ne saurions passer sous silence la très intéressante et très appréciée conférence de l'Honorable L.-A. Turgeon, président du Conseil Législatif sur " L'Union Libérale " et l'époque de 1889. A M. Vautrin aussi nous devons d'avoir le premier songé à inviter des Jeunes à parler devant l'Association. L'on retrace dans les minutes un rapport où il est fait force louanges d'une causerie par Mtre C.-A. Bertrand, avocat, intitulée "L'Influence de la Guerre sur le Droit International". D'autres encore furent entendus, parmi lesquels M. Ernest Bertrand, avocat, mais l'espace restreint mis à notre disposition ne nous permet pas de les mentionner tous.

M. Vautrin fut réélu aux élections d'octobre 1916 et 1917. Il organisa l'Association en Sections. Les sections Centre, Nord, Maisonneuve, Saint-Henri, Hochelaga et Jacques-Cartier surgirent comme par enchantement avec chacune un conseil bien

organisé. Le conseil du Centre est le Conseil Général de l'Association et est choisi parmi les membres de toutes les sections indifféremment. M. Vautrin s'occupa aussi de faire nommer une Commission chargée de rédiger une Constitution pour l'Association. Ce comité fut formé des membres suivants: MM. Omer Legrand, Gustave Marin, Amédée Monet, Ernest Bertrand et Roméo Poirier; il fit rapport et les Statuts Généraux de l'Association de la Jeunesse Libérale furent adoptés à l'Assemblée Générale des membres. Sous M. Vautrin, l'Association de la Jeunesse Libérale eut l'honneur de recevoir, le 9 décembre 1917, à Montréal, dans une assemblée monstre, au Monument National, Sir Wilfrid Laurier, alors chef de l'Opposition.

En 1918, M. Vautrin ayant manifesté le désir de laisser la présidence, fut remplacé aux élections générales d'octobre par Me. Ernest Bertrand, avocat.

M. Bertrand prit l'Association prospère et la maintint très prospère. Il continua avec succès la série de nos dîners causeries inaugurés par une conférence qu'il donna lui-même à la fin du terme de M. Vautrin. M. Bertrand, président pour 1918-1919, a

voulu couronner son terme en mettant à son crédit la publication en volume des conférences données aux dîners de la Jeunesse Libérale au club de Réforme de Montréal.

C'est une heureuse idée dont tous lui sauront gré. Il laisse une Association bien vivante et bien saine où le bon accord est chose d'actualité.

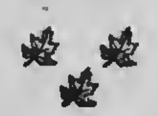
Son successeur nouvellement élu, Monsieur Emile Massicotte, notaire, contribuera, nous en sommes certains, à garder à l'Association l'essor qu'elle a acquis.

Chacun cherche à lui reconnaître beaucoup de talent; tous ses amis l'assurent de leur appui le plus entier et le plus dévoué.

Montréal, ce 22 octobre 1918.

J.-EMERY PHANEUF,

Secrétaire-archiviste de l'Association.



UN

Pa

E
dien
cana
vue?
Une
çaise
répu
ils v
angla
dire
glici
que l
parce
qu'el
glais
ment

UN TOURNANT DE L'HISTOIRE POLITIQUE AU CANADA

Par Ernest Bertrand, avocat, président de l'Association.

Est-il possible d'étudier la politique canadienne d'un point de vue exclusivement canadien? Et d'abord que serait ce point de vue? Deux races se partagent le Canada. Une majorité anglaise, une minorité française. Les mots "exclusivement canadien" répugnent-ils à la dualité de race? Si oui, ils veulent dire français et alors la race anglaise devra se franciser ou ils veulent dire anglais et la race française devra s'angliciser. Je n'hésite pas un instant à dire que la race anglaise ne se francisera jamais parce qu'elle est une forte majorité et parce qu'elle ne pourrait devenir française. L'Anglais s'assimile à peine pris individuellement, à plus forte raison ne s'assimile-t-il

pas quand il est par millions. Tacite nous le décrit il y a dix-huit cents ans, dans son volume "Agricola", comme ayant les traits caractéristiques qu'on lui retrouve aujourd'hui. Macaulay nous peint la résistance des aborigènes Bretons, aux Saxons, aux Danois, aux Normands, à ces derniers surtout qui, bien que maîtres absolus du pays pendant cinq générations ont fini par devenir eux-mêmes anglais. Malgré l'énorme émigration de toutes les nations du monde, aux Etats-Unis l'Anglais des Treizes colonies est resté Anglais; vous pouvez facilement le reconnaître aujourd'hui dans la Nouvelle-Angleterre; il a les mêmes traits que son cousin de Londres, il a la même méthode inductive de procéder en toutes choses, il est commerçant et bijoutier comme lui et de la même manière; tous deux excellent dans les mêmes sciences pratiques; l'exubérance américaine et la morgue anglaise ne diffèrent qu'apparemment; c'est un même sentiment de "self" confiance assagi chez l'Anglais, enfantin chez l'Américain. Le huit millions d'Anglais de 1776 dans un espace de cent vingt-cinq ans s'est assimilé quarante millions d'étrangers sans perdre un trait essentiel de son caractère ethnique,

c'est assez dire qu'il ne changera pas ici au Canada, il restera Anglais. D'un autre côté, j'ai espoir dans ma race et je proclame même contre nos amis anglais les mieux intentionnés et qui comme Arthur Conan Doyle ont pu écrire: "Five hundred years "hence, their blood will be looked upon as "the aristocratic blood of Canada, and even "as the Englishman is proud of his Norman "Ancestors so the most canadian will proud-"ly trace back his pedegree to the point "where some ancestor had married with a "Taschereau or a De Lotbinière". Même contre ceux-là, s'ils entendent dire que notre assimilation se fera pacifiquement dans le cours des siècles, je proclame que ma race restera française.

Un point de vue exclusivement canadien pour tous ceux qui veulent la paix au Canada ne peut donc signifier que ceci: une nation composée de deux races différentes développant leurs facultés propres dans un respect mutuel et dans un idéal commun; un Canada grand, fort, uni, riche mais surtout et avant tout libre.

C'est à ce point de vue que je me place, tout autre veut dire guerre, tout autre est anti-canadien, anti-patriotique.

Comme vous le voyez, il est impossible de parler politique au Canada sans avoir continuellement cette question de race en vue. Et Dieu sait l'abus qu'on en fait. Il est facile d'obtenir de petits succès oratoires en criant que les Français sont ignorants, que les Anglais sont fanatiques selon que l'on parle à Toronto ou à Québec.

Le 17 décembre 1918, j'étais dans un poll pour les militaires, un officier me causait du cri de race et il me fit alors une remarque très sensée : "To vituperate either the French or the English Race in this country should be made a criminal offence", me disait-il et pourquoi pas puisque, par exemple, c'est un acte criminel de commettre un libelle contre un prince étranger? (Art. 135, ch. 146). Il est bien vrai qu'à l'heure actuelle cet article du code pénal reste lettre morte, mais en Angleterre pendant les guerres napoléoniennes, un journaliste fut condamné en vertu de cet article 135 pour avoir commis un libelle contre Napoléon Ier.

Si cet article reste lettre morte, c'est qu'il se trouve rarement un intéressé pour déposer une plainte; ce qui ne serait pas le cas s'il s'agissait de punir un libelle contre les races française ou anglaise. Nous aurions

sans doute à brève échéance deux procès sensationnels, l'un à Toronto l'autre à Montréal, mais je ne serais pas choqué que des exemples fussent donnés même pour l'accusé de Montréal qui ne pourrai plaider provocation puisque le moyen de se défendre serait la loi au lieu du "libelle par représailles".

Je ne pourrais faire mieux ici que de vous citer un passage du discours de Sir Wilfrid Laurier prononcé au Parlement en réponse au député McCarthy qui voulait l'abolition de la langue française dans les territoires du Nord-Ouest. Sir Wilfrid a dit : "Le Canadien Français qui exhorte ses compatriotes à se tenir isolés des autres nationalités, l'Anglo-Canadien qui comme mon honorable ami, exhorte ses compatriotes à ne tenir compte que de leurs seuls intérêts, *peut gagner les applaudissements de ceux à qui il s'adresse,* mais l'histoire impartiale déclarera leur œuvre *aussi* vicieuse dans sa conception, que pernicieuse et mauvaise dans sa tendance". Ces paroles sont pour moi l'expression parfaite de ce que doit être la politique de tout homme intègre et qui cherche à gouverner non pas en soulevant les passions d'une race contre l'autre, mais

en faisant appel aux sentiments les plus nobles du cœur humain : la charité et la justice.

Bien peu de politiciens basent cependant leur politique sur ces nobles principes. Trop souvent ils sont portés à faire de la politique étroite et myope, cette politique égoïste et néfaste qui n'a qu'un but : l'arrivée immédiate au pouvoir. J'ai dit immédiate à dessein, car le but de tout parti politique est l'arrivée au pouvoir ; c'est pour lui le moyen d'appliquer les principes qu'il a défendus, de faire les réformes qu'il a prêchées. Mais si un parti arrive trop tôt au pouvoir, c'est-à-dire avant que sa doctrine n'ait été comprise par le peuple, s'il arrive au pouvoir à cause de scandales chez l'adversaire, nécessairement pour rester au pouvoir il change son programme, il temporise malgré lui ; les réformes qu'il a prêchées sont ajournées, les abus qu'il a stigmatisés se continuent, et vous voyez par intérêt la révolution devenir réaction. C'est ce qui se voit depuis trente ans en France où les ministères se succèdent avec tant de rapidité et où pourtant on les pourrait croire tous frères siamois. Ils n'ont qu'un but, le pouvoir immédiat.

Voyez la différence en Angleterre où la politique en est une de principes et non de personnalités ou d'éclosions de scandales. Un parti demeure longtemps au pouvoir, quand il y arrive il y a longtemps que le peuple a médité sa doctrine et ce parti est libre de tenter ses réformes sans risquer d'être renversé le lendemain. Les principes sont si forts dans la politique anglaise qu'un scandale, très souvent, n'atteint qu'un ministre. En France c'est presque toujours le gouvernement qui est renversé. En Canada le parti libéral arrivé au pouvoir en 1878, après le scandale du Pacifique, tenta d'imposer sa politique de réciprocité, mais il fut immédiatement renversé parce que le peuple n'était pas prêt, la transition avait été trop brusque. Aujourd'hui, avec une opinion politique affolée qui a perdu de vue tous les points de repère sur lesquels elle se guidait autrefois pour dicter sa volonté, le parti libéral s'il arrivait au pouvoir sans une campagne de presse préalable serait forcément, sinon dans ses moyens, du moins dans son but, tout aussi impérialiste que le gouvernement actuel. Et comment pourrait-il en être autrement puisqu'au lieu d'attaquer l'impérialisme même dès 1911,

un grand nombre des ex-journaux libéraux surtout chez la presse anglaise, ont combattu la presse ministérielle en surenchérissant toutes les mesures du gouvernement. C'est pourquoi la fusion unioniste s'est accomplie si facilement entre les journaux conservateurs et les journaux libéraux qui nous ont laissés ; il n'y avait de différent que l'étiquette, la marchandise était la même. C'est l'arrivisme et sa politique de bascule, qui aveugle l'électorat, ne lui laisse en vue qu'une question de patronage et lui fait douter du désintéressement des plus honnêtes hommes d'état à tel point que souvent beaucoup de ceux-ci s'éloignent à dessein de la vie politique. Le bon gros sens commun du peuple qui se trompe si rarement définit alors la politique "Ote-toi que je m'y mette" et pour savoir quand les partis politiques en sont à ce point vous n'avez qu'à rechercher si les membres de ces partis ont été élus parce qu'ils étaient simplement bons candidats alors qu'ils devraient être bons députés. Avec une telle politique les affaires publiques sont administrées sans souci des vrais intérêts de la nation, tantôt pour plaire aux ouvriers, tantôt pour plaire aux manufacturiers selon que les uns ou les autres

menacent plus fortement le gouvernement. Les choses vont ainsi jusqu'au jour où une crise ou quelquefois un cataclysme vient secouer le peuple et lui faire comprendre qu'il est aux portes de la banqueroute, qu'il est assujetti à une caste militaire, financière ou autre, qu'il est devenu esclave d'un peuple plus fort. Il ne sait ni pourquoi ni comment il en est là parce que selon le mot d'Emile Faguet il a eu "le culte de l'Incompétence" et parce qu'il a oublié que "La liberté est le prix d'une vigilance de tous les instants".

C'est alors que le peuple se retourne vers les hommes sincères, que les gouvernements se ressaisissent, qu'ils corrigent leur course, orientent leur politique vers un but nouveau. C'est un tournant de son histoire. Heureux le peuple qui se choisira à ce moment critique le pilote capable de donner le vigoureux coup de barre et mettre le cap à l'unique port vers lequel un peuple doit voguer. Le Canada en est à un tournant de son histoire, et beaucoup se demandent avec une profonde anxiété où nous allons atterrir.

Il est certain qu'après la guerre notre status changera, ce sera peut-être la Fédé-

2

ration impériale, peut-être l'annexion américaine, peut-être la République canadienne. ce ne sera pas le "statu-quo ante bellum". Du reste, personne n'en veut, je crois, de ce statu-quo s'il doit de nouveau nous conduire où nous sommes, ne serait-ce que dans cinquante ans. Il n'y a pas à nous le cacher. sont aux prises actuellement au Canada deux forces irréconciliables, et l'une d'elles triomphera. La première est l'impérialisme qui compte à son service les millions de Cecil Rhodes, des Board of Trade des grandes villes anglaises et de toutes les organisations politiques impériales, une propagande excessivement bien conduite de[illegible] nombre d'années, des honneurs à distribuer à tous ses fidèles disciples, le chantage contre ceux qui ne veulent pas marcher, toute la grande presse, l'orgueil saxon exploité au maximum et l'énorme influence du gouvernement impérial. La guerre a servi l'impérialisme à souhait et il aurait fallu des années de patience et de travail pour faire faire à cette doctrine en temps ordinaire le chemin qu'elle a fait depuis quatre ans. Et ce qu'il y a de plus odieux dans cette doctrine ce n'est pas son but qui n'est pas notre intérêt à nous, il est vrai, mais qui peut être tout

de même une grande pensée, c'est le fait de nous escamoter notre liberté au moment même où nous allions défendre la Liberté en Europe, c'est d'avoir corrompu notre gouvernement au point d'en faire les instruments de notre esclavage, c'est d'avoir changé aux yeux de la France héroïque, aux yeux de nos puissants et généreux voisins, aux yeux du monde, quoi, un des plus beaux gestes de l'histoire contemporaine, notre participation volontaire, en un devoir que nous ne voudrions remplir, un billet payable moitié acquitté, protesté pour la balance. Et il n'y a pas qu'ici où l'impérialisme veuille arracher la liberté d'une nation. Voyez ce qui se passe en Irlande; pauvre Irlande qui en l'an 1800 comptait neuf millions d'âmes et qui en 1915 n'en compte plus que quatre millions et quelques cents mille! pauvre patrie dont les enfants sont dispersés sur le sol d'Amérique! pauvre pays qui a souffert toutes les persécutions possibles! il lui reste 400,000 hommes en état de porter les armes et pour sauver l'impérialisme, cause de son long martyre, on se propose de lui arracher encore par la conscription la moitié de sa force vive 200,000 hommes. Deux années de guerre encore et la nationalité irlandaise

en Europe aura vécu; deux années de guerre et l'impérialisme anglais aura dans cent vingt ans tué l'Irlande, ce que l'islamisme n'a pu faire en cinq siècles des pays balkaniques.

Voilà la force qui est à la veille de supplanter tout à fait l'autonomie et la liberté dans ce pays. Et qu'a-t-elle à son service, cette liberté, pour combattre l'énorme puissance de l'impérialisme? La parole et la plume de quelques hommes que les honneurs n'ont pas ramollis, que le chantage n'a pas encore intimidés, le sens commun et surtout le temps. Je me rappelle les paroles qu'un jeune député prononçait ici même cet hiver: "Je n'ai pas peur de tous ces impérialistes et de leur doctrine, le temps est avec nous". Il avait certainement raison si nous opposons une forte résistance, mais de grâce, hâtons-nous! Ici comme en Irlande, l'impérialisme a divisé la nation contre elle-même et malheureusement pour nous, les gros intérêts financiers sont aujourd'hui pour l'impérialisme. L'or n'a pas de nationalité, il n'a pas de pays, il n'a pas d'âme; aussi, pour ma part ne le crains-je pas plus qu'il ne le faut. Jusqu'à ce jour les contrats de munitions ont donné d'énormes bénéfices,

des bénéfices scandaleux, mais avec la guerre cesseront les contrats de munitions et puis nous en sommes au milliard de dette avec l'emprunt national comme seul moyen de combler le déficit. Deux années de guerre encore et ce sera " la conscription de la richesse" comme la veulent les libéraux. Ce ne sera que justice du reste car il est révoltant que tant de loyaux ministres et leurs loyaux amis accumulent de telles fortunes pendant qu'eux prêchent le désintéressement et le sacrifice.

Mais après la guerre, il faudra payer les emprunts, il faudra résoudre le problème des pensions aux soldats, on sait que les Etats-Unis ont payé plus de pensions aux soldats de la guerre de sécession que la guerre elle-même n'avait coûté. L'immigration quoi qu'en dise le "Montreal Star" ne sera pas considérable; les gouvernements européens y mettront toutes les entraves possibles, car le besoin d'hommes sera pressant partout en Europe; en plus, notre pays qui offrait autrefois tant d'avantages aux immigrants se trouve en aussi mauvaise posture après la guerre que tous les pays européens, sans parler de la servitude militaire dont nous sommes maintenant gratifiés et

à laquelle bon nombre d'immigrants venaient échapper au Canada.

S'il se crée un courant de migration ce sera sans doute vers l'Amérique du Sud qui a conservé toutes ses forces, qui s'est enrichie et qui offre beaucoup plus d'avantages au capital et au travail que notre pays. La seule raison qui pourrait nous amener une forte immigration de sujets alliés serait la victoire des empires centraux et l'annexion des contrées conquises, nous aurions alors une forte immigration de Russes, Polonais, Serbes, Belges et Français; mais loin de moi l'idée d'un tel souhait et j'en profite pour dire que j'ai foi dans les armées alliées malgré l'énorme tâche qu'il leur incombe aujourd'hui. Ce sont donc les grosses fortunes d'aujourd'hui sans aide appréciable des capitaux étrangers, qui devront produire et payer la dette nationale et c'est là que pour ma part, j'attends patiemment le patriotisme des "ultra loyaux sujets". L'impérialisme anglais est l'œuvre de financiers qui ont rêvé le trust des ressources britanniques liguées contre le reste du monde, il n'a pas d'âme non plus que l'argent et lorsque les bénéfices auront cessé et que les échéances viendront seules réchauffer ce patriotisme, nous trouverons son prix en dollars et cents.

Déjà il s'est fait entendre des murmures qui présagent mal pour ce "great national issue" qu'est le cabinet d'Union, lorsque dernièrement il fut découvert qu'au lieu de dépenser un million par jour tel qu'on nous le laissait entendre, c'est en réalité deux millions et quart par jour que nous dépensons pour la guerre. Nous frisons le milliard par an et nul doute que nous l'atteindrons cette année.

Le 31 décembre 1917 la dette du Canada, d'après Ottawa, aurait été de 976 millions mais je la crois plus élevée car le compte dû à l'Angleterre pour nos troupes expéditionnaires ne doit pas y être inclus. Tout de même deux milliards de dette au 31 décembre 1918 ne serait pas encore terrifiant si cette dette était due aux contribuables canadiens. La France avant la guerre passait probablement à faux, mais enfin passait pour le pays le plus riche au monde bien que son gouvernement fût le plus endetté; un tiers des familles françaises étaient créancières de l'Etat, mais après la guerre ici, une très grande partie de notre dette se trouvera aux mains d'un tiers, "porteur régulier", les Etats-Unis. Or, tous savent qu'au sud du 45ième les débiteurs sont vite

liquidés lorsqu'ils ne rencontrent pas leurs échéances.

Il est surprenant comme les Américains cachent peu leurs convoitises. Dans leur conversation privée ils se divisent déjà nos limites à bois et se partagent d'avance nos forces hydrauliques. Je suis allé cinq fois aux Etats-Unis depuis que nos voisins sont en guerre, et à chaque voyage j'ai rencontré des hommes d'affaires et non des moindres, qui m'ont demandé froidement, sous une forme ou sous une autre, comment nous allions accepter l'annexion après la guerre. Le Canada pour eux est tout simplement "mortgager" pour plus que sa valeur et je vous prie de croire que c'est sérieux. Pauvre colonel Denison, pauvre British Empire League vous verriez donc bientôt le drapeau étoilé tant redouté, flotter sur l'Hôtel-de-Ville de Toronto la pure, "The most loyal city within the Empire" comme vous aimiez à la qualifier, et hasard des hasards vous en seriez la cause! Puisse votre jingoisme en être à jamais guéri et ne vous coûter que la peur dont on ne meurt pas, paraît-il!

J'ai dit que le sens commun était pour nous parce que les excès des impérialistes vont faire comprendre aux esprits raisonna-

bles qui sont la majorité ici comme partout ailleurs que cette doctrine est anti-nationale, qu'elle nous a conduits dans le marasme où nous sommes et qu'il n'y a moyen d'en sortir qu'en réagissant vigoureusement. Il ne faut pas être surpris si cette idée de l'impérialisme a fait tant de chemin; tout en flattant l'orgueil saxon elle nous montrait un avenir brillant auquel les Anglo-Saxons même les plus canadiens pouvaient se rallier très sincèrement. Ce serait une grande erreur de croire que cette doctrine n'a pas d'adepte sincère, qu'elle ne se soutient que par son influence et son argent. Elle compte dans toutes les colonies britanniques des partisans dévoués qui donneraient volontiers leur vie pour la faire triompher, mais partout, lorsqu'aucun problème temporaire, comme la guerre actuelle, ne vient affoler l'opinion publique, ils sont en minorité parce qu'ils heurtent continuellement les intérêts locaux, c'est-à-dire les intérêts respectifs des colonies. Malgré cela la British Empire League en 1898 a réussi à faire élever la taxe d'importation sur le sucre pour protéger le principal commerce des Indes Occidentales qui périclitait; elle a réussi à faire donner à la Grande-Bretagne en 1898

le tarif préférentiel sans que notre gouvernement puisse à cette date faire lever l'injuste embargo qui a frappé si longtemps le bétail canadien au profit des landlords d'Irlande.

Nos sacrifices sur l'autel de l'Impérialisme sont beaucoup comme les discours d'un trop grand nombre de nos hommes d'Etat; qui d'entre vous a déjà entendu un officier du gouvernement anglais protester de la loyauté et du dévouement de l'Angleterre à ses colonies, parler du sang qu'elle serait prête à répandre demain pour sauver un morceau de notre territoire? Par contre entendez la moindre adresse à un gouverneur général ou à tout grand personnage anglais, nous sommes corps et âmes à la disposition de la mère-patrie. Le grand personnage est poli, il remercie. Aussi la guerre éclate et il nous faut marcher. "Vienne le jour où l'Angleterre sera en danger: Que les trompettes sonnent, que les feux s'allument sur les collines et dans toutes les parties des colonies bien que nous ne puissions pas faire beaucoup peut-être, ce que nous pourrons faire nous le ferons pour aider l'Angleterre."

"L'intention des colonies à l'heure actuelle (ceci était dit en 1897) n'est pas de

marcher à reculons, mais d'aller de l'avant jusqu'à ce qu'elles obtiennent leur part entière de l'Empire Uni, de l'Empire Britannique".

Trouvez-moi un premier ministre anglais qui nous rend la réciproque; nous avons vraiment en toute logique mauvaise grâce de nous plaindre. Mais les excès ne vont pas sans réaction et celle-ci est d'autant plus forte que les excès sont plus déraisonnables; aussi sera-t-elle violente au Canada car l'empire romain ne tirait pas un tribut d'hommes et d'argent plus considérable de ses provinces conquises que l'Angleterre n'en tire aujourd'hui de notre pays; et nous voilà rendus à ce point où le titre autrefois convoité de sujet britannique est une charge non moins lourde que celui de citoyen romain pendant le règne des derniers Césars. Pour toutes ces raisons je dis aussi que le temps est avec nous, que le jour approche où un changement se produira.

Puisque tel est l'inévitable, tous les vrais patriotes doivent prévoir cet événement et le diriger en autant qu'il est humainement possible vers le véritable progrès, le véritable avancement du pays. Il ne faut pas nous contenter comme M. Ewart de démontrer

que nos gouvernements anglais et canadiens sont en frais de briser le lien colonial par leurs excès, et de dire: "Imperialism is the enemy, the enemy in Europe and the enemy in Canada. Imperialism was the cause of the present war. Imperialism was the cause of the American revolution. Imperialism was the cause of the Canadian rebellions. Imperialism is the curse and the scourge of the world.

And this, I say to the imperialists who are pressing their Crown of thorns upon the brow of the Canadian people. Crush it down. Restrict our political liberty. Restrain our legislative freedom. Take possession of our prop rty and ressources. Apply our assets to the payment of the British war debt. Add us to your fighting strength. Reduce us to a source of supply men, materials and money. Throw us into your international bargain scales. Count us as Egyptian fellaheen and Indian ryots.

Crush it down, I say, until it enters the bone. Repeat for us the tragedy of your Transvaal imperialism. Lord Milner is once more a dominating figure. He is the same masterful aristocrat now that he was then. He drove the Boers into a war for freedom.

He is reducing Canada to shameful subjugation. He has dissipated all hope of the Kingdom of Canada, he will find, I tell him, that he has but turned us to a better for a more secure and enduring destiny. He principally, is the founder of the Republic of Canada".

Non, il ne faut pas nous contenter de subir la Réforme qui s'en vient car elle ne viendra peut-être pas si belle, il nous faut forger nous-même cette Réforme, il nous faut réagir et puisque nous ne pouvons revenir au "statu-quo ante bellum", il faut chercher un autre modus-vivendi qui ne portera pas atteinte à la nationalité canadienne.

Nous ne voulons pas de la Fédération impériale, c'est le champ clos de l'Empire anglais exploité par Londres et à son profit; un pays comme le nôtre doit avoir des relations commerciales, diplomatiques et autres avec le monde entier; il touche aux deux grands océans, il a droit au commerce de toutes les parties du monde.

Nous ne voulons pas de l'annexion qui nous noierait Canadiens-Français et qui ferait des Etats-Unis d'Amérique un pays trop grand pour être gouverné par un seul gouvernement même décentralisateur com-

me celui des Etats-Unis. Les grands empires sont toujours à la veille d'un cataclysme et ils ne peuvent soutenir la lutte contre les lois ethniques. Et pour vous illustrer cette pensée je vous lis une page de Louis Veuillot. "Sur la surface du globe, Dieu a formé des demeures pour les peuples et circonscrit des apanages pour les diverses branches de la postérité d'Adam. Les frontières qu'Il leur a données sont les chaînes de montagnes, les grands fleuves et les mers. Là dedans il a mis des hommes qui parlent la même langue. Il a donné à ces hommes les mêmes penchants, les mêmes passions, les mêmes aptitudes, les traits de famille enfin, de telle sorte que la vie et l'œuvre communes leur devinssent plus faciles et que chaque peuple demeurant un, pût accomplir avec plus d'énergie sa mission particulière et en même temps conservât dans sa nationalité, comme dans une forteresse ou une partie ou la somme des doctrines qui constituent le patrimoine de l'humanité. Comme du même ciel elles reçoivent l'air et la lumière; réunies en haut elles demeurent libres de s'allier sans être obligées de se confondre".

Assez d'intérêts opposés se heurtent déjà chez nous et en vérité toute l'Amérique du Nord sous un seul gouvernement ce serait outrepasser, presque violer les lois ethniques; ce serait le sacrifice des intérêts du Sud, du Nord ou de l'Ouest à ceux de l'Est, car tous ces intérêts sont divers et très souvent en opposition directe. Une seule génération suffit à changer le physique, les mœurs et l'idéal d'une même famille dont les frères vivent l'un dans les Etats du Nord et l'autre dans les Etats du Sud. Si les Etats-Unis ne sont pas encore divisés malgré les prévisions de beaucoup d'écrivains, de Joseph de Maistre en particulier, c'est que le Nord a subjugué le Sud. L'union aux Etats-Unis est plus factice qu'on ne le croit généralement.

Ici nous voulons un Canada indépendant, libre de ses destinées, un Canada uni, où les différentes races auront plein droit de se développer en toute liberté. Nous ne voulons pas, qu'un conseil ou un parlement, impérial nominalement, anglais de fait, arrête en quoi que ce soit notre marche vers cet idéal et si de ce côté il nous vient malgré tout de la résistance, eh bien, tous les vrais Canadiens doivent se liguer et briser cette

résistance quelles qu'en soient les conséquences pour l'empire. Nous ne ferions du reste que revenir aux saines traditions de la vraie politique nationale.

Montréal, ce dixième jour d'avril 1918.



LE FEMINISME POLITIQUE AU CANADA

Par Roméo Poirier, avocat.

Monsieur le Président,

Messieurs,

J'ai accepté avec plaisir l'invitation très honorable pour moi d'être l'orateur d'ouverture de la seconde série des dîners-causeries de la Jeunesse Libérale.

Sans être plus qu'il ne faut prodigue de compliments et de roses pour la personne de M. Vautrin, je me sais autorisé à le féliciter au nom de tous du franc succès qu'il a remporté dans l'organisation de ces agapes fraternelles et du travail et du dévouement qu'il leur a consacrés. Espérons que nous ne sommes encore que les témoins de la verte jeunesse de cette heureuse tradition qui vient de naître et qu'elle grandira avec notre association, grâce à l'initiative de nos gouvernants.

J'ai cru qu'en mêlant les femmes à la politique, à l'occasion de ce premier dîner de la saison, je ferais moins sensible le passage de la vie nonchalante des vacances à celle plus vivante et plus sérieuse du commencement de septembre.

Faisant la part de ma prétention au titre de conférencier, je vous entretiendrai pendant quelques instants du *Féminisme Politique au Canada.*

Il y a quelques années déjà, le club de Réforme de Montréal, sous la présidence de Monsieur Andrew McMaster, député de Brôme au fédéral, avait comme hôte d'honneur une éloquente suffragette, dans la personne de Madame Nellie McClung. Les journaux du temps rapportent qu'elle n'avait rien de la mégère anglaise qu'évoquait autrefois le mot suffragette et qu'elle était une jeune dame fort agréable à regarder passer. Avec une facilité souriante et une éloquence discrète, l'oratrice, dit-on, régala son auditoire de l'expression de son "Idéal Canadien" et de la revendication des droits de la femme à la coopération à la vie publique, et à un peu plus de justice de la part de ses frères.

Cependant les jours ont passé, apportant avec eux leur contingent de peines toujours plutôt nombreuses et plus que suffisantes. Le Progrès, la Science, coudoyant la Guerre et le Féminisme ont couru, tel des géants enfantins aux bottes de sept lieues, vers une plus grande perfection. Ce dernier surtout, avec la guerre et à cause de la guerre, est devenu un problème de plus en plus troublant et encore loin de sa vraie solution quoi qu'on en pense.

A l'heure où la Victoire semble faire la grimace aux Boches et à leurs fourbes alliés, il semblera peut-être oiseux à un unioniste canadien, win-the-war enragé, gros contracteur et profiteur de guerre, d'entendre parler autre chose que d'obus de tant de pouces, à tant de piastres de profit sur chacun, de canons de telle ou telle dimension, de lunettes à grosse commission, de pelles trouées, de vieilles ganaches et de tant d'autres souvenirs scandaleux que l'on sait. Mais, Dieu merci ! Il est encore assez d'intelligentes oreilles, leur présence ici en témoigne, pour se prêter à l'audition d'une brève revue féministe, au cours de laquelle il sera parlé naturellement d'un peu des femmes, de nos

compagnes de demain, anges ou démons, selon ce que le féminisme les aura faites.

Pour des jeunes hommes qui se préparent demain à prendre femme, ceux pour qui c'est déjà fait, pour tous ceux qui s'intéressent à nos "chères amies", la question ne manque ni d'intérêt ni d'actualité. Autant est complexe le sujet à traiter que troublant à résoudre le problème du féminisme. Je n'ai ni l'intention ni la prétention de développer ici ce soir la thèse du féminisme en général.

De fait, le cadre trop restreint d'une causerie de ce genre ne nous permet pas d'envisager sous tous ses aspects la question du féminisme, ni de traiter en détail les droits et les devoirs de la femme, de ses rapports avec le travail, le savoir et le mariage. Je me bornerai à traiter du féminisme politique "qui évolue" a-t-on dit "dans le sens de la participation de tous aux grands rôles"; et plus spécialement du féminisme au Canada, relativement au droit de suffrage; de la façon dont a grandi chez nous cette préoccupation; à donner l'opinion de nos divers chefs de partis et la nôtre si humble qu'elle soit, s'il est permis à un jeune imberbe d'en émettre sur ce sujet.

Me souvenant des troubles et des violences dont l'Angleterre a été témoin ces dernières années, au cours de la tourmente suffragiste, je suis à l'aise pour faire appel à la modération d'un chacun et pour demander à de plus féministes que moi, s'il s'en trouve dans cette salle, d'excuser les quelques erreurs de passion qui pourront se glisser dans notre appréciation. D'ailleurs, quand le persiflage et la violence ont-ils été des moyens sérieux de résoudre les problèmes épineux?

Résumons à grands traits l'histoire du féminisme.

On ne s'entend pas encore sur l'âge du féminisme. Ceux pour qui le féminisme, c'est l'Eternel Féminin disent qu'il est vieux comme le monde; je crois qu'ils ont raison. Quelques-uns le font naître en 1497, avec la publication du "Trésor de la Cité des Dames" de Christine de Pisan; d'autres en 1622, avec Marie le Jars de Gournay, fille adoptive de Montaigne, auteur de l'"Egalité des sexes". A vrai dire jusqu'en 89, nul groupe ne manifeste cet important mouvement; le 18ième siècle ne s'en préoccupe guère. Jean-Jacques Rousseau proclame que la femme a été créée et mise au monde toute

"exprès pour plaire à l'homme", et personne ne le contredit.

Avec la révolution française, le mouvement se dessine plus nettement et plus bruyamment. Parmi les femmes qui adhérèrent au "Catéchisme du Genre Humain" de Boissel, paru en 1789, l'on trouve Olympe de Gouges, directrice du journal L'"Impatient", qui paya de sa vie sur l'échafaud, nous dit Madame Lucie Félix Faure-Goyau dans son beau livre "De l'Education des Femmes au Moyen Age", le rêve d'opposer les Droits de la Femme aux Droits de l'Homme; Mme de Tallien, qui réclame les droits politiques pour son sexe; Rose Lacombe fondatrice de la société des femmes républicaines et révolutionnaires ; Theroigne de Méricourt, les Tricoteuses, et d'autres plus silencieuses et moins connues.

Le féminisme a surtout grandi, plus particulièrement en France, avec le mouvement d'idées qui précéda, suscita et suivit la révolution de 1848. Au lendemain des prédictions de MM. Barrault et d'Enfantin, lorsque les nuages de la philosophie St-Simonienne furent dispersés et que les utopies de ses adeptes furent classées, l'on put s'apercevoir, avec surprise, du chemin qu'a-

vait parcouru dans l'ombre le mouvement féministe.

Nous citerons, à titre de curiosité, une page curieuse d'un volume encore plus curieux, publié en 1847, par Monsieur Cabet, avocat, ancien député et ancien procureur général, fondateur de l'heureuse Icarie et d'un communisme basé sur l'Evangile. Nous trouvons donc dans "La femme, son malheureux sort dans la société et son bonheur dans la communauté", — c'est le nom que reçut au baptême le volume de M. Cabet — un tableau riant de ce que sera la situation de la femme dans la communauté:

"La *masse* des hommes doit à la *masse* des "femmes, reconnaissance, respect, affection, "dévouement, protection, soins, égards. Par"tout et toujours la première place et la "première part doit être pour la femme; "dans toutes les séances, les représentants "du peuple doivent s'occuper d'abord des "lois et des mesures qui intéressent les fem"mes. Les vieilles femmes doivent être l'ob"jet d'une espèce de culte. On s'attache "surtout à faire de la femme une bonne "fille, une bonne sœur, une bonne épouse, "une bonne mère, une bonne ménagère, une "bonne citoyenne. Toutes les femmes tra-

"vaillent dans l'atelier et y exercent une "profession de leur choix; mais leur travail "est court et modéré, et c'est pour elles "qu'on doit inventer les machines pour les "soulager. Partout la pureté, l'innocence, "la candeur, et la sincérité."

Ciel! quel plan célestement beau! Ce sénateur français n'avait-il pas raison de s'écrier un jour: "c'est une bucolique pure; le plus léger des bâtons qui aient jamais flotté sur l'insondable océan de la sottise humaine!" L'insuccès de M. Cabet, comme d'ailleurs celui de tous ses frères en communisme, atteste que de toutes les utopies la sienne n'était pas la moins grande et à la fois la moins belle.

Le mouvement, qui est aujourd'hui une puissance du monde, grandit toujours avec une prodigieuse rapidité. En 1867, l'on voit se fonder en France, une "Ligue des Droits de la femme" sous la présidence lointaine de Victor Hugo. Et depuis n'a-t-on pas vu dans tous les pays et plus particulièrement en Angleterre et dans les Etats-Unis se multiplier les ligues de femmes. Qu'on le veuille ou non, les faits sont là: les clubs, les associations féministes, les universités féminines se sont développés d'un façon extra-

ordinaire; dans tous les pays du monde, y compris le Canda, on compte des milliers d'associations exclusivement féministes. La tempérance, les bonnes mœurs, la politique, le travail sont généralement à la base de toutes ces associations.

Ce n'est pas à dire que toutes les femmes du monde ont donné dans ce mouvement. Il ne faut pas ignorer que des contre-mouvements ont été lancés par des femmes de réputation aussi universelle que celle de Mme Pankhurst, pour ne citer en Angleterre que Mme Humphrey Ward, l'un des principaux écrivains de la littérature anglaise et présidente de L'Anti-Woman's Suffrage Association, et aux Etats-Unis Mme Everett P. Wheeler, à la tête de plusieurs ligues contre l'octroi du privilège électoral aux femmes.

Mais, qu'est-ce donc que le féminisme?—Quel en est le secret?—Quelles en sont les causes?—C'est ce que nous allons dire avec le Père Sertilanges, professeur de philosophie morale à l'Institut Catholique de Paris.

"Le féminisme se croit avant tout philo-
"sophique; il pense que ce qui amène à lui

"des adeptes nombreux et ardents c'est le "règne de l'idée; la montée du progrès; la "conscience haute, dans l'abstrait, de la di- "gnité et du rôle de la femme.

"Eh bien, non! Son extraction est plus "humble; c'est la question du pain qui fait "le triomphe du féminisme.

"La vie et ses nécessités primordiales "sont à la base de l'idée, la soutiennent dans "l'opinion, la portent. C'est donc la crise "économique issue de la transformation pro- "fonde opérée dans les moyens de produc- "tion, d'échange, de circulation et de con- "sommation des biens qui est le secret du "féminisme."

"Le machinisme qui arrache au foyer ses "moyens d'existence sédentaire, qui appelle "à l'usine et à l'atelier la fileuse et la trico- "teuse, la brodeuse et la dentellière d'antan. "qui ouvre, en sillonnant la terre et la mer, "des voies nouvelles aux activités, comme "des horizons aux esprits, comme des pay- "sages aux yeux, qui par là donne essor "aux grandes administrations financières. "commerciales et industrielles, aux grands "services publics, qui peuvent utiliser la "femme, mais qui, avant de l'utiliser, l'ont "jetée à la détresse en disloquant le foyer,

"en amenant la perturbation et l'instabilité "des fortunes, en abaissant le taux de l'ar-"gent et en augmentant les exigences vitales "au point de réduire à la pauvreté ceux qui, "jadis, avec le même fonds vivaient au large; "en bouleversant par là les conditions an-"ciennes du mariage, le rendant impossible "à beaucoup, tout en ne donnant à ces lais-"sées pour compte du foyer que des moyens "insuffisants pour soutenir leur vie soli-"taire. Par dessus tout cela et provenant "en partie des même sources, la crise mo-"rale déchaînée, les appétits surexcités, les "prétentions accrues, les habitudes de bien-"être, de confort, l'indispensable d'aujour-"d'hui rejoignant le luxe d'hier. Et puis "enfin la crise politico-religieuse où la fem-"me se trouve entraînée par la publicité, fille, "elle aussi, du machinisme; et l'instruction "plus développée grâce aux facilités que le "progrès économique lui fournit; telles sont "les causes du féminisme."

Vous me pardonnerez cette longue cita-tion.

Elle établit encore plus brièvement que j'aurais pu le faire la thèse générale du fé-minisme. Nous serions tentés ici même,

étant donné l'intérêt de la question, d'analyser les différents systèmes de féminisme qni s'offrent à notre étude; mais nous sortirions des bornes que nous nous sommes tracés et nous égarerions notre pensée dans des sentiers trop ardus à gravir.

C'est pourquoi nous réintégrons prudemment le bercail dont nous nous sommes peut-être trop longtemps éloignés, avec l'idée bien arrêtée de nous remettre de notre escapade, en nous demandant si notre Parlement donnant à la femme canadienne en récompense de son dévouement le droit de suffrage, n'a pas fait là nn cadeau de Grec. (Nessns envoyant sa tuniqne à Déjanire).

Sans doute les terribles épreuves qui nous assiègent à l'heure actuelle ont contribué dans une large mesnre au bonleversement nniversel qui s'est opéré dans tous les domaines. Que de malheurs la gnerre n'a-t-elle pas faits et ne fera-t-elle pas fondre encore sur nous? Bien sourd serait celui qui ne voudrait pas entendre nos gouvernants nous dire que nous n'avons pas encore vu la fin. Pour la guerre, jusqu'au bout! C'est le mot d'ordre.

Sous le prétexte sacré de gagner la guerre, qne de saloperies n'a-t-on pas vnes se com-

mettre! C'est l'impérialisme qui mine de plus en plus sournoisement notre autonomie; c'est le favoritisme outre-cuidant qui engraisse le profiteur de guerre aux dépens de la démocratie; c'est l'unionisme qui ne le cède en rien au banditisme; c'est partout l'intérêt privé qui dame le pion à l'intérêt national. C'est donc à la faveur de cette révolution et de cette anarchie que le suffragisme féminin a forcé les portes de notre Parlement. Le parti libéral n'ayant pas de doctrine arrêtée sur cette question, la crainte de verser dans l'hérésie ne nous arrêtera pas dans l'expression modérée de notre opinion.

L'histoire du féminisme politique au Canada remonte à l'ouverture des Provinces de l'Ouest, à l'immigration européenne et américaine. Constatation curieuse à faire, une démarcation que l'on pourrait appeler quasi-naturelle existe à ce propos entre l'est et l'ouest du pays, y compris l'Ontario. Nous croyons avoir trouvé une explication très plausible de ce différend ou de cette scission de sentiments et d'opinion dans le fait que les jeunes et enthousiastes provinces de l'Ouest, formées en partie d'immigrants européens déjà gagnés à la doctrine

du féminisme, se sont montrées facilement et presque naturellement sympathiques à l'influence du féminisme américain, où là, comme en Angleterre, le machinisme s'étant implanté plus tôt, plus tôt a germé le féminisme.

Saurons-nous ou pourrons-nous résister à notre tour à l'influence encore occulte mais presqu'irrésistible qu'exercent sur nous les Etats-Unis? Dans un avenir plutôt rapproché, nous l'apprendrons sûrement.

Quand pour la première fois, la question du suffragisme féminin fut soulevée à la Chambre des Communes, cinq des provinces du Canada avaient déjà donné le droit de vote aux femmes pour l'élection des députés aux législatures locales; l'Ontario venait à peine de s'enrégimenter. Le 16 mai 1917, M. Sutherland, député d'Oxford-sud, à Ottawa proposait une résolution ainsi conçue:

"La Chambre est d'avis que la question "d'accorder le droit de vote aux femmes de- "vrait être examinée par le gouvernement "dès la présente session".

Sur motion de l'hon. M. Pugsley, le débat s'engagea plutôt sur l'à-propos de faire dis-

paraître l'anomalie existante entre la loi des élections fédérales, spéciales à l'Alberta et à la Saskatchewan, qui n'accordait le droit de vote qu'aux hommes seulement, et la coutume de faire servir pour les fins électorales, les listes préparées par chaque province. Il se trouvait que des cinq provinces où le suffrage féminin était en force au provincial, trois seulement en bénéficiaient pour les élections fédérales; c'est cette anomalie que l'hon. M. Pugsley voulait faire disparaître. Malgré la ténacité et l'habileté qui le caractérisaient comme "debater" à Ottawa, M. Pugsley ne put faire admettre par la Chambre que "l'homme est un terme générique qui embrasse la femme" et que celle-ci, à la faveur de nos lois pouvait être électrice dans cinq des provinces du Canada et éligible à Ottawa par toutes les provinces. Il ne manque pas d'intérêt de citer le texte du statut sur lequel M. Pugsley basait son argumentation. L'article 69 de la Loi des Elections Fédérales, Statuts Revisés 1906 dit ceci:

"Sauf les dispositions contraires de la pré-"sente loi, tout sujet britannique peut se "faire mettre en candidature à une élection "pour la Chambre des Communes".

L'hon. M. Doherty apporta toute une longue jurisprudence pour établir à l'encontre de M. Pugsley qu'au sens de la loi, une femme n'était ni une personne ni un sujet britannique en bonne et due forme. Sans que le mérite de la question, puis-je dire, soit vidé, il y a eu ajournement du débat et ce n'est que quatre mois plus tard, à la session suivante, que fut de nouveau débattue la question du suffrage féminin, lors de l'adoption de la loi des Elections en temps de guerre. L'on sait dans quel esprit de "crampponnage" au pouvoir fut rédigée cette loi inique, sœur de la loi du service militaire et de l'achat du Canadian Northern. Le 6 septembre 1917, l'hon. M. Meighen ouvrit le débat par la première lecture du bill. Sans aucune précaution oratoire, il indique immédiatement comme ligne de démarcation au droit de suffrage féminin: le service militaire. A partir de ce jour la caste militaire était officiellement créée au pays. Le gouvernement sentait le besoin électoral de donner un témoignage spécial et sentimental de reconnaissance aux épouses, veuves, mères, sœurs et filles de ceux qui ont fait et font encore partie des forces expéditionnaires du Canada; il posa donc en principe que

le cens électoral en temps de guerre doit reposer sur le service militaire, ne se souciant guère de défranchiser à la manière boche des milliers de bons Canadiens, sous prétexte que quelques-uns pouvaient être en sympathie avec nos ennemis. L'injure qu'il fit à une bonne moitié des femmes canadiennes, aux tricoteuses de la Croix Rouge, aux dévouées bienfaitrices des divers fonds patriotiques, aux employés de munitions, de les mettre au rang des sujets ennemis et de leur refuser le droit de suffrage, ne l'arrêta pas davantage.

La lutte homérique que livra le parti libéral à cette occasion est presque de l'histoire sainte pour nous; inutile d'insister davantage. Forts de leur majorité servile, les conservateurs se façonnèrent une loi électorale de victoire, et l'emportèrent haut la main aux dernières élections, l'on sait dans quelles circonstances. Cependant le suffragisme féminin veillait encore; de fait, au mois d'avril 1918, sous la poussée d'une nouvelle offensive, le Parlement, à la quasi-unanimité de ses membres reconnaît le principe du vote féminin et en fait une loi.

L'adoption en coup de vent de cette loi importante, la rapidité avec laquelle fut

opéré ce bouleversement dans l'économie de nos lois n'a pas laissé de surprendre de bons libéraux, trop modérés et trop jeunes peut-être, mais qui ne s'en prétendent pas moins libéraux, même s'ils ne volent pas dans le suffrage féminin la planche de salut que nous tend la Providence.

Si aujourd'hui pour être libéral il faut mettre au rancart toutes les vieilles traditions; s'il suffit de paraître large et galant, plutôt que de l'être raisonnablement; s'il ne s'agit que d'affronter avec témérité les mesures les plus radicales sans se soucier de la perturbation morale ou économique qu'elles causeront, nous avouons qu'une révolution a dû se produire à notre insu et que nous sommes en retard. Nous aimons encore à nous rappeler que "gouverner c'est prévoir" et qu'il "vaut mieux prévenir que guérir". Ces deux vieillards d'axiomes auraient-ils cessé d'être libéraux! Hélas!

Au nombre des anti-suffragistes que nous connaissons, nous nommerons avec plaisir chez les libéraux d'Otawa, les honorables MM. Lemieux, Bureau, MM. Lapointe, Fortier, Denis, Trahan, et quelques autres; chez ceux de Québec, où, à deux reprises différentes, l'admission des femmes au barreau

a été rejetée à une seule voix de majorité, nous comptons encore là beaucoup d'amis dont, non le moindre le regretté M. Cyprien Doris, député de Napierville pour qui la principale objection au bill Cannon fut que "si les jeunes filles rentraient gentilles et pures à l'université, après trois ans de contact avec les futurs légistes, elles en sortiraient certainement "tarnies"; les nationalistes avec en tête leur chef bien connu. Sir Wilfrid Laurier, pour une fois, sur cette question, s'est rallié à M. Borden avec un bon nombre de ses collègues.

En communion d'idées avec ces sages de la nation, leur empruntant nos meilleurs arguments, nous essayerons brièvement de donner les raisons d'être de notre anti-suffragisme.

Tout d'abord, est-on bien certain que le droit de suffrage soit un droit? Nous croyons avec M. Dicey, qui s'est spécialisé dans l'étude de la constitution britannique "qu'en réalité, le droit de suffrage n'est pas du tout un droit, c'est plutôt un pouvoir ou une fonction qui est conférée à un citoyen, pour l'exercice non à son propre bénéfice, mais au bénéfice du public. Il est à remarquer que M. Dicey, entraîné par la doctrine de

Stuart Mills, fut pour commencer un adepte du suffrage féminin, mais ayant changé d'idée depuis, il fait sienne la si juste remarque du juriste anglais que le Parlement dans sa Tonte-Puissance ne pourra jamais "changer l'homme en femme". Si l'on admet "que la différence des fonctions sociales "provient de la différence des fonctions "sexuelles, et celles-ci de la différence des "sexes eux-mêmes, nous serons également "forcés d'admettre que le droit de suffrage "n'est qu'une des fonctions sociales qui incombent à l'homme seul à raison de sa conformation physique ou mentale et de sa "situation de chef de famille". Pour ce qui est de la femme, sa principale fonction est encore la maternité qui la fait sinon supérieure, du moins égale à l'homme. Nous n'allons pas prétendre que la femme n'est créée que pour l'amour et la maternité; c'est plutôt l'amour et le mariage qui ont été créés pour la femme.

Mais pourquoi se rabaisser en réclamant des droits qu'une reine ne devrait laisser exe[illegible] que par ses sujets? Pourquoi détrônera[illegible] on celles qui ont charge de royaume familial à l'avantage de celles que le célibat, forcé ou volontaire, ne fait que regretter de

n'être pas nées hommes. D'ailleurs, le célibat ne change ni la nature ni les aptitudes des femmes; elles n'en restent pas moins femmes, incapables de porter les plus lourdes charges sociales. Celles qui exceptent à cette règle générale ne font que la confirmer. Les larmes de Mlle Rankin, au congrès américain, lors de la déclaration de guerre à l'Allemagne par les Etats-Unis, et les aveux de Mlle Eva Zaintz, du Bataillon de la Mort, en Russie, licencié par Monsieur Kerensky, nous offrent deux exemples frappants de ce qu'on peut gagner en tournant le dos à la nature et à la réalité de la vie.

Personne ne le peut nier, il existe une différence essentielle entre l'homme et la femme, entre leur physique et leur rôle. Voici ce que disait Gladstone: "Le Créateur de "l'homme et de la femme a mis entre eux "une différence permanente et considérable; "pour ma part, je ne suis pas prêt à dire "lequel des deux sexes a reçu la mission la "plus élevée".

Si l'on compare la sainteté de l'office des femmes au foyer, à celle des magistrats sur le banc, est-ce donc leur faire une si grande injure que de leur refuser le droit de suffrage? existe-t-il pourtant des hommes qui

soient plus aptes à se prononcer sur les questions publiques que nos honorables Juges?—Certes non; mais la bonne renommée de la justice et de la magistrature commande à l'Etat de priver du droit de suffrage la classe la plus instruite de notre société.

Comme résultat de la lutte âpre et violente qui va s'engager entre les sexes, et ce, plus particulièrement après la guerre, où les femmes vont être en majorité sur les hommes, à raison de la tuerie universelle qui ensanglante le monde depuis plus de quatre ans, n'est-il pas à craindre de voir notre code civil s'enrichir de nouveaux motifs, au chapitre de la séparation de corps, par exemple celui de la divergence d'opinion politique dans le ménage et pour cause de chagrin électoral.

Badinage à part, l'harmonie règnera difficilement dans un ménage où le mari et la femme n'auront pas les mêmes idées politiques; et le suffragisme féminin n'aura en de meilleur résultat que de faire de deux tendres époux, deux rivaux acharnés. En fin de compte, l'influence de la femme serat-elle si bienfaisante qu'on le proclame? D'une morale supérieure à celle de l'homme dans la vie privée, en manière générale,

nous avons peine à croire que la femme gardera ce rang dans le monde des affaires et de la politique. L'expérience du Canada aux dernières élections a prouvé que les femmes savent se vendre et se parjurer avec autant d'art électoral que les hommes, au grand avantage de MM. les unionistes. C'est au foyer d'abord que l'infleuence de la femme se fait vraiment sentir et non au Parlement.

Prenons-en à témoin nos mères et nos sœurs et rassurons-les que si leurs droits sont menacés, si l'on tente de faire adopter quelques lois injustes à leur égard, nous serons tous au poste pour les défendre vaillamment.

Mais après tout "ne voteront que celles qui voudront" ne manque pas de nous rétorquer les suffragistes; qu'ils se détrompent. Pour faire contrepoids aux suffragettes de profession, nous serons forcés de "faire descendre nos mères et nos sœurs dans le ruisseau électoral", selon le terme nationaliste, de les traîner aux réunions publiques, de les instruire et de les éclairer politiquement afin qu'au jour du scrutin elles viennent verser dans les urnes électo-

rales leur bulletin de vote annulant par là l'influence de leurs sœurs enculotées.

Si nous nous opposons au suffrage féminin, ce n'est pas faute de sentiments chevaleresques (nos bonnes amies nous en donneront crédit), ni faute de reconnaître leur influence et la grandeur des sacrifices qu'elles se sont imposés au cours de la présente guerre. Nous ne sommes pas de ceux qui disent que c'est du côté de la barbe que se trouve la raison d'être de la supériorité de l'homme; nous aimons mieux comme M. Pacaud passer l'anneau nuptial au doigt de la femme que de lui remettre un bulletin de vote. Si ce faisant, nous froissons quelques-unes de nos amies elles nous pardonneront beaucoup parce que nous les aimons beaucoup.

Féministes nous sommes, si ce n'est pas vouloir faire prendre à la femme la place de l'homme, si ce n'est vouloir que donner à chacun la leur, en toute égalité, en toute liberté pour le bien de tous. Anti-féministes nous sommes s'il nous faut nous soumettre à la reconnaissance de l'égalité et de la similitude des droits, des devoirs, des fonctions, des aptitudes de l'homme et de la femme. Rendons aux femmes, dans l'éducation, le

mariage, au f[illegible] » en dehors du foyer le rang qui leur revient, nous témoignerons pour nous-mêmes de prudence et de sagesse. "Rêvons encore avec Jules Simon, une société où les femmes seront maîtresses dans leur intérieur et ne paraîtront dans les affaires publiques que par l'intermédiaire de leur père et de leur mari. Ce sera le retour de l'âge d'or."



QUELQUES SOUVENIRS DU FRONT

Par Léonce Plante, capitaine au 22e C.E.F., avocat et ancien président de l'Association.

La plupart des soldats retour du front, sont, paraît-il, très réticents à raconter leur vie de là-bas. Et l'on se demande pourquoi? Le public toujours curieux, toujours anxieux de savoir, a cru par moments que nous étions sous le secret, enfin que nous ne devions *pas parler*. Et combien nombreux, sont ceux qui ont parlé, dont l'expérience s'est limitée à un camp d'entraînement en Angleterre; ceux-là ont trop souvent raconté des histoires de tuerie qui laissaient vite percer leur ignorance. Je n'ai pas l'intention de poser au guerrier, et je vous l'avoue franchement, ma faible et petite part ne s'auréole d'aucun acte d'héroïsme,—j'ai marché, comme tous les autres et ils sont millions; j'ai vécu cette vie de tranchée dont je veux vous causer ce soir.

Je ne veux pas trop causer guerre. La guerre, tous, nous la subissons, mais elle n'a d'intérêt qu'en autant qu'on en veut et désire ardemment la fin. Dans la vie d'un chacun qui y participe un peu, il s'y trouve un tas de détails que j'ai cru propres à vous intéresser, et qu'avec votre indulgente bienveillance, je m'efforcerai de vous raconter ce soir. Je veux vous dire aussi, ce qu'est le fameux corps canadien,—la part des nôtres là-bas, les exploits du glorieux vingt-deuxième. J'ignore, si vous tous, messieurs, qui m'écoutez vous approuvez le geste des nôtres qui sont allés là-bas, sur la terre de France, se placer volontairement en première ligne, mais ce que je n'ignore pas, c'est que vous avez applaudi à leur vaillance, que vous êtes fiers du sang canadien français ainsi versé parce que c'est le même qui coule en vos veines.

Si vous le voulez bien, messieurs, vous allez m'accompagner, et faire route avec moi; nous quitterons les rives de Southampton en Angleterre et débarquerons ensemble au Hâvre pour de là, nous diriger vers le front et rejoindre le bataillon dans lequel nous sommes versés, bataillon, qui lors de notre arrivée occupe les premières

lignes récemment conquises au lendemain de la spendide victoire de Vimy.

Mais auparavant, disons brièvement un mot que je crois nécessaire à cette causerie, sur l'organisation militaire anglaise. L'Angleterre avait au printemps 1917 douze corps d'armée en France, sous le commandement suprême de sir Douglas Haig. Un corps d'armée se compose de divisions, huit d'habitude, mais il n'y a aucune règle fixe tant qu'au nombre—la plus forte unité qui comprend les armes de toutes sortes est une division. Or le corps canadien, possède au front, quatre divisions,—et une autre en Angleterre qui n'est pas encore complétée. M. Borden a adopté un système que vous avez pu apprécier, pour remplir à bref délai les vides du corps canadien. Ces divisions se composent normalement de 32 à 35,000 hommes et embrassent toutes les branches du service militaire en campagne, c'est-à-dire, les forces combattantes et les forces administratives. Les forces combattantes sont les suivantes: l'aviation, la cavalerie, l'artillerie et l'infanterie, cette dernière branche est assistée du corps de génie, dont font partie aujourd'hui les sapeurs—les forces non combattantes couvrent toute l'adminis-

tration nécessaire au maintien des troupes. (Army Service Corps), le corps médical, les aumôniers, le corps vétérinaire, les pionniers, les forestiers, etc. Or, le corps canadien, soit quatre divisions en France, fait partie de la 8e armée anglaise, les divisions se composent de quatre brigades et dans une brigade il y a quatre bataillons d'infanterie plus les diverses autres branches—artillerie, cavalerie, génie, etc. Un bataillon d'infanterie comprend normalement onze cents hommes. Donc je résume, et je crois que cet aperçu n'est pas inutile pour bien faire comprendre ce qu'est le corps canadien.

L'armée anglaise dont nous sommes une petite partie a un commandant suprême, Haig; ce dernier émet ses ordres aux différents généraux qui commandent les corps d'armée, ceux-ci, aux commandants des divisions, et chez nous au commandant du corps canadien, le général Currie, celui-ci aux commandants des quatre divisions, ces généraux à leur tour transmettent ces ordres aux généraux en charge des quatre brigades. Les brigadiers à leur tour aux différents commandants sous leurs ordres, les colonels qui commandent les bataillons—le colonel fait tenir ces mêmes ordres aux quatre capi-

taines qui sont en charge des compagnies. Ces compagnies se divisent en quatre pelotons, commandés par un lieutenant, ce peloton est subdivisé en quatre sections, un sous-officier commande chacune des sections et ces sections sont ce que les uns appellent des poilus, d'autres des "tommies", enfin des soldats. Et c'est ainsi que, grâce à cette merveilleuse organisation qu'est l'armée, un ordre, parti du commandement suprême parvient avec une rapidité presqu'incroyable jusqu'au dernier homme qui sert sous ce commandement.

Il vous tarde peut-être, messieurs, de vous diriger vers le front, et je m'excuse de ne pas vous y avoir conduits plus tôt — mais aussi, je crains, qu'une fois rendus, tels la plupart de nous tous, vous trouviez que nous y demeurions trop longtemps; mais je suis à vos ordres, et au moindre signe d'ennui, nous reviendrons prestement, ici même, si vous le désirez.

Vous avez dans vos poches vos ordres, et vos feuilles de routes. Vos ordres sont clairs et brefs: *"You will report to the O. C. 22nd French-Can. Batallion the Field"*. Et vos feuilles indiquent que vous vous embarquerez à Southampton sur tel vaisseau, à tel

quai, à telle heure, qu'à votre arrivée au Havre vous vous rapporterez à M. R. T. O. (railway transport officer), c'est-à-dire un des nombreux officiers que les Français ont suavement qualifié de *filous,* terme de mépris à l'adresse des gradés qui font les services de l'arrière.

Ce monsieur, qui porte de l'or à sa casquette et croit sincèrement que sans lui, rien ne marcherait, ce monsieur est là pour vous renseigner, mais comme il ignore à peu près tout de son office, au lieu de vous renseigner, il vous tombe dessus si vous osez l'interroger.

Vons en trouvez de semblables tout le long de votre route,—pardon, non pas tout le long, mais tant que vous ne serez pas dans la zône dangereuse. Une chose vous frappe, c'est que plus vous approchez du front, moins vous voyez de ces beaux officiers, galonnés, à casques rouge et or, ou bleu, ou vert et dont la poitrine s'orne d'une sorte de bâton aux couleurs de l'arc-en-ciel et que l'on nomme, je crois, des décorations.

Rendu en première ligne, vous y trouverez bien quelques officiers tel que Tremblay, par exemple, décoré celui-ci, mais Dieu sait, s'il les a vingt fois gagnés, ces rubans-là, et

vous y trouverez surtout des officiers de pelotons, avec leurs hommes, les vrais héros de cette horrible guerre, les petits qui paient au prix de leur sang, toutes ces médailles dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Nous étions donc rendus au Havre, nous nous sommes présentés à M. R. T. O., nous avons su qu'à deux heures demain un convoi quittera la gare du Marché, en route vers "somewhere in France".

L'officier senior prend charge du détachement d'officiers qui se compose de près de deux cents. C'est au lendemain de Vimy et les renforts sont attendus avec impatience. Vous formez le rang double, l'appel se fait, puis vous numérotez, et au commandement : " Made to the right in forms, form, four ", vous n'hésitez pas, car vous sortez d'un entraînement superbe en Angleterre, vous formez quatre au mot : "Right" vous tournez à droite et aux mots "by the left, quick march!" vous partez sur le pied gauche...

Ceci se passe le matin. L'on vous dirige sur un cantonnement de repos, où vous logerez et mangerez jusqu'à votre départ. Vous pouvez sortir en ville jusqu'à neuf heures du soir. Nous visitons à la hâte le Havre. Nous constatons que le Canadien est bien

connu, un soldat français nous dit en causant à la terrasse d'un café: " Vous savez que les Canadiens, ils se battent aussi bien que nous". Ce n'est pas un mince compliment, et vous payez une autre tournée.

Permettez-moi pendant que nous dégustons nos "pompiers" de vous narrer une petite histoire vraie et qui caractérise bien l'esprit de nos gars :—

Le bataillon était en repos, après les rudes journées de la côte 70, près Lens. Nous étions cantonnés dans le joli petit village de Cambligneul, — or nos gars fraternisaient et trinquaient avec des permissionnaires français. Voici un petit bout de conversation que je surpris entre un poilu, qui n'était évidemment pas du Nord, car il avait tout l'accent du Midi, mais était en permission dans ces parages, et Michel-le-Chapelet, braconnier, ainsi nommé à cause de ses sacres et jurons multicomposés.

Le Poilu : "Et ça chauffait à Lens?

Michel : "Oui—martyre!"

Le Poilu : "Bien, mon cher, si tu avais été à Verdun comme moi, tu aurais connu de la vraie guerre. C'était effroyable, une boucherie... Et les obus, ça tombait, ça tom-

bait... Et ça tuait, tu n'as jamais rien vu comme ça, oh! c'était épouvantable".... Puis prenant une gorgée de bière: "Alors, vous avez perdu beaucoup de gens à Lens?

Michel qui avait vu mourir une moitié de son régiment: "Pas un torrieux, nous autres, les boches, ils nous garochent avec des tire-poix—pi y nous bombardent avec des fleurs".

Mais reprenons notre route. Nous sommes au Havre. Remarquons en passant un hôpital, où les grands blessés de Venus récupèrent, assez achalundés lors de notre passage.

Enfin, à deux heures le lendemain vous vous installez dans un compartiment qu'on a libellé:—"2e Division"—vous faites pour la première fois connaissance avec une boite de "Bully-Beef", un vrai plébéien a tendance socialiste:—N'allez pas le dédaigner, il sera plus tard un compagnon inséparable et dévoué. Vous ne serez pas sans remarquer que tout le long de la voie ferrée, il n'y a pas un pied cube qui ne soit recouvert de boites vides du précieux "Bully-Beef" que les soldats anglais ont jeté par les fenêtres.

Le train s'ébranle et vous partez; vous

traversez le pays de vos ancêtres, la Normandie; à un passage à niveau vous remarquez, non sans émotion, un digne vieillard qui salue dans un beau geste large, sa casquette à la main, et la tête inclinée, le train de "nos amis les Anglais qui passent", se dirigeant vers la frontière mobile de baïonnettes, là-bas.

Ce qu'ils ont vu passer de trains semblables, les vieux Normands. Nous aurions voulu lui crier que sous ces tuniques khaki qu'il saluait il y avait de son sang—le nôtre!

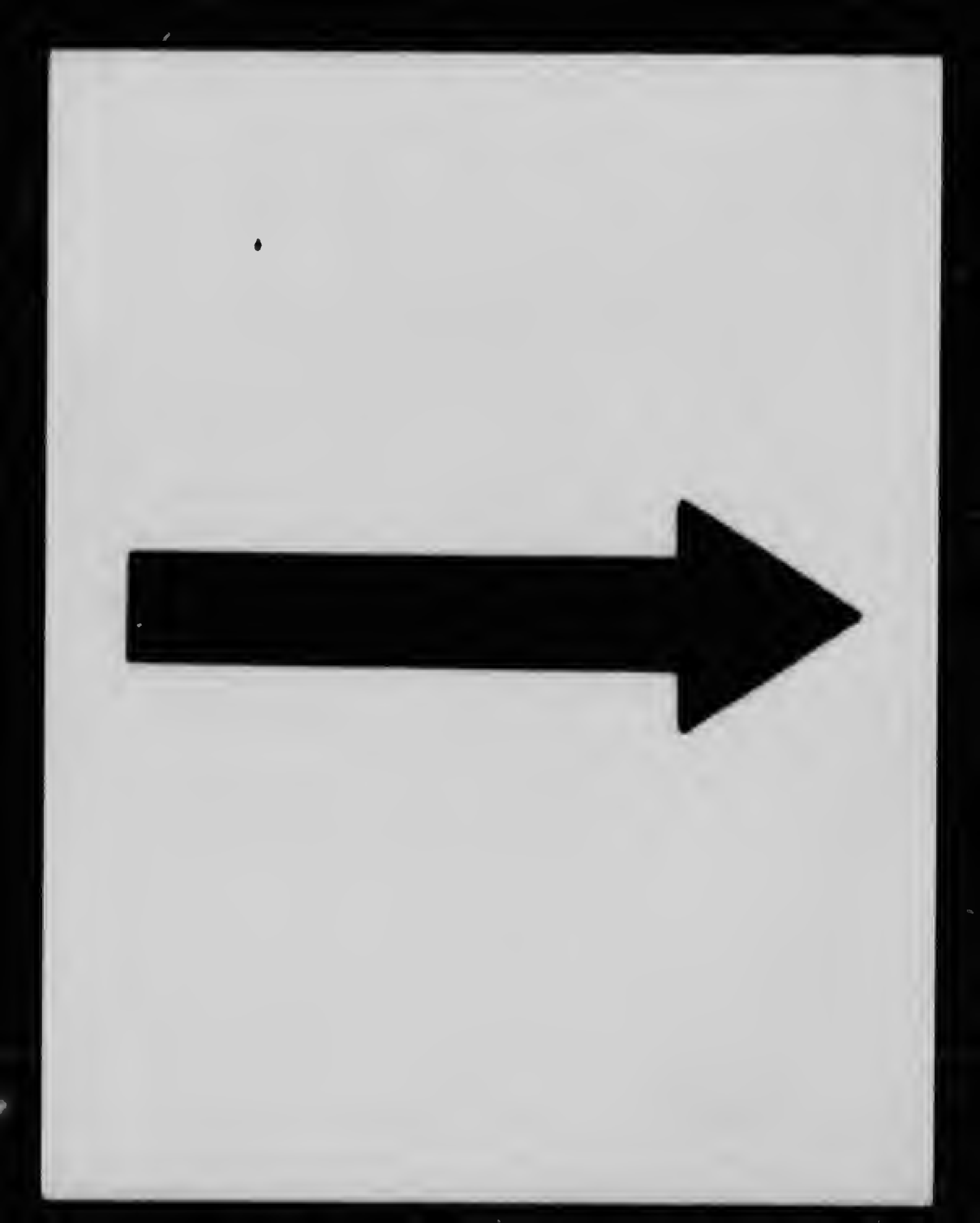
Enfin, le lendemain, dès midi, vous débarquez à Calonne-Ricquouart, petit village du Pas-de-Calais. Vous consultez votre carte et vous constatez que vous êtes encore à quelques vingt milles du front. Là encore vous vous présentez à un R. T. O., le dernier de l'espèce dans ces parages. L'on vous informe que vous devez vous rapporter à Gauchin-Legal—à quinze kilomètres de là. Et c'est à Gauchin que vous apprendrez où se trouve votre bataillon. Vous déjeunez à un estaminet, où pour cinq francs l'on vous sert deux œufs au miroir, du pain de guerre et une bouteille de méchante bière. Tous les civils connaissent bien les Canadiens, mais beaucoup ignorent qu'il y a des Ca-

nadiens-français, aussi est-ce un ahurissement bien marqué chez le civil du nord de la France d'entendre ces Canadiens causer dans un français beaucoup plus respectable que leur patois incompréhensible. Je parie que nos Montréalaises seraient fort en peine de comprendre un solide poilu du Nord qui leur ferait une déclaration semblable:

"Je vous ai tout d'équerre monzelle", et pourtant cela veut dire en langage académique: "Je vous aime beaucoup".

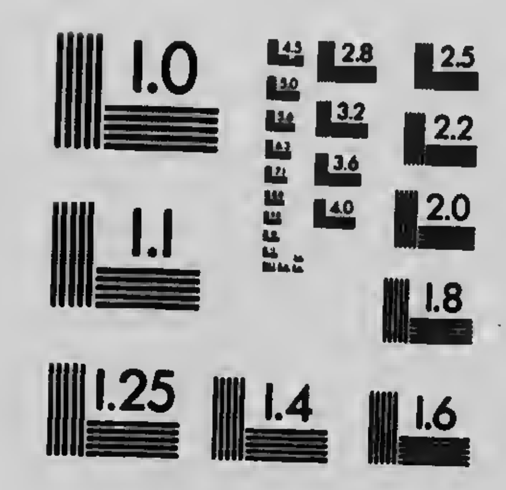
Nous partons à pied sur la grande route de France, mais nous sommes tôt rejoints par quantité de camions-automobiles qui font les services du transport — quelques heures après nous sommes rendus à Gauchin-Legal.

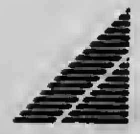
C'est à cette distance du front que nous pouvons admirer et surtout apprécier à sa valeur le magnifique service du transport anglais. Les files interminables de camions-automobiles. qui font la navette entre le front et l' arrière sur les routes qui sillonnent en tout sens la Belgique et le Nord de la France, vous donne déjà une vague idée de l'organisation géante pour répondre à l'usure de la ligne de feu. Si l'on songe, que pour maintenir un homme en parfait

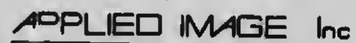


MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)







état de combat, dix hommes sont nécessaires à son entretien, l'on peut se faire une idée du nombre de soldats affectés aux différentes branches de l'ordonnance. Ce sont des vivres, des armes, des munitions de tout genre, ce sont les ambulances, les camions remplis de matériaux de construction, de toutes sortes, les concasseurs qui jour et nuit travaillent à l'entretien des routes;—et les motocyclettes qui filent à une allure vertigineuse portant les messages urgents entre les différents quartiers-généraux, et que l'on ne veut pas toujours confier au télégraphe; le long des routes ce sont des dépôts d'obus, appelés " ammunition dumps " sur lesquels une sentinelle fait la garde jour et nuit.

Vous apercevez aussi des cimetières aux centaines de croix blanches; ce sont les premières victimes de l'avalanche teutonne en 1914, alors que les civils fuyaient, affolés sous la mitraille. Quoiqu'à quinze kilomètres des lignes, déjà, la guerre dévastatrice a semé le sol français de hideuses cicatrices; les arbres sont déchiquetés, les toits sont ouverts béants, le sol est bouleversé, le gai soleil d'avril éclaire toute une nature en larmes, et vous découvrez le cœur serré

que c'est la guerre. Les civils revenus à mesure que le Boche était reculé sont résignés, fatigués d'espérer et d'attendre la fin.

Nous nous présentons de nouveau avec nos papiers, au "town major." Cet officier est un peu le maire militaire de l'endroit depuis que les troupes britanniques occupent le pays. Vous apprenez que les lignes de transport de votre bataillon sont au Rietz, à sept milles de là. Il se fait tard et vous couchez dans un cantonnement affecté spécialement au renfort. Fatigué, vous dormez peu cependant, car votre oreille perçoit un grondement sourd et continu. C'est la canonnade fournie de notre artillerie, arrosant copieusement les lignes boches. Vous êtes debout et prêt à partir à bonne heure. Et vers dix heures vous êtes rendu au transport du 22e. La brigade entière, c'est-à-dire les quatre bataillons ont leur ligne de transport à cet endroit; mais vous n'avez pas à chercher longtemps, une phrase sonore soulignée d'expressions dont seuls les canayens ont le secret, vous fixe: C'est un vieux 22e qui vous conduit au bureau du bataillon. L'adjudant n'est pas là, mais le major de Martigny le remplace et nous reçoit cordialement, il nous apprend que le bataillon est

en première ligne—il fait notifier le colonel de votre arrivée puis vous offre un bon verre et vous attendez le repas du midi.

Nous faisons connaissance avec le capitaine Patenaude, neveu d'un de nos citoyens bien connus. "Pat" est un vétéran du 22e parti dans le rang—il est aujourd'hui l'un des quartiers-maitres au front, les mieux cotés. Il a gagné ses épaulettes, c'est lui qui voit à nourrir le 22e; il le nourrit bien.

Décoré cette année, mentionné deux fois dans les dépêches; c'est l'un des nôtres dont nous avons raison d'être fiers.

Vers 6 heures nous recevons un *message du colo de monter à la ligne.*

Nous partons avec les rations vers cinq heures, afin de passer sur le haut de la crête de Vimy alors qu'il fera noir. Nous traversons Neuville, Saint-Vaast, nommé avant la guerre la *ville blanche,* complètement rasée, il ne reste pas un mur debout. Mont Saint-Eloi avec ses vieilles tours que les boches ont bombardé en 70. Le soir vient et nous arrivons sur le haut de Vimy.

Il y a des moments dans la vie d'un chacun de nous, où le sang afflue plus vite, où notre cœur bat à tout rompre, il n'est pas nécessaire pour cela d'être en danger. Les

politiciens qui sont nombreux ici, doivent avoir de ces minutes le soir du scrutin. Enfin, il me semble que c'est une sensation de ce genre qui vous enveloppe, quand dans le silence de la nuit, vous entendez pour la première fois la "musique" d'un obus qui éclate à quelque cinquante verges de vous. Puis un autre, puis un autre.....

"Des cinq points, neuf" marmottent notre guide. Ces vétérans, acclimatés depuis longtemps peuvent, à la perception du bruit que fait l'obus dans sa course, vous dire le calibre, et à quelques verges près où il va tomber. Puis tout à coup le ciel s'éclaire comme en plein jour, et votre route est illuminée par les fusées de Fritz, qui en fait, depuis le début de la guerre une dépense folle.

Ceci montre bien sa nervosité et la crainte qu'il a d'être surpris. Ces fusées nous sont très utiles, elle nous protège en même temps et éclaire notre route jusqu'à trois milles à l'arrière. Puis comme si l'on eut voulu nous recevoir dignement notre artillerie ouvre pendant une heure un feu d'enfer, des nuages de poudre vous enveloppe, un goût amer vous vient à la bouche, comme si vous mâchiez de la cordite. Fritz avec des fusée

multicolores maintenant demande à son artillerie de répondre, et c'est au milieu de ce duel, sous un vacarme d'enfer que vous êtes introduit au colonel Tremblay. Les quartiers-généraux du bataillon sont installés dans une guitoune, un "dugout" tels qu'on les nomme, qu'habitaient il y a quelques jours les Prussiens. Un trou pratiqué dans le haut talus d'un chemin de fer démoli en marque l'entrée. Vous descendez une trentaine de marches, puis vous pénétrez dans une première pièce habitée par les signaleurs du bataillon, vous trouvez cette pièce exiguë où il vous faut marcher courbé et vous entrez dans une pièce plus petite encore, éclairée à la chandelle; c'est le bureau temporaire du colonel Tremblay, un vrai soldat, un chef toujours sur la brèche. un brave que les hommes aiment et suivent partout.

"Vous arrivez bien, nous dit le commandant, nous attaquons demain, Acheville, un petit village ici en face..."

Heureusement pour nous, cette attaque fut contremandée, et nous eûmes le temps de nous familiariser un peu avant de prendre un contact aussi subit avec l'ennemi. Ici permettez-moi de vous donner pour

terminer, lecture d'une pièce de vers, qui chante les prouesses de nos gars à Courcelette, pièce qui mérite une place dans nos annales de guerre, due à la plume du major Gustave Lanctôt :—

Or, le Colonel sur la Somme,
Se dressant, dit: "Debout, les hommes!
Il nous faut, ou morts ou vivants,
Prendre ce village... En Avant!"
A travers les trous, les cratères,
Les gars du Vingt-Deux s'élancèrent,
Et les marmites qui assomment
Les criblaient de fer sur la Somme.

Au village de Courcelette,
Dans la rue et les maisonnettes,
Mitrailleuses et fusils braqués,
L'Allemand était embusqué,
Les balles sifflaient la déroute,
Les fils de fer barraient la route,
Et, derrière eux, les baïonnettes,
Les attendaient dans Courcelette.

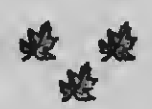
Mais les Poilus du Vingt-Deuxième
Ont bondi d'un élan suprême;
Obus ni sphranels meurtriers,
Rien, rien n'a pu les arrêter;
Ils ont envahi le village
Et, l'arme au poing, au cœur la rage
De voir tomber ceux-là qu'ils aiment,
Voici les gars du Vingt-Deuxième.

Tous ensemble, au soleil couchant,
Ont foncé sur les Allemands
Avec la baïllonnette affreuse;
Et, culbutant les mitrailleuses,
Ont, à coups de lame et de crosse
Balayé l'ennemi féroce
Et conquis la place, luttant,
Tête nue, au soleil couchant.

Ils ne sont pas tous revenus,
Et beaucoup dorment, le front nu,
Drapés dans leur seule vaillance;
Mais ils dorment au sol de France.
L'âme de la Mère-Patrie,
Qui chante en la glèbe fleurie
Berce à jamais d'un chant ému
Ces fils qui lui sont revenus.

Ils étaient bien de notre race
Ces cœurs vaillants, âmes tenaces,
Qui, le quinze septembre au soir
Tombaient pour le plus grand devoir.
Leurs voix pour toujours se sont tues
Mais nous dresserons leurs statues,
Et nos enfants suivront la trace
De ces héros de notre race.

Note du conférencier:—Ayant perdu quelques feuillets de cette causerie écrite à la hâte, je demande l'indulgente bienveillance de ceux qui parcourront ces lignes. — L. P.





NOS DROITS CONSTITUTIONNELS

(Parallèle entre les Etats-Unis et le Canada)

Par Léon-Mercier Gouin, avocat et professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Suivant une boutade fameuse, notre histoire se compose de deux parties tout simplement. La première fut écrite à coups de boulets de canon, la seconde à coups de mesures législatives, de textes de loi.

Ce soir, je voudrais souffler un peu sur la poussière de nos archives. Sous vos yeux indulgents, je voudrais ressusciter toutes ces vieilles paperasses grises. Je voudrais qu'elles parlent à votre cœur comme elles parlent au mien, qu'elles vous fassent entendre leur voix antique, un timbre séculaire et solennel.

Oh! Je ne suis nullement poète et pourtant, je rêve pour ma race d'une apothéose toute féerique. Je m'imagine l'âme canadienne-française sous les traits d'une femme adorable. Je la vois belle comme une reine, mais en même temps bien "fille de mon pays". Je me la figure assise sur le rocher de Québec ainsi que sur un trône impérial. Je l'aperçois rayonnante d'une lumière blonde et vibrante, drapée d'étoffe du pays, couronnée de feuilles d'érable. Aux pieds de notre douce souveraine, comme autrefois devant les maîtres superbes de Rome, passe un majestueux cortège. A ses yeux défilent non pas ceux qui vont mourir, mais tous ceux qui sont morts pour la gloire de notre jeune Patrie:

"Ave Patria! Ave Mater! Morituri té salutant!" Mais regardez! Voici tout d'abord les guerriers et les découvreurs: Cartier, Champlain, Maisonneuve, Dollard, Frontenac, LaSalle, LaVérendrye, Montcalm, Lévis, de Salaberry, Chénier... et toute cette phalange immortelle de la dernière guerre: Nos héros de la Courcelette et de Vimy.

Voyez! Voici maintenant les missionnai-

res, les prêtres, pionniers de la civilisation française et de l'éducation chrétienne: Laval, Marquette, et tant d'autres! Voici aussi les martyrs que doivent envier même les anges: De Brébeuf, Jogues et Lallemand.

Enfin, voici les profils de bronzes antiquer de nos grands parlementaires: Papineau, le tribun à la crinière de lion, Lafontaine, le chevalier sans peur et sans reproche de Sa Majesté la Langue Française, Cartier soldat de 37 à Saint-Denis, et père immortel de notre confédération franco-britannique. J'aperçois aussi Chapleau, Mercier...

Et je son.. , devant ces ombres historiques, à la vie actuelle de notre nation, à notre constitution, œuvre collective de tous ces dévonements méconnus, fruit de ces luttes vraiment épiques. Je me souviens que soumis d'abord à la botte militaire, nous avons, nous les vaincus, conquis une à une toutes nos libertés. En premier lieu, nor . avons obtenu de notre nouvelle métropole ses institutions représentatives. Ensuite, (Dieu sait après quelles résistances), on nous a cédé le contrôle des subsides. Enfin, nous avons gagné, haut l'épée la responsabi-

lité ministérielle. C'était le dernier échelon de notre affranchissement politique.

Ces trois étapes franchies, notre démocratie canadienne était née au grand soleil de la liberté. Dieu la protège!

Ensemble, feuilletons donc très brièvement la charte sacrée de nos droits, ce pacte honorable de 1867. Selon le mot de Frédéric Lepiny, il renferme ce qu'il y a de mieux dans la triple tradition parlementaire de l'Angleterre, de la France et des Etats-Unis. Notre loi organique s'inspire à la fois du parlementarisme anglais et du fédéralisme américain. C'est un décalque très habilement retouché des institutions britanniques, une adaptation habile aux besoins d'un jeune peuple des coutumes séculaires du parlement de Westminster. Londres a été pour l'univers entier le berceau de la liberté constitutionnelle. Le système parlementaire de notre métropole a servi de modèle à toutes les démocraties conscientes de leur dignité et éprises du bel idéal de la justice.

Suivant Siegfried, notre constitution est celle d'une république fédérative sous l'égide de la Grande-Bretagne. Notre charte est donc une version plus ou moins littérale

des institutions anglaises. Entre notre régime gouvernemental et celui de la métropole, il y a en effet des variantes nettement marquées, des différences radicales. Notons tout d'abord que l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande constituent une union législative. Un seul corps parlementaire y représente tout le pays. Il n'y a pour le Royaume-Uni qu'un seul parlement : Westminster et qu'une seule capitale, Londres. Notre union à nous est une union fédérative. A Ottawa, notre capitale nationale, nous avons un pouvoir central. Nous avons aussi neuf législatures locales établies dans la capitale de chacune de nos neuf provinces. Ce double système de gouvernement, cette décentralisation législative, forme ce que nous appelons une Confédération.

L'histoire depuis les temps les plus reculés offre de nombreux exemples de gouvernements fédéralisés. A dessein, je passe sous silence les amphyctionies, associations purement religieuses de l'antiquité grecque. Je vous fais grâce également de la Ligue Achéenne au second siècle de l'ère chrétienne et aussi des cités italiennes qui se fédérèrent au moyen-âge. Et ainsi, nous arrivons à la Suisse qui est une merveilleuse

illustration du système fédératif. Son évolution politique est un acheminement progressif vers l'unification nationale. "La Suisse, ainsi que l'écrivait Sir Wilfrid, (a) l'un des maîtres incontestés de la pensée politique contemporaine, la Suisse, disait-il, n'est devenue la Suisse que le jour où elle plaça l'autorité suprême dans le conseil fédéral. Jusque-là, le bernois allemand, le genevois français, le tessinois italien étaient avant tout ou de Berne, ou de Genève ou du Tessin. Aujourd'hui, chacun d'eux reste avec les traditions, la langue et la fierté de Berne, de Genève ou du Tessin. Mais au-dessus de tout, il y a la Suisse une et indivisible".

Résumons maintenant en deux mots, l'histoire constitutionnelle de notre sœur aînée, la grande confédération américaine. L'on sait qu'en 1765, le gouvernement de George III tenta d'imposer à nos voisins, nos vainqueurs de la veille, ce trop fameux acte du timbre. Le "stamp act" était un droit, assez peu onéreux d'ailleurs, que la métropole voulait prélever sur tous les billets et effets de commerce des colonies. Depuis long-

(a) Voir Revue Trimestrielle.

temps déjà, de l'autre côté de la ligne quarante-cinquième, les coloniaux entretenaient contre Londres tout un amas de vieux griefs, brûlants et inapaisibles. Le "stamp act" devait être le commencement de la fin.

En octobre 1765, il se tint à New-York une gigantesque assemblée de protestations. Tous les grands centres du pays y étaient représentés par leurs citoyens les plus marquants. Grâce à ces patriotes énergiques, grâce aussi à Pitt et à Burke en Angleterre, le Roi comprit, bien qu'un peu tard, et cette loi stupide et injuste fut rappelée par le Parlement. En 1768, Sa Majesté Britannique sanctionna sa très peu diplomatique mesure des droits sur le thé. Ce fut le signal d'une formidable campagne de presse qui souleva jusqu'en leurs tréfonds la Virginie et la Nouvelle-Angleterre. L'indignation populaire ne fit qu'augmenter de jour en jour. Les années, au lieu de guérir la plaie l'envenimaient sans cesse. En 1770, eurent lieu les soi-disant massacres de Boston. Les pertes se chiffrent à deux morts! D'un bout à l'autre du pays, les Fils de la Liberté se groupent et s'organisent. Masqués et déguisés en Indiens, les jeunes Bostonais se paient le luxe vraiment rare d'une masqua-

rade historique. Elle devait désormais faire partie de leur épopée nationale sous le nom du "Boston Tea Party". En effet, cette soirée patriotique coûta la vie à 350 caisses de thé anglais. Sans plus de cérémonie, elles furent jetées dans les eaux de la rivière Charles.

Les choses allaient de mal en pis, en 1774, les treize colonies tiennent à Philadelphie leur premier congrès. Les mandataires du peuple revendiquent tout d'abord leurs droits en une déclaration franche et catégorique. Ils énumèrent ensuite leurs griefs contre leur mère patrie et lui demandent d'y remédier sans délai. Avant même que Londres eût pu répondre à cet ultimatum, le feu était mis aux poudres. Notre grande sœur la démocratie voisine recevait son baptême de sang, au son du Yankee-Doodle, à Lexington et à Bunker-Hill.

Après ces deux premières et faciles victoires, le Congrès se réunit pour la seconde fois à Philadelphie. Il songe à libérer le sol américain des troupes européennes qui l'occupent; il sacre Washington son dictateur.

En 1775, les Américains tentent au Canada une infructueuse invasion. La vail-

lante attitude de nos pères fit de cette campagne fratricide, nn désastre et une déconfiture. Montréal fut pris, mais Québec fut sauvé grâce au courage indomptable de Dambonrgès, de Chabot et de leurs hommes; une poignée de héros anonymes. L'année suivante, en 1776, les Congressistes par la voix de Jefferson proclament formellement l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Le Congrès représente donc désormais treize petits états belligérants. Dépourvu de tout mandat défini, il n'en exerce pas moins une véritable dictature collective. Gardien suprême du salut public, il organise la défense nationale. L'or étant *déjà* le nerf de la guerre, il contracte des emprunts. Il appelle sons les armes tous les hommes valides de 16 à 50 ans. En sous-main, il négocie l'intervention armée de la France et de l'Espagne. De fait, ce corps des représentants populaires se prévant de tous les pouvoirs essentiels d'nn parlement fédéral. Nous avons donc devant les yeux le spectacle grandiose d'une fédération d'états qui s'improvise pour ainsi dire à cause des nécessités tragiques de ces heures suprêmes. La lntte fut terrible en effet et le peuple nonveau-né faillit périr an ber-

ceau. Comme toujours, c'est la France qui le sauva! Grâce à l'appui chevaieresque de Louis XVI, grâce à Lafayette et à Rochambeau, ies Colonianx furent vainqueurs. Le traité de paix fut signé à Paris en 1783. Il consacrait définitivement l'indépendance de nos voisins que reconnaissait bientôt l'Europe toute entière.

Avec M. DeCelles, nn maître historien en matières constitutionneiles, jetons maintenant nn rapide coup d'œil snr le premier essai fédératif de nos amis d'outre 45ème. Par ia constitntion de 1777, l'unique chambre du congrès possède tous les ponvoirs du gouvernement central. Il conclut des alliances, déclare ia paix et ia gnerre, arrête les effectifs de i'armée de terre et de mer. Le Congrès est l'arbitre suprême des quereiles interprovinciales.

Hélas! Malgré toutes ses imposantes attributions, c'est un corps sans vie. Les treize colonies affranchies du joug métropolitain n'ont entendu former qu'nne simple ligue d'amitié. Elles ont voulu conserver intacte leur indépendance particuiière. Jalouses les unes des autres, elles redoutent plus encore qne l'Angleterre un ponvoir central trop puissant. Elies considèrent com-

me sacrée la souveraineté absolue de chaque état.

Chacun des confédérés se réserve la libre faculté de passer avec l'étrauger tel traité de commerce qu'il lui plaira. Il garde le contrôle des douanes, le droit d'élever contre les autres membres de l'Union des barrières tarifaires. Le Congrès est donc privé des impôts douaniers, principale ressource des coffres publics. Ses revenus lui proviennent de la "générosité" des associés de la confédération. On lui a même refusé le privilège d'imposer des taxes directes. Son crédit d'emprunt est purement illusoire, ne reposant que sur le bon vouloir des Etats. Le Congrès de 1777 n'a donc qu'un pouvoir sans sanction et sans force coercitive. Il ne peut contraindre à l'obéissance les récalcitrants. Pauvre comme un gueux, il ne paie même pas ses dettes. Il licencie sans solde ses propres défenseurs, les héros mutilés de la révolution. L'anarchie gronde bientôt. Les pères de l'indépendance américaine: Wasbington, Hamilton et Madison, comprennent la gravité de la situation. D'urgence, ils convoquent à Philadelphie une assemblée nationale pour sauver, si possible, la Patrie en péril.

Hamilton, disciple de Montesquieu, fut l'âme de cette "constituante". Il sut maîtriser et coordonner les forces adverses des fédéralistes et des autonomistes. Il parvint à concilier ces oppositions dont l'hostilité sembla tout d'abord irréductible. L'esprit de centralisation des apôtres de l'unification nationale et la passion d'indépendance locale des provincialistes se livra au début la plus acharnée des batailles rangées. Ah! les fiers ennemis et quels coups ils se portent! Enfin, le bon sens triompha. Leur patriotisme profond fit voir à tous la nécessité de concessions réciproques. Sans doute, il y a des complicités tout à la fois inutiles et déshonorantes, mais il est aussi des compromis nécessaires et honorables. La grande charte de 1789, ce chef-d'œuvre des constitutions écrites, n'est que la résultante d'une interminable série de compromis. Le peuple ratifiera-t-il cette entente? Voilà le hic! On agite le fantôme menaçant d'une guerre prochaine. Devant l'ennemi commun, les Américains oublient leurs divisions domestiques. Pour assurer le salut public, dix états sur treize se rallient à la Confédération. Les trois retardataires: New-York, le Maryland et le Rhode-Island finissent à la longue par entrer eux aussi dans l'union.

Fidèles à l'idée de Montesquieu, les constituants de 1789, séparent absolument les trois pouvoirs—pouvoirs exécutif,législatif et judiciaire. Le congrès, pouvoir central, a à sa charge l'armée et la marine; il déclare la paix et la guerre, conclut les traités, contrôle les relations extérieures, lève les impôts. Le congrès se compose de deux chambres: le sénat et la chambre des représentants.

Par le principe démocratique de la représentation proportionnelle, la chambre des représentants symbolise l'unité nationale, issue du vote populaire. "Au sénat, élu par les législatures locales, s'incarne l'idée fédérale: c'est-à-dire, la pluralité des états confédérés". En effet, chaque état est représenté par deux sénateurs. On ne tient compte ni du nombre de sa population, ni de l'étendue de son territoire. Par là, on reconnaît, à l'intérieur des frontières, l'existence officielle de la personnalité encore subsistante des parties constituantes de l'union: les treize états nouvellement libérés de la dépendance coloniale. Il ne faut pas l'oublier: le traité de Paris consacre expressément l'indépendance distincte, séparée et individuelle de chacune des anciennes colo-

nies de la Grande-Bretagne. Il reconnait en chacune d'elle une petite nation libre et souveraine.

De même que le Congrès de Washington, toute législature locale aux Etats-Unis se compose d'un sénat et d'une chambre de représentants. L'autorité provinciale impose des taxes directes. Elle règlemente l'instruction publique et le mariage. Elle contrôle les institutions municipales et toutes les associations qui vivent dans ses limites. Bref, "elle est la dépositaire de ces mille privilèges du citoyen qui constituent l'ensemble des libertés communales".

Nous avons donc étudié sommairement une illustration célèbre entre toutes de l'idée fédérative. Ensemble, nous avons contemplé un instant l'exemple que nous offre la patrie de Washington. Nous allons maintenant quitter les sentiers tout tracés du droit comparé. Tentons donc de dégager quelques-uns des principes théoriques du fédéralisme.

Quelle est donc la note caractéristique du principe fédératif, c'est-à-dire du système constitutionnel qui nous régit. Le caractère distinctif du fédéralisme, c'est d'être un compromis entre une simple alliance et une

fusion complète. Son but est d'unir, sans les fusionner, des éléments divers. Il répugne à une race d'abdiquer son autonomie et de renoncer à son existence distincte. Se laisser absorber par une autre nationalité, ce n'est rien moins qu'un suicide. Pourtant, toute petite puissance sent la nécessité d'une ligne défensive pour se protéger contre les ennemis du dehors. Elle a besoin d'alliés, car l'union fait la force. Hélas! un protecteur trop puissant est peut-être plus redoutable qu'un ennemi. Que voulez-vous! Dans la société des nations, on doit craindre même ses propres amis. Les grosses bêtes mangent si souvent les petites...

Le système fédératif permet précisément à plusieurs états de s'unifier extérieurement sans perdre d'une manière absolue leur individualité. Selon l'expression de Sir Wilfrid: "De ce principe fondamental, découle ce corollaire qu'entre les entités réunies par la confédération, il n'y a dans l'entité nouvelle qui résulte de l'association, ni supérieur, ni subordonné, mais égalité". "Chaque pouvoir est suprême dans sa juridiction et dans sa sphère". Toutes les questions d'intérêt commun sont confiées à l'autorité centrale; mais, pour la conduite de ses af-

faires propres chacun des confédérés, retient son administration particulière. De cette façon, la législation interne du pays peut mieux s'adapter aux besoins variés des différentes régions. Elle peut tenir compte des distinctions de race, de religion, de coutume et de climat. Ainsi, le pacte fédéral devait permettre à la population de Québec de rester officiellement française et catholique. Notre parlement "à nous" siège en notre vieille capitale, au cœur même de la Nouvelle-France. C'est pour toute notre race une véritable assemblée nationale. Cette indépendance locale, ce fractionnement intérieur de la puissance législative, doit cependant ne pas compromettre l'unité nationale. "Le but du système fédératif, m'expliquait Sir Wilfrid, est de faire un tout solide d'éléments hétérogènes, tout en conservant à chacun son existence propre (Union sans fusion)". Le nouvel état ne sera fort et solide, disait-il, que si l'autorité finale est confiée au pouvoir qui unit tous ces éléments. "Ainsi, aux Etats-Unis, la doctrine de la Supériorité des états à l'encontre du pouvoir central fut à deux pas de rompre l'union américaine. Depuis la guerre civile, (1860) par une évolution lente

et graduelle, l'autorité suprême tend à être tacitement transférée des états au pouvoir central. Selon la phrase lapidaire de Daniel Webster: "Liberty and union now and forever, one and inseparable". En dehors de cette théorie, toute association fédérative porte en son sein le germe de la dissolution inévitable".

Ces paroles de Sir Wilfrid Laurier méritent d'être méditées et approfondies. En effet, le grand problème du fédéralisme, (la question la plus épineuse de tout notre droit parlementaire), c'est précisément cette division des pouvoirs entre le parlement central et les législatures locales... Quels sont les droits de chacun ? Quelles frontières les principes de l'équité constitutionnelle nous tracent-ils, en cette matière délicate entre toutes?

Dans son étude théorique du fédéralisme, Monsieur Leacock, professeur des sciences politiques à McGill, divise en cinq classes les attributions gouvernementales.

I.—De prime abord, l'autorité fédérale a de toute nécessité trois fonctions absolument essentielles:

(a) La défense du pays sur terre et sur mer.

(b) La gestion des affaires extérieures.
(c) Le droit de lever des impôts et d'emprunter.

Si l'on ne fédéralise ces trois pouvoirs toute unité politique est purement illusoi. Sans eux, une fédération n'est pas même viable.

II.—Il y a ensuite certains sujets qui requièrent naturellement une législation uniforme, si l'on veut qu'elle soit vraiment effective. Il en est ainsi de la monnaie, du service postal.

III.—L'on rencontre subséquemment une troisième catégorie de matières. Il est non pas nécessaire, mais tout simplement avantageux d'en abandonner le contrôle à l'autorité centrale.

Ce sont: les voies de communication nationales les banques, les douanes.

IV.—Certaines questions comme le mariage et le divorce, l'éducation, donnent lieu à toutes sortes de polémiques entre les théoriciens. Les uns veulent tout uniformiser. Les autres demandent que l'on respecte les

opinions contradictoires des différentes sections de la communauté.

V.—Il y a finalement le domaine des affaires strictement régionales, comme par exemple: les organisations charitables.

Comment avons-nous appliqué, dans notre constitution, cette théorie du partage des attributions gouvernementales?...

C'est aux sections 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord que se trouve consignée la distribution des pouvoirs entre nos divers gouvernements. En dépit de l'aridité du sujet, nous allons nous efforcer d'en faire une très succincte analyse. Tentons donc de rendre à César ce qui appartient à César et à Ottawa ce qui appartient, paraît-il, à Toronto...

Notons tout d'abord que tout ce qui n'a pas été assigné aux provinces appartient au fédéral. Telle est la décision du Conseil Privé dans la cause fameuse de Lambe. Ceci est l'exacte contre-partie du principe constitutionnel de la grande république américaine. Chez nos voisins, la présomption est en faveur de chaque état individuel. N'est-

ce pas plus logique, plus libéral et plus équitable, en vérité? Prenons un exemple de la vie courante. Des marchands contractent une société. Ils mettent en commun une partie de leurs biens. Chacun d'eux garde tout le reste de son patrimoine particulier. Ne devrait-il pas en être ainsi dans toute association fédéralisée? C'est là du moins ma très humble opinion.

Ce n'est pas tout: Le parlement fédéral, a de plus un droit général de faire des lois "pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada". Ceci cependant ne justifie nullement Ottawa d'empiéter sur les droits provinciaux sous le prétexte toujours très facile à invoquer de "l'intérêt national". La décision de Lord Atkinson, en 1912, devrait nous protéger contre toute invasion spoliatrice.

* * *

L'on peut résumer ainsi les principales attributions de notre gouvernement fédéral. Tout d'abord, il a à sa charge la défense du pays sur terre et sur mer. Il a la gestion de nos affaires extérieures. Il a le droit de lever des impôts et de contracter des emprunts sur le crédit national. C'est lui qui

édicte notre droit criminel. Il règlemente le trafic et le commerce. D'Ottawa, enfin, relèvent mille questions administratives d'une nature commerciale ou maritime

Sir John-A. MacDonald favorisait ouvertement une union législative. On le voit clairement par la quasi toute-puissance du pouvoir central: L'influence *centralisatrice* est manifeste.

Le grand leader conservateur dût reconnaître cependant que seul le système fédéral avait des chances de vie. Il s'y résigna... loyalement, je l'espère. Quoi qu'il en soit, jamais nous ne consentirons à ce qu'on ne voie dans l'acte impérial de 1867 que le déguisement d'une union législative. Ce serait là : le plus infect des "camouflages".

Notre pacte constitutionnel est une convention fédérative, tout simplement. Il faut l'interpréter dans le sens de la liberté. Cette faveur de la liberté est un principe qui est donc la base même du Droit moderne. En d'autres termes, nous Canadiens-français, nous avons conservé tous les privilèges que nous n'avons pas expressément abdiqués! Une renonciation à des droits acquis ne se présume pas sans raison grave. Toute res-

triction (à l'autonomie de notre race) doit être prouvée et établie. Les liens, pour les sociétés comme pour les particuliers, ne se supposent pas: *ils se démontrent.* Jusqu'à preuve du contraire, toute personne, individu ou communauté, est libre, libre de la liberté qu'elle a reçue des mains divines.

Or, quelles promesses nous a-t-on faites en 1867?

Fatigués du régime odieux de 1840, nous devions être enfin " chez nous ". Le système fédératif promettait d'assurer notre survivance. Nous *entrions donc " librement "* dans le "Dominion". La loi impériale qui forme la base de notre constitution n'est que l'expression légale et officielle de la *volonté* des parties contractantes. C'est la rédaction solennelle du "désir" exprimé par les provinces. On y trouve tous les éléments d'un véritable contrat de société, revêtu de la sanction royale.

Pour interpréter sagement cette convention, il faut comme toujours chercher avant tout *la pensée de ses auteurs.* Il faut scruter leurs intentions telles que manifestées à la conférence de Québec en 1865. Selon le mot d'Edward Blake, "nous devons essayer de pénétrer l'esprit de notre charte. Si nous

voulons donner à ses dispositions leur véritable portée, il nous faut tenir compte de toutes les circonstances alors existantes".

Quelle était donc la situation au moment de la naissance de la confédération?

Tout d'abord, l'acte de 1867 fait revivre l'existence séparée et distincte du Haut et du Bas-Canada. Il rétablit l'ancienne division qui remontait à 1791. Il arrive bien peu fréquemment que l'on décompose ainsi un état pour en réunir ensuite les différentes parties. Pourtant, de l'avis de tous, ce divorce politique était devenu nécessaire. L'union législative n'avait satisfait personne. Ce plan assimilateur, cher à Lord Durham, était ouvertement destiné "à changer notre caractère national", "à nous anglifier intégralement". Ce devait être pour nous le coup de grâce. Dépouillés de notre langue, chargés des dettes d'autrui, privés de la représentation parlementaire à laquelle nous avions droit, noyés dans une agglomération britannique et protestante, nos ennemis,—quelques enragés que désavouent leurs propres compatriotes—nos adversaires, dis-je, épiaient déjà l'heure de notre mort. Grâce à Dieu, elle n'est pas encore sonnée! Une à une, nous avons reconquis nos libertés. La

machine parlementaire destinée à nous détruire s'est trouvée soudainement paralysée. Ses rouages qu'on avait crus meurtriers s'arrêtèrent d'eux-mêmes. Tout l'organisme gouvernemental était comme détraqué et affolé. Une crise ministérielle n'attendait pas l'autre. On vit même des ministères de 24 heures ! Il fallait à tout prix trouver un remède et l'on fit appel à notre générosité.

George Brown se fit le porte-parole de ses compatriotes. Au nom des vainqueurs de 1759 ,il dut demander justice... aux vaincus et aux opprimés. Sans nous, on ne pouvait sortir de l'impasse. Vraiment, nous avions le beau rôle et nous étions bien vengés ! Nous fûmes magnanimes, car nous étions dans une amusante position. Sans consultation populaire, on nous avait associés de force à nos voisins. Par une douce ironie de la Providence, le lien qui devait nous étrangler était devenu odieux à ceux qui l'avaient noué. C'était à nous qu'ils demandaient de le rompre ! En langage juridique, on réclamait de notre part la "dissolution" de la société à laquelle on nous avait contraints. En même temps on nous proposait de tenter encore une fois l'aventure d'une nouvelle association. Les conditions

en étaient, paraît-il, toutes différentes. Nous compterions deux partenaires additionnels; le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. De plus, on nous garantissait pleinement notre autonomie.

L'Union trop étroite de 1840 avait été un fiasco tragi-comique. Pour éviter le choc des deux races, on laisserait donc à chacune la prépondérance dans sa section territoriale. Ainsi, on reconnaissait implicitement le principe sacré des nationalités. On devançait de cinquante ans les généreuses paroles du Président Wilson, voulant "garantir à chaque peuple, sa vie propre, le libre exercice de sa religion, son libre développement individuel et social". La confédération devait assurer avant tout notre indépendance locale. Selon l'expression de M. Chapais, "ce devait en être le triomphe".

Nous pouvons donc gérer en toute liberté nos affaires locales. Notre pays est trop vaste, les conditions y varient trop d'une région à l'autre, pour qu'il soit possible de centraliser tout notre système administratif. Cette unification n'est ni désirable, ni réalisable. Seules, les questions qui intéressent tout le pays doivent relever du parlement d'Ottawa. Il faut laisser à chaque province

le soin de régler ses intérêts domestiques. Notre législature locale, ainsi que nous le disions tout à l'heure, est pour nous une véritable assemblée nationale. A ce corps d'élite, nous avons confié nos lois civiles, inviolables gardiennes de nos droits—l'éducation, héritage sacré de nos enfants—le mariage, base de la société,—la justice, les institutions municipales, les organisations charitables.

Notre législature québecquoise a le droit d'emprunter... et de taxer. D'elle relèvent les terres publiques: notre domaine territorial si vaste et si beau. "Elle légifère généralement sur toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province".

Enfin, notre autonomie est si complète qu'elle nous permet même d'amender notre constitution provinciale, droit qu'Ottawa ne possède ni pour le Dominion, ni pour nous. — Messieurs, on ne saurait trop proclamer l'importance de cette section 92. Pour notre race, elle devait être ici la Grande Charte de notre liberté.

* * *

Nous sommes donc entrés dans la confédération avec premièrement, la promesse

d'une autonomie locale complète pour le Canada-Français et, secondement, une garantie de protection adéquate pour les minorités de notre race et de notre foi dans les autres provinces.

Quelle défense véritable la constitution offre-t-elle à nos groupements éloignés, aux avants-postes canadiens-français en dehors de .Québec? Notre Confédération, selon l'abbé Gronlx, souffre de la fragilité inséparable de tout régime fédératif. Le pouvoir central, dit-il, est fatalement atteint d'une lamentable lâcheté devant la révolte obstinée d'une législature spoliatrice. Devant la persécution légale et d'autant plns odieuse de nos frères lointains, Ottawa, paraît-il, ne sait que se taire et qne "laisser faire".

Voyons donc brièvement les droits du français d'après le pacte de 1867.

Sir John-A. MacDonald le proclame lui-même dans un de ses discours: L'nsage de la langue française forme l'un des principes sur lesquels est basé la confédération". Cette résolntion fut nnanimement votée par tous les membres de la conférence de 1865 et incorporé dans l'acte de 1867. Le Canada, de par sa constitution, est donc nn pays

anglo-français. Les deux langues y sont officielles.

Par l'article 133, nos parlementaires à Ottawa tout aussi bien qu'à Québec, sont libres de s'exprimer en anglais ou en français. Tous les documents législatifs de notre parlement central et tous ceux de notre législature québecquoise doivent être imprimés dans l'un et l'autre langage. Devant les cours fédérales (Cour Suprême, Cour d'Echiquer, Cour d'Amirauté), ainsi que devant nos tribunaux provinciaux de Québec, nous pouvons plaider dans notre idiome maternel. Messieurs! — Nous ne réclamons pas un traitement de faveur. Vivant dans un pays bilingue, nous demandons à nos associés de respecter leurs serments!

Passons maintenant au domaine religieux. Pour protéger les droits des catholiques, on fit une double réserve au sujet du mariage et des écoles. En matière matrimoniale, la juridiction principale appartient aux provinces. Ce n'est qu'accidentellement, pour ainsi dire, que le parlement fédéral peut statuer sur la légalité d'une union conjugale. Le divorce, on le sait, en effet est du

triste ressort de notre sénat. En principe, c'est à nos législatures locales seules qu'il appartient de prescrire les conditions requises pour la validité du mariage.

C'était la meilleure solution alors possible. Nos évêques l'acceptèrent de bon gré. Nous aurions vraiment tort d'exiger plus qu'eux.

Nous voici arrivés au seuil de la question scolaire. L'abbé Groulx nous en fait voir l'importance en une de ses incomparables maximes qu'il excelle à ciseler. "L'école, dit-il, c'est le château-fort ou le tombeau des croyances et des nationalités".

L'article 93 donne juridiction en matière d'enseignement. Cette attribution législative est cependant d'une nature restreinte et limitée. En certains cas, la législature n'a aucun pouvoir: en effet, elle ne peut toucher aux droits acquis d'une minorité religieuse. S'il y a empiètement, les lois d'une province concernant l'éducation sont sujettes à la révision du pouvoir central qui a, théoriquement, le droit de remédier à l'état de choses créé par la législature provinciale, soit en faisant voter par le parlement une loi dite "rémédiatrice" (Remedial Act), soit en désavouant la mesure indûe.

Nous avons mentionné le "désavou", c'est-à-dire, le veto qu'Ottawa peut nous opposer si bon lui semble. Parlant du veto fédéral, Sir Wilfrid Laurier l'appelle avec raison un "danger". "Là, dit-il, se trouve le point noir de la confédération canadienne". "Je ne m'explique point, poursuit-il, qu'un esprit aussi clair et aussi net que Cartier ait pu y trouver une garantie pour les minorités. Il n'y a que deux minorités dans la confédération canadienne: minorité de race et minorité de religion. Donner au pouvoir central où se trouvent la majorité de race et la majorité de religion, l'autorité de s'ingérer arbitrairement dans la juridiction attribuée aux provinces, c'est détruire l'indépendance législative des provinces et en faire un leurre et une moquerie. De fait, dans toutes les agitations qui à différentes reprises ont bouleversé notre jeune confédération, la cause unique reste toujours la même: c'est toujours les tentatives du pouvoir central d'empiéter sur les prérogatives provinciales".

Notre liberté locale, notre "home rule" canadien-français est donc une chose trois fois sacrée. "En nous fédérant, dit Dicey, nous avons voulu non pas l'unité, mais l'union".

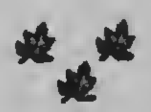
Ecoutez ces autres paroles non moins énergiques : " Dans la sphère attribuée aux provinces par notre constitution, leur autorité doit être souveraine" et ce principe ne saurait être proclamé trop haut ! " Ces mots ne sont pas de moi; ils sont de celui qui est, de l'aveu même de ses pires adversaires, " le plus grand homme d'Etat des colonies britanniques" : j'ai nommé Sir Wilfrid Laurier. " Le salut, continue-t-il, consiste à administrer la confédération dans le même esprit qu'elle a été conçue : avec fermeté et toujours avec modération". Notre grand compatriote cite alors cet axiome si vrai d'Edmund Burke : "All government, indeed every human benefit and enjoyment, every virtue and every prudent act is founded on compromise". "Sans la modération, disait Napoléon, il peut bien exister une faction, mais jamais un gouvernement national".

En une de ses odes, Pindare, bien des siècles avant Bonaparte, énonçait ainsi la même vérité : "La justice est le fondement inébranlable des états".

Envers nos compatriotes de langue anglaise, montrons-nous donc toujours justes et généreux. Sans trêve, faisons appel aux

sentiments de droiture et de tolérance qui caractérisent l'immense majorité des Anglo-canadiens. Grâce à cette fraternelle collaboration, nous pourrons continuer la noble histoire de notre patrie commune: la Confédération Canadienne. "D'aucuns" prétendent que nous aurions tout intérêt à rompre le lien fédératif, à nous séparer de nos provinces-sœurs. "Non! messieurs! ne songeons pas à diminuer l'œuvre que nous avons pour mission de continuer". Gardons avec orgueil notre immense patrimoine territorial. Conservons pour nos fils cette belle moitié du continent nord-américain. "Soyons fiers de notre titre de Canadiens, fiers de notre incomparable pays: le Canada".

C'est là, le programme de mon père: c'est aussi le mien. Comme lui, bien que plus modestement, je consacrerai tous les instants de mon humble vie "à développer et à maintenir notre glorieuse confédération".



"LES DEBUTS DU JOURNALISME AU CANADA"

Par Maurice Goudrault, avocat.

Monsieur le Président,

Messieurs,

A notre dernière réunion, Léon Mercier Gouin, dans un chaleureux discours, nous a parlé de nos garanties constitutionnelles. Pour traiter pareil sujet, le conférencier avait dû compulser nos archives et relire les enorgueillantes pages qui forment les premiers chapitres de l'histoire politique de notre pays. A mon tour, je me suis penché sur les mêmes volumes, j'ai relu plusieurs de ces pages où sont racontées les luttes entreprises pour la conquête d'un gouvernement responsable régi par une constitution libre et nationale, et, au premier rang des combattants, parmi ceux qui se faisaient les champions des idées nouvelles, j'ai distingué les journalistes. J'ai donc cru que c'é-

tait un peu une façon de les remercier pour l'œuvre accomplie que de rappeler, ce soir, leur nom à votre souvenir.

Mais, raconter l'œuvre de la presse canadienne de la première moitié du siècle dernier, parler des luttes qu'elle a entreprises et menées à bonne fin pour faire reconnaître aux Canadiens le status politique auquel leur titre de citoyens britanniques leur donnait droit de prétendre, ce serait refaire toute l'histoire politique de cette époque. En effet, ce qu'on a dit de la littérature en général peut se répéter de la presse du temps; elle est l'expression de la communauté canadienne-française, elle exprime sa vie supérieure, ses revers, ses aspirations, ses déceptions et ses inquiétudes.

Donner les noms des journalistes de l'époque, ce serait faire défiler devant vous à peu près tous les chefs politiques car, alors, tout parlementaire était doublé d'un journaliste, et non satisfait de faire vibrer la tribune de ses accents convaincus, il lui fallait encore la voix des journaux. C'est Panet, Bédard, Blanchette et Jacques Viger au "Canadien", c'est Louis Plamondon au "Courrier de Québec", c'est Denis-Benjamin Viger également au "Canadien" et au "Spec-

tateur", c'est Auguste-Norbert Morin et Duvernay à "La Minerve", c'est Dorion, Papin et Doutre à "L'Avenir", c'est Dessaulles, un des plus remarquables journalistes que le Canada ait produit, au "Pays", c'est Joseph Cauchon, politique ardent et polémiste acerbe, qui devait finir sa carrière gouverneur du Manitoba, au "Courrier de Québec". Bref, tous les parlementaires et chefs politiques de l'époque bataillaient autant de la voix que de la plume.

Le temps qui m'est accordé pour cette conférence me force de choisir et de vous parler du plus remarquable d'entre eux. Le type le plus éminemment représentatif de la presse de l'époque, c'est Etienne Parent, et son journal, "Le Canadien", est sans contredit le plus important du temps. C'est d'ailleurs, le premier en date de nos journaux politiques. Il est vrai que de 1760 à 1806, huit à neuf journaux ou papiers périodiques, comme on les appelait alors, virent le jour à Québec et à Montréal, mais ce sont surtout des journaux d'informations ou des périodiques purement littéraires. Notons, en passant, que c'est dans ces périodiques que parurent les premiers essais de la littérature canadienne. Pour toute information

politique, la "Gazette de Québec", cette ancêtre de notre journalisme, elle date de 1764, se contente de reproduire, sans commentaire il va sans dire, les proclamations de gouvernement et autres paperasses officielles. Les Anglais se fatiguèrent vite de cette prose modérée et ils fondèrent le "Quebec Mercury" qni se lança à l'attaque des Canadiens-Français, et provoqua, par réaction, en 1806, la fondation du "Canadien" par Pierre Bédard et François Blanchette.

"Le Canadien" est donc le premier journal politique canadien-français. Le prospectus qu'il publia le 13 novembre 1806 est la première page de notre journalisme politique. C'est, en une bonne et claire prose, un fort plaidoyer pour la liberté de la presse. Par un curieux retour des événements, qui justifie le mot de Joseph de Maistre ou de Guizot: "L'Histoire est un perpétuel recommencement", cet article-programme du "Canadien" de 1806 pourrait servir d'article de rédaction au "Canada" de demain matin et serait de toute première actualité. Et, cela, grâce au progressif gouvernement unioniste qui, en quelques mois, a su le tour de nous fabriquer au-delà de seize cents arrêtés-ministériels dont l'un et

non des moindres a supprimé la liberté de la presse.

Au début de sa carrière, le "Canadien", bien que ferme et précis dans l'énoncé de ses desirata politiqnes, prend une allure assez modérée. Le calme caractérisait le journalisme à cette époque. Mais ce calme fut de courte durée. Vint la fameuse question des subsides et aussitôt commença autour d'elle une série de luttes de tribune et de presse qui durèrent une trentaine d'années, dont une couple furent tragiques. Mais la bureaucratie anglaise n'était pas habituée à la libre discussion de la chose pnblique. Le beau plaidoyer en faveur de la liberté de la presse dn "Canadien" du 13 novembre 1806, avait bien pu convaincre quelque obscur idéaliste anglais à l'emploi du gouvernement, mais il était passé par-dessus la tête du gouverneur. En effet, Craig, ému de l'indépendance de ton avec leqnel le "Canadien" parlait politique, tenta d'y mettre fin en faisant saccager les bureaux et les presses du "Canadien" et jeter ses rédacteurs en prison. L'article qui provoqna la colère du gonverneur avait pour titre : "Tenons-nous par le bout du nez". Mais le journal avait la vie dure. Tel Phénix, il re-

naquit de ses cendres, le 7 mai 1831, avec, en première page, sa nouvelle devise: "Nos Institutions, notre Langue et nos Lois", et Etienne Parent en fut le directeur politique. Il vécut jusqu'en 1893 et s'eteignit à l'âge respectable de quatre-vingt-sept ans, après avoir été transplanté de Québec à Montréal. Ainsi que le dit l'abbé Camille Roy, le bureau du "Canadien", où régnait Etienne Parent, devint une sorte de foyer où se groupèrent les politiques, et où se concertaient les plans d'attaque et de défense de nos parlementaires. Les principaux rédacteurs, outre les fondateurs, furent par ordre de succession: Etienne Parent, 1822-42; Ronald McDonald, Francis Magloire Dérome, Joseph Guillaume Barthe, Etienne Parent pour la seconde fois en 1860, Hector Fabre, François Eventurel, Lucien Turcotte, L. H. Thnot, L. J. Desjardins et Israël Tarte.

Le plus remarquable du groupe, Etienne Parent, naquit à Beauport, près de Québec, le 2 mai 1802, il fit ses études au collège de Nicolet et au Séminaire de Québec. Il de vint rédacteur du "Canadien" en 1822, à l'âge de vingt ans. A la disparition temporaire de ce journal, en 1825, Parent étudia

le Droit et se fit admettre au Barreau, en 1829. Mais il retourna au journalisme en 1831 lorsqu'il fut chargé de la résurrection du "Canadien". Parent fut arrêté en 1837 comme suspect et passa l'hiver en prison. En 1841, il était élu député du comté de Saguenay mais il remit son mandat en 1842 à cause d'une surdité contractée dans sa prison. La même année, il abandonna la direction de son journal pour devenir greffier du conseil exécutif, puis sous la confédération, sous-secrétaire d'Etat. Il prit sa retraite comme fonctionnaire d'Etat en 1872 et mourut à Ottawa le 22 décembre 1874. Je dois m'excuser de ne vous donner que ces quelques notes et détails. Il aurait été beaucoup plus intéressant d'analyser l'œuvre de Parent et d'apprécier ses éminentes qualités de journaliste. Mais j'ai surtout voulu le rappeler à votre souvenir comme le pionnier du journalisme politique canadien. Son œuvre est considérable. Elle révèle qu'il a lutté avec fermeté, talent et persévérance pour la conquête de nos droits politiques.

Au mois de septembre 1906, Olivar Asselin disait aux étudiants de Laval qui étaient allés le saluer à la rentrée des cours: " Mes

“ jeunes amis, ce qni vous arrive de nons
“ chaque semaine, ce n’est pas la snbstance
“ de notre âme ni la flenr de nos facnltés,
“ c’est l’instinctif éclat de rire devant la
“ sottise, l’irrépressible cri de dégoût de-
“ vant la lâcheté, l’imprécation devant le
“ triomphe insolent de la force brutale sur
“ la raison impuissante. Ce n’est pas la
“ synthèse de nos nuits sans sommeil et de
“ nos jours sans pain, ce n’est pas même
“ l’ébanche imparfaite du plan dressé dans
“ notre esprit ponr l’union des forces natio-
“ nales, c’est l’infime résidn d’une prodnc-
“ tion mentale toute entière asservie aux
“ besoins matériels de l’œuvre. Parti les
“ chevenx dans l’azur du ciel, nous avons dû
“ bientôt reconnaître en la juste addition
“ de 2 et 2 la première condition d’existence
“ des empires. Nous nous sommes assis
“ sans nons plaindre devant des besognes
“ autres que celles que nous avions rêvées,
“ soutenus par l’espoir qn’un peu de justice
“ sociale, un peu de bien-être et de bonheur
“ national, germeraient un jour dans l’hu-
“ mns de nos illusions mortes.”

J’imagine bien que Parent dut parfois, lui aussi, trouver la besogne de jonrnaliste rudement ingrate et lente à produire les

effets rêvés. Il a souvent assisté au triomphe insolent de la force brutale sur la raison impuissante. Il a même connu la prison. En dépit de cela, il a continué son œuvre et il a eu la suprême joie de voir dans sa vieillesse se réaliser quelques-uns des rêves qu'il faisait pour son pays et pour sa race, alors qu'à peine âgé de vingt ans il s'asseyait au pupitre de direction du "Canadien". Son œuvre le place au premier plan de ce groupe de chefs canadiens, qui, suivant la belle expression de l'un de nos historiens, ont réussi à donner à une foule obscure, figure de peuple.

Comme je l'ai dit au début de cette causerie, le journal de Parent est le premier journal strictement politique. Mais, il s'est publié avant lui plusieurs journaux d'informations. Ainsi, le premier journal canadien est la "Gazette de Québec", fondée en 1764 par Brown et Gilmore et qui cessa de paraître en 1774. Ce journal, publié dans les deux langues était neutre au point de vue politique. On était au lendemain de la cession du pays et les pouvoirs publics ne permettaient pas la libre discussion de leurs faits et gestes. D'ailleurs, Brown n'apparaît pas avoir été une forte intelligence

puisqu'en 1776 il caractérisait son journal "la plus innocente gazette de la domination britannique", s'imaginant faire un grand compliment à son journal en lui donnant ce qualificatif. Il ajoutait: "Il y a très peu d'apparence que la Gazette perde son titre inestimable". Rendons-lui cette justice qu'elle ne l'a jamais perdu.

Le second en âge est la "Gazette" de Montréal, fondée en 1785, qui fut toujours un excellent medium d'informations. La "Gazette" fut bilingue pendant de nombreuses années. Elle était imprimée au début par Flenry Mesplet, le premier imprimeur de Montréal. En 1796, apparition d'une deuxième "Gazette" de Montréal, publiée par Louis Roy et John Bennett. C'est un fait assez curieux que la publication, dans la même ville, de deux périodiques portant le même nom avec le même format et tous deux bilingues. Signalons encore la fondation de la "Gazette Littéraire", en 1778, également imprimée par Mesplet, le "Courrier de Québec", en 1788 laissant un seul numéro à la postérité; le "Cours du Temps", en 1794, le "Magasin de Québec", en 1797, et le "Quebec Mercury", en 1805.

La famille s'est beaucoup agrandie, puis-

que de 1764, date de la fondation de la "Gazette de Québec", à 1904, date de la fondation du "Nationaliste", 800 journaux et revues ont vu le jour dans la seule province de Québec. Il est vrai que quelques-uns d'entre eux n'ont pas vu autre chose que leur jour de naissance. D'autres paraissaient pendant quelque temps et disparaissaient après un adieu ainsi conçu :

" Adieu, mes chers compagnons
Jusqu'à la résurrection".

Mais le même périodique paraissait de nouveau au bout de quelques semaines plaçant en tête de son article-programme : "Resurrexit sicut dixit" et la publication se continuait encore pendant quelques mois. Il en est d'autres, par contre, qui ont eu une longue carrière. Parmi les centenaires, on compte nos deux contemporains, la "Gazette" de Montréal et le "Montreal Herald".

Je parlais, il y a un instant, de la fondation du "Nationaliste", en 1904. Un siècle sépare le journal d'Asselin du "Canadien" de Parent. Comme on voit, nous n'en sommes plus aux débuts du journalisme et il ne me resterait plus qu'à m'effacer. Cepen-

dant, l'absence de plan, le décousu de cette causerie entre amis et votre bienveillante attention m'autorisent à ajouter quelques considérations.

La presse canadienne de notre temps vaut-elle celle de la première moitié du siècle dernier? Les rapprochements de ce genre sont toujours injustes. Les conditions sont tellement peu les mêmes que la comparaison est impossible. Ensuite, avant d'apprécier et de juger, il y aurait lieu de distinguer, de classifier. Toutefois, il est incontestable que le journalisme canadien, à l'instar des autres branches de notre activité, a progressé rapidement dans le cours des dernières années. Les journaux se multiplient et il s'ensuit une concurrence qu'active heureusement un public lecteur sans cesse plus nombreux et plus exigeant. De nos jours, un journal, pour vivre, doit s'engager dans la voie des améliorations et marquer le pas avec ses contemporains. Nous assistons donc à une transformation à peu près constante de nos journaux, transformation qui nous met dans l'impossibilité de les analyser et de les juger, puisque le type n'en est pour ainsi dire jamais fixé.

Quelques-uns d'entre vous ne me trouve-

ront peut-être pas difficile, mais j'affirme que la plupart de nos grands quotidiens, anglais comme français, ont une rédaction intéressante. La presse est soumise à "l'actualité". Le journaliste doit penser vite et écrire plus vite encore. Tout paradoxal que cela paraisse, ce n'en est pas moins vrai. Encore, si on le laissait tranquille pendant les deux heures qui lui sont accordées pour écrire l'article du jour. Mais, non! Le silence de son cabinet est brisé par le tic-tac du télégraphe, les sonneries du téléphone, le va et vient des chasseurs de nouvelles et les appels du prote impatient de fournir de la copie à ses typographes. En dépit de ces conditions pe[illegible]ntageuses, il me semble, encore une fois, que la rédaction de nos grands quotidiens est suffisamment soignée. Nous ne sommes évidemment pas à l'époque où les Armand Carrel et les Bertin, directeurs du journal "Le National" et "Les Débats", réclamaient de leurs collaborateurs, entre autres qualités, "la connaissance de l'histoire, celle d'une ou deux langues étrangères, la connaissance des intérêts généraux de la politique européenne, une certaine expérience des hommes et une instruction littéraire étendue". Le bagage littéraire et

scientifique des journalistes modernes est un peu plus léger. C'est regrettable, mais c'est comme cela. Cependant, je crois qu'il faut rendre cette justice aux principaux rédacteurs de nos journaux, qu'ils occupent les quelques loisirs que leur laisse la besogne quotidienne à s'outiller davantage, à accroître leur science des hommes et des choses, à parfaire, en un mot, leur apprentissage pour ainsi dire interminable.

La plupart de nos journaux ont amélioré leur service d'informations. Les nouvelles sont plus nombreuses, plus fraîches et plus intéressantes. Mais, il est certain que très souvent ces nouvelles occupent dans le journal une place qui ne leur revient pas. La presse canadienne a beaucoup à apprendre de sa grande sœur d'Europe sous ce rapport. Nos reporters manquent de mesure quand ils nous racontent les déplacements de Son Honneur le Maire, l'incendie d'une scierie ou la collision d'une voiture à incendie avec une ambulance. Le style de ces nouvelles est un peu trop spécial. Cela s'explique, il est vrai, par les exigences du métier. Les lecteurs veulent des faits, des nouvelles, encore des faits et encore des nouvelles. Peu importe la langue dont on se sert pour

les leur relater. Rappelez-vous le mot célèbre d'Emile de Girardin à Théophile Gauthier: "Le style génerait l'abonné". Cependant, Sa Majesté la langue française a droit à un peu plus de respect, messieurs les reporters.

Nos journaux souffrent d'un mal plus dangereux que celui du mauvais style de leurs reporters. Je veux parler de l'asservissement de leurs rédacteurs aux partis politiques. Mais l'heure avance et il me faut terminer. Le grand journaliste dont je vous ai parlé ce soir a écrit de fortes pages sur ce sujet. Comme Bonsoir! permettez-moi de vous les conseiller.



UN VOYAGE AUX ILES DE LA MADELEINE

Par Paul Mercier, avocat.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Chaque peuple a son histoire symbole de son orgueil, preuve de son existence nationale. Chacune a ses pages glorieuses; chacune possède également des pages de défaites et de regrets. Parfois, l'histoire d'un peuple profite à bon droit par la force et le succès des armes dans une guerre juste ou par une diplomatie habile, du dépérissement d'une autre nation qui, par ses gestes réprobateurs, a taché et rejeté dans l'oubli ses pages les plus marquantes. Telles sont, à l'heure actuelle, les nobles histoires de Belgique, de France, d'Angleterre, des Etats-Unis et d'Italie. Telle est l'histoire

malheureuse de l'Allemagne déçue. L'Allemagne, mauvais génie de cette guerre qui passe à travers l'Europe et le monde entier, voit à l'instant sa gloire d'hier tombée, sa crédibilité au point de vue des relations diplomatiques internationales bafouée, mise de côté, et son histoire, dont elle était personnellement et à juste titre si orgueilleuse, flotte maintenant à la dérive comme une épave par cet océan de sang humain et de misères humaines qu'elle a créées par ses prétentions de folles et illégales conquêtes.

"L'histoire, a dit Lacordaire, est la mémoire des siècles immortalisée. Un homme qui n'a pas d'histoire est tout entier dans sa tombe; un peuple qui n'a pas dicté la sienne n'est pas encore né."

Le peuple Acadien, fondateur d'une province française de l'Amérique septentrionale, malgré les nombreuses persécutions dont il a été victime, a toujours été fidèle à ses principes, à ses serments. Chez lui d'abord, en Acadie, il a dicté ses volontés, son histoire. A l'Etranger, après les déportations, dans ses pays de refuge, soit aux Etats-Unis, dans les Etats du Maryland, du Maine, de la Caroline, soit au Canada, à l'Ile St-Jean, au Cap Breton, dans le Nou-

veau-Brunswick, dans la Nouvelle-France, aux Iles de la Madeleine, tout en reconnaissant l'autorité, il a su toujours dicter son histoire. Certes, elle a été dictée cette glorieuse histoire empreinte de souffrance en des lieux différents où les familles acadiennes désunies écrivirent des pages détachées, mais toutes belles qui, réunies aujourd'hui, consacrent l'existence d'un peuple fort, décidé à survivre et qui aura le mérite à travers les âges sans exception de cette terre, d'avoir réussi à exister et à se fonder par deux fois.

Avec Lacordaire, peuple d'Acadie, laisse-moi te dire avec sincérité et admiration : " Tu as dicté ton histoire. Sois-en fier ! Conserve jalousement sur ton cœur les pages déjà écrites pendant que tu t'efforces sans cesse à tracer les autres à travers le Canada et les Etats-Unis. Non seulement tu es déjà né, mais te voilà grand'homme" ! Et avec cette anxiété et cette inquiétude qui, depuis tes malheurs ne t'ont pas abandonné, peuple Acadien, retourne-toi et vois dans l'ombre des jours douloureux, les fosses de tes persécuteurs des 31 août, 10 septembre, 18 octobre et 20 décembre 1755 ; les Belcher, les Lawrence, les Morris, les Wilmot et

leurs complices. Elles n'ont point d'histoire! Ces scélérats du passé acadien n'ont rien laissé; ils sont tout entier dans leurs tombes portant le stigmate ineffaçable de la honte et de la réprobation humaine.

Soyez assurés, Messieurs de l'Association de la Jeunesse Libérale, que je ne viens pas ici ce soir avec la prétention de me mettre sur un pied d'égalité avec les orateurs et les écrivains distingués qui ont traité à date la question acadienne. Non, loin de moi cette prétention. Mon but est de vous faire part d'une étude que j'ai faite sur place en l'an 1911, lors d'un voyage aux Iles de la Madeleine, en ce rêveur petit coin de terre acadien. A votre demande, je vous livre modestement mes souvenirs, déjà vieillis de huit années, mais qui toujours sont demeurés vivaces en mon âme, qui a vu dans ces Iles du vrai, du beau et du bien: une Acadie nouvelle.

Transportons-nous un moment, par l'imagination, dans le salon géographique de notre pays à Ottawa. Vous y voyez les blasons de chacune des provinces du Dominion, les écussons de presque toutes les nations européennes. D'immenses armoires sculptées avec art frappent notre vue. Ouvrons

avec respect l'armoire principale et saisissons ce rouleau entouré d'un ruban blanc frappé d'une feuille d'érable. D'abord, il est petit, léger; une fois déroulé, il apparait grand, rempli d'orgueil, car c'est l'emblême de la richesse d'un sol; c'est le tracé de notre pays que nous aimons tous. C'est la carte géographique du Canada.

Nous y apercevrons avec envie, gravées d'une manière scrupuleuse et artistique, l'étendue et les lignes de démarcation des neuf provinces du Canada. Une province surtout frappe au premier regard notre attention, parce qu'elle parait plus prospère, plus recherchée que ses sœurs canadiennes. Un foyer d'activité agricole et industrielle y règne avec l'assurance d'un plus grand développement immédiat. Cette province, nommons-là hautement et sans crainte: "C'est la province de Québec, notre patrie d'origine à nous, Canadiens-français." Elle fut le berceau de nos aïeux, le sol où ont grandi nos hommes politiques, la terre qui a produit notre illustre compatriote, sir Wilfrid Laurier, qui vient de descendre majestueux dans la tombe, après avoir vécu toute sa vie pour elle et le Canada tout entier.

En ce moment, le cœur meurtri, blessé, souvenons-nous de cet homme politique, de ce protecteur acadien, de ce parlementaire accompli et chrétien à qui nous devons, comme peuple, notre enviable situation d'aujourd'hui. Déposons, avec respect et reconnaissance sur la tombe de ce grand disparu, astre couché dans un nuage de gloire, une immense couronne tressée des plus jolies fleurs de l'amitié sincère et du souvenir éternel. Sir Wilfrid que, sous les peupliers neigeux de Notre-Dame qui bientôt berceront votre cœur de leurs douces chansons, la terre vous soit légère! De nouveau avec Lacordaire je puis vous dire: "Vous avez votre histoire. Vous êtes et serez à jamais tout entier parmi nous et la patrie acadienne. Le peuple canadien, sous votre direction, est né. Vous avez dicté l'histoire du Canada et elle survivra pour perpétuer votre nom et notre race à travers les siècles futurs."

Si nous examinons de nouveau la carte du pays, vers l'est, presqu'au milieu du golfe Saint-Laurent, au nord de l'Ile du Prince Edouard, naguère l'île Saint-Jean, nous distinguons les îles de la Madeleine. Elles sont situées à une distance d'environ cent quatre-

vingt milles marins à l'ouest de Percé, et d'environ cinquante-cinq milles au nord de l'île du Prince Edouard.

Ces îles sont au nombre de six; elles portent les noms d'Amherst, d'Entrée, de Grindstone, d'Alright, de Coffin et de Brion. L'île Amherst, dans une partie de son territoire, s'appelle "Hâvre Aubert." La partie nord de l'île Grindstone porte le nom "d'Etang du Nord" et la partie sud celui de "Cap aux Meules."

Voilà, Messieurs, pour la position géographique des Iles de la Madeleine. Nous sommes maintenant à bord du steamer Lady Sybil; nous laissons le port de Pictou, en la province de la Nouvelle-Ecosse, un jeudi de juillet, vers les dix heures de l'avant-midi, en route pour les Iles, cette petite patrie acadienne. Nous traversons le détroit de Northumberland, prenons le golfe, arrêtant vers les six heures du soir au port de Souris, Ils du Prince-Edouard. Une nuit à passer à bord du navire, et, demain, à l'aube, nous serons aux Iles. En effet, vers les cinq heures du matin, le lendemain, deux coups de sirène nous éveillent. Le voyageur s'habille à la hâte. Il prévoit que quelque chose de nouveau va frapper bientôt sa vue. C'est

le terme du voyage projeté! C'est l'arrivée en terre acadienne! Et le touriste, se précipitant sur le pont, aperçoit dans le lointain avec émotion quelque chose de grand, de sublime, l'œuvre de la Providence qui resplendit sur les eaux. Il voit ces Iles semées ici et là, à la grâce de Dieu, sur l'océan; il les distingue déjà quelque peu à un mille de distance du navire, qui le rapproche sensiblement de leurs rives. A un moment donné, le vaisseau, ayant dévié de sa course, les îles paraissent se ranger d'elles-mêmes en "file acadienne" et le steamer se dirige maintenant vers la seule île visible: l'île Amherst. Mais avant d'aborder sur cette terre, l'esprit et le cœur humain sont frappés d'une admiration qui éblouit et d'une émotion qui attriste. Un panorama indicible, une féerie de couleurs indescriptible et une disposition de beautés pittoresques se développent dans le lointain. L'île Amherst se décrit d'elle-même pour attirer nos regards déjà pieusement fixés sur elle. Nous apercevons, sous les derniers feux du soleil levant, la petite église acadienne toute caraparaçonnée de ferblanc sur la pente de la verte colline, qui lance à travers l'espace azuré le tintement harmonieux de sa cloche

de bronze sonnant l'Angélus du matin. Pendant qu'à travers l'espace et sur la mer, ces sons divins s'en vont annoncer aux habitants des îles et aux mariniers du large, qu'un jour nouveau s'annonce religieusement, le pêcheur acadien récite en famille, dans sa chaumière blanchie ou près de sa barque avec ses gars, l'Angélus en se signant.

La vague est forte; elle balaie avec fureur le brise-lame où le navire accostera bientôt. A travers un nuage de gouttelettes d'eau salée nous distinguons tout de même très bien, sur le quai, le va et vient de l'Acadien tout joyeux de l'arrivée de notre steamer qui apporte tant de bonnes nouvelles et de si jolies choses. Pêcheurs jeunes et vieux sont là, revêtus de leurs habits de toile cirée jaune. La barbe du papa est blanche comme l'écume de la mer; son brulôt fume régulièrement à large bouffée et de sa main droite agitant sa "savoise", d'un air sérieux, il salue. On dirait que cet homme dans ce salut qu'il vient de lancer, a quelque chose de triste. Se rappelle-t-il dans un présent lumineux l'histoire du passé acadien? Peut-être. Voit-il dans ce navire l'image éloignée du dernier transport anglais disparaissant

à l'horizon en lui ravissant ses ancêtres ? Peut-être. Mais tout à coup avec la poussière d'eau qui tombe, sa tristesse s'efface et, joyeux, serrant sa fille d'une main et tenant son gars de l'autre, ils s'approchent tous trois pour converser avec les voyageurs qui descendent aux Iles. A la première conversation, nous sentons la bonté, la sincérité de l'âme acadienne. Comme elle est fière de voir l'étranger, et surtout son vieil ami de la province de Québec, venir la visiter et séjourner avec elle. Le Canadien-français est en honneur là-bas. L'Acadien se rappelle que dans le passé son malheur fut étroitement uni au nôtre. En 1755, environ quinze cents Acadiens atteignirent Québec, après avoir échappé aux déportations. Malheureusement, Bigot, digne émule de Lawrence, les dépouilla de leur fortune, de leurs souvenirs de famille de la même façon qu'il dépouillait la Nouvelle-France. Avec nos pères, ils combattirent les "Luttes Suprêmes", souffrirent ensemble, virent la mauvaise défaite des Français et la Cession.

* * *

Les Iles Amherst et Grindstone sont les plus grandes en superficie. Elles mesurent

chacune environ six milles. Hâvre aux Maisons, village principal de l'Ile Alright, représente un petit port de mer des plus coquets avec sa lignée de maisonnettes blanches, bâties à environ trois cents pieds de la rive. L'Ile d'Entrée, située à douze milles de l'Ile Alright, est le refuge, l'abri rapproché des pêcheurs de la haute mer. L'Ile Coffin n'est pas très habitée, mais est un endroit de pêche excellent. L'Ile Brion est l'île d'un phare puissant qui protège la navigation dans le Golfe, et le soir à la vue de son feu rotatif, éclatant et continu, le pêcheur attardé rentre sain et sauf et le pilote conduit en paix son navire géant vers Terreneuve et l'océan Atlantique.

A première vue l'inconnu est surpris de voir que les Iles de la Madeleine, par leur position géographique, fassent partie de la province de Québec. Elles devraient, dans le cours normal des choses, être indépendantes ou faire partie de la province la plus rapprochée, l'Ile du Prince Edouard. Au fédéral elles forment partie intégrante du comté de Gaspé; au provincial, on les considère comme circonscription électorale séparée. Leur député à la Chambre des Communes du Canada est l'honorable Ro-

dolphe Lemieux, et à la Législature de Québec l'honorable J. A. Caron, ministre de l'Agriculture dans le gouvernement de sir Lomer Gouin. Les Acadiens sont en vérité fort "honorés"; ils doivent être assurément pour le maintien des titres au pays!

Si ces Iles ont été rattachées à la province de Québec, c'est que ces pêcheurs acadiens sont de la même mentalité que nous, parlent la même langue, professant la même foi, ayant le même idéal, les mêmes coutumes. Chez nous ils retrouvent plus qu'ailleurs quelque chose du Bassin des Mines, du Village de Beauséjour et du hameau de Grand Pré.

Entre toutes ces Iles que je viens de mentionner l'Ile Amherst est certainement la plus importante. Son site est le plus beau, le plus élevé; son sol est le plus fertile. Elle possède le palais de justice et est le chef-lieu du comté. Le bureau d'enregistrement pour les titres de propriété est à cet endroit. Les notables des Iles y résident, entr'autres: le député-shérif, le régistrateur, le greffier des Cours judiciaires et l'inspecteur des écoles. Il n'y a pas d'avocats ni de notaires aux Iles. Les Acadiens ont fui si loin dans le Golfe, qu'ils ont réussi à se débarrasser

de ces deux amis parfois dévoués, mais plus souvent trop intéressés. Le régistrateur est le notaire des Iles. C'est lui qui prépare d'ordinaire tous les documents se rattachant à la vente des immeubles entre les particuliers. Ensuite, en sa qualité de régistrateur, il voit à les enregistrer immédiatement en bonne et due forme au livre des immeubles, pour protéger les droits privés et respectifs des individus.

L'Ile d'Amherst, à un point de sa partie sud-est, s'élève à une hauteur de près de deux cents pieds au-dessus du niveau de la mer. Son flanc présente une falaise teintée de sable rouge. Les soirs de calme et de beau temps, assis au bout du brise-lame, c'est toujours du renouveau que de voir le soleil couchant réfléchir ses derniers feux sur ce bloc de granit rouge, pour refléter ensuite sur la mer qui baigne mollement le pied de la falaise, après avoir pendant le jour décoré la rive d'une blanche écume mêlée d'herbes marines et de coquillages de toutes sortes.

Avec les dernières lueurs qui disparaissent à l'horizon, le crépuscule du soir descend sur la mer, sur les Iles, alors qu'ici et là au firmament scintillent les étoiles.

Les goélettes, par la brise du soir, rentrent aux Iles. Les gars s'occupent des voiles, tandis que le père tient la barre. Parfois, le refrain du pêcheur satisfait nous arrive bien avant que les voiles blanches se signalent. C'est alors que la pêche du jour a été bonne et que la bourse s'en ressentira. Durant une heure, c'est l'entrée continuelle aux Iles des bateaux qui reviennent de la pêche. Les barques, grosses ou petites, atterrissent côte à côte sur les rives, avec leur trésor encore vivant. Et fières sont-elles lorsque fatiguées, surchargées, quelqu'un vient les aider à atteindre le rivage pour y asseoir leurs quilles, et, en guise de reconnaissance, elles laissent tomber gentiment leurs voiles le long des grands mâts.

Le jour, les maisons acadiennes sont presque désertes; le père, les fils sont à la pêche; les mères, leurs filles et leurs tout-petits sont sur les plages. Elles placent la morue sur des treillis afin qu'elle sèche au soleil, tandis que les enfants jouent dans le sable et cherchent des coquilles nouvelles. Le soir, vers les neuf heures, à l'exception d'un père, d'un frère, d'un fils qui alternativement couche au large quand la pêche est abondante, la famille acadienne est presque

toujours au complet. La chaumière acadienne est simple mais propre. Tout Acadien est l'architecte de sa demeure, le fermier de son lopin de terre. L'idéal du fils est celui de son père: c'est la mer, les vents du Nord! Avec Pamphile Lemay nous disons:

"Cet homme, il est pêcheur, il vit de son filet,
"Ses garçons comme lui se complaisent sur l'eau."

L'aisance règne au foyer; une amitié profonde, une obéissance respectueuse sont la base de la famille acadienne. La mère file son lin, son chanvre et carde sa laine. Elle tisse elle-même ses étoffes et fabrique des catalognes aux couleurs les plus variées et les plus frappantes. Elle voit à l'éducation de ses enfants, qui vont à l'école élémentaire du village. L'Acadien est un homme robuste de santé et cela se comprend facilement, car il ne respire toute sa vie qu'un air sain et pur.

Le sol des Iles est presqu'entièrement déboisé et n'est pas très fertile. Il est, pour la plus grande étendue, de sable rouge. Cependant, l'Acadien réussit à avoir parfois d'excellentes récoltes quand la pêche lui donne certains loisirs. Il ensemence sa

terre, d'une étendue d'une vingtaine d'arpents, en avoine, en orge, en tabac et légumes de toutes sortes. Sa récolte est pour ses besoins domestiques; la pêche, au contraire, est son revenu, ses épargnes. Il pratique la religion catholique romaine, sa patronne bien-aimée est la Vierge, c'est son étoile sur mer: "Stella Maris", répète-t-il souvent par les jours de gros temps et de danger.

Comme les vers suivants de Pamphile Lemay sont d'actualité:

"Ainsi vivent maintenant ces laboureurs chrétiens.
"Ils servent le Seigneur, et leur vie est sainte.
"Ignorant les tyrans, ils ignorent la crainte.
"Des fausses libertés les enivrants banquets
"Ne les séduisent point. Ni verroux, ni loquets
"Ne ferment dans la nuit, leur modeste demeure,
"Et la porte s'ouvre, comme l'âme, à toute heure.
"Là le riche est pauvre en son honnêteté,
"Et le pauvre ignore ce qu'est la pauvreté."

Ces vers dépeignent on ne peut mieux l'Acadien dans sa vie, ses mœurs, sa coutume. L'étranger, qui frappe à sa porte, est le bienvenu, et, pour citer l'expression acadienne, "il jouit de la fortune du pot".

Les Acadiens peuvent communiquer au moyen du télégraphe et du téléphone. Ils se visitent en mettant à la voile, ou en voya-

geant dans des bateaux à vapeur ou à gazoline, mais, chose extraordinaire pour nous qui, la plupart, habitons les grands centres de la province, loin des marées, des fleuves et des mers, les Acadiens des îles Amherst, Grindstone et Alright se visitent en voiture et même en auto. A l'heure où la marée descend à un certain endroit, entre les îles Amherst et Grindstone, en ligne droite, une avenue marine surgit, présentant une surface plane; cette surface, c'est le lit de la mer. L'Acadien s'y engage à cheval ou avec son équipage, et couvre la distance de sept milles environ entre les deux îles, en une heure. A voir disparaître dans le lointain ce cheval en un endroit où jadis l'océan avait trente pieds de profondeur, on croirait revivre les pages stupéfiantes du roman: " La Fée des Grèves".

Les poissons que le pêcheur acadien capture, suivant les saisons de l'année, sont : l'égrefin, le flétan, la morue, le hareng, le maquereau, la truite et le homard. A la mi-mai, la sardine descend parfois en banc. L'hiver on chasse le phoque.

A la pêche du homard se rattache son industrie. En effet, il n'y a pas aux Iles de la Madeleine d'industrie plus florissante

que celle du homard. C'est la plus rémunératrice. Dans chaque île existe des homarderies. Le homard, une fois bouilli, est cuit et mis en boîte de ferblanc. L'industrie des conserves de poissons prend d'année en année une importance plus considérable. Les femmes et les jeunes filles sont la main-d'œuvre.

Durant la saison d'été, la table de famille n'offre aucune viande fraîche. L'hiver, on fait boucherie et aussitôt la provision de bœuf, de lard ou autres viandes est mise en conserves, hermétiquement fermées, pour être utilisées durant les chaleurs prochaines. Ceci n'empêche que l'Acadien n'a rien à envier aux douceurs de n'importe quel autre gourmet du globe. Il est heureux dans ses coutumes; en les observant il y trouve son bien-être, son bonheur.

Leur loi municipale est celle de notre province, en autant que les articles y sont applicables. Chaque île forme une municipalité de village séparée, et les îles réunies composent une corporation de comté. L'île Amherst, tel que dit ci-dessus, en est le chef-lieu. Nos lois civiles et commerciales et nos divers statuts provinciaux sont aussi en force dans les Iles de la Madeleine, puis-

qu'elles sont considérées faire partie intégrante de la province. Quant à l'administration judiciaire elles forment, disent les Statuts Refondus de la province de Québec de 1909, un circuit par elles-mêmes.

" La Cour de circuit y siégeant n'a pas juridiction concurrente avec la même cour siégeant dans tout autre endroit du district de Gaspé, de même que toute autre cour n'a pas de juridiction concurrente avec celle qui siège dans ces îles.

La cour de circuit de ces îles possède, en matière civile, la même juridiction que la cour supérieure dans les autres districts de la province.

Le greffier de cette cour de circuit a les mêmes pouvoirs que le protonotaire de la cour supérieure dans tout autre district.

Il doit y avoir un terme de la Cour chaque année. Il est fixé par proclamation du lieutenant-gouverneur et peut être changé de la même manière.

Chaque terme peut être continué par le juge jusqu'à ce qu'il ait déclaré qu'il n'y a plus d'affaires devant le tribunal et qu'il ait clos tel terme."

D'ordinaire, c'est un juge de la cour supérieure du district judiciaire de Québec qui

siège au tribunal des îles. C'est presque toujours un plaisir que le juge en chef se réserve.

Le commerce est principalement celui du poisson. Le pêcheur vend le plus souvent son poisson aux marchands de l'île où il réside. En échange des prix et valeur de ses pêches, l'Acadien prend, jusqu'à concurrence du montant dû, de la corde pour faire ses filets, des provisions, du charbon et autres marchandises nécessaires. Le poisson, avant d'être accepté, est scrupuleusement examiné par l'acheteur, et il n'y en a pas un qui ne soit vu. Quand vous entendez cette phrase, malheureuse pour la bourse du pêcheur: "Eh! l'ami, ce poisson est rouillé", vous pouvez dire qu'il est mis de côté et n'a aucune valeur commerciale.

L'Acadien construit lui-même ses barques de pêcheur. Son petit chantier est à la porte de sa demeure. Pratiquement il en construit une par année. L'embarcation du pêcheur, quoique solidement bâtie, est vite brisée. La vague, toujours très forte du golfe Saint-Laurent, l'eau salée qui pénètre et brûle le bois et les clous, les difficultés d'atterrissage, l'ébranlent et la désagrègent dans l'année.

Les lignes et les filets de pêche sont fabriqués par les épouses et les sœurs. Assises sur la grève, coiffées de blanc camails, il est intéressant de les voir travailler avec habileté ces filets à mailles variées et de différentes largeurs. On constate tout le dévouement qu'elles apportent dans ce travail presque quotidien ; elles savent, d'ailleurs, que leur ouvrage sera le succès des maris, des grands frères, la subsistance de tous.

La population acadienne, d'environ cinq mille âmes, se groupe par familles de mêmes souches dans chaque île. Par exemple dans l'île Alright, sur la liste électorale, nous voyons que pour avoir inscrit trois cent soixante et seize électeurs, il n'a fallu les chercher que dans quatorze souches familiales pour créer ce nombre. Ce fait démontre que les familles acadiennes resserrent toujours de plus en plus les liens du sang, pour le maintien et l'avenir de leur nationalité.

La date du 20 décembre de chaque année est toujours, pour le peuple acadien, quel que soit son avenir brillant, un jour de peine, de chagrin national. Je me permets

de citer encore ces quelques vers de Pamphile Lemay:

"Dans les veilles de famille, près de l'âtre où l'on fume,
"Les paysans dévôts parlent, les yeux en pleurs,
"De leur Evangéline et de ses longs malheurs...
"On entend au dehors des clameurs. C'est, tout proche,
"L'océan qui gémit dans ses antres de roche,
"Et la forêt répond par de profonds sanglots,
"Au long gémissement qui monte de ses flots.

L'Acadien a tant souffert, il a parfois besoin de vivre de ses souvenirs passés; il y trouve un réconfort qui l'aide à vivre et à surmonter les obstacles et les périls de sa vie! Ses morts, il ne les oublie pas. Pieusement, le dimanche et les jours de fêtes religieuses, la famille acadienne s'achemine vers le petit cimetière de l'île, et, agenouillée sur les tombes, dévotement elle prie! En vérité, c'est un cimetière de Bretagne! Et, de fait, le pêcheur acadien et le marin breton ont tous deux une certaine affinité que la haute mer a consacrée à jamais.

Avec ce vieux gentilhomme habillé de noir et cette jeune fiancée décorée de bleu et de blanc causant à la sortie de la Patrie des Morts, nous croyons revivre dans ce sourire qui passe légèrement sur la figure

rosée de l'Acadienne, ces vers de Victor Hugo:

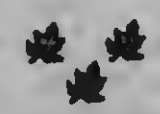
"Et moi, je sens le gouffre étoilé dans mon âme;
"Nous sommes tous les deux voisins du ciel, madame,
"Puisque vous êtes belle et puisque je suis vieux."

Messieurs, je vous ai parlé d'une page de l'histoire de l'Acadie nouvelle. Et, maintenant, je dirai qu'elle est noble et sublime cette histoire. Elle touche au merveilleux dans ses détails et à la grandeur dans son ensemble. Chacun de nous y trouvera une ligne de conduite à suivre. Le prêtre et le missionnaire, j'ose le dire, auront devant eux le modèle d'une vie héroïque et pleine de charité; l'homme politique, une parfaite image du désintéressement, du véritable dévouement qu'un ministre ou un député doit avoir envers son pays, ses compatriotes; le colon, un symbole parlant du travail infatigable des premiers défricheurs acadiens pour obtenir un morceau de terre propre à la culture. L'histoire d'Acadie, mêlée à la nôtre, est un tout complet des énergies de la Nouvelle-France, de nos aïeux. Si nous voulons être considérés dignes de nos ancêtres, il faut prouver par nos actes quotidiens que nous sommes de leur race.

Un jour, Ernest Legouvé, terminait une de ses conférences par cette parole dénotant chez son auteur une âme vraiment patriotique: " Une page d'Histoire de France est une leçon d'espérance." Oh! S'il en est ainsi pour l'histoire de la vieille France ensanglantée d'aujourd'hui, mais héroïquement victorieuse, qu'il en soit de même pour la petite patrie acadienne!

...Et de la poupe du navire qui trop tôt nous ramène chez nous, disons du fond du cœur à cette fille d'Acadie qui nous salue si tendrement, en agitant son mouchoir aux coins fleurdelisés: " Au revoir, petite sœur! Sois assurée que toujours nous nous souviendrons de ton hospitalité, de tes îles et de leurs rives enchanteresses. Nous parlerons avec plaisir, à nos fils, de tes grands yeux noirs, de ton bonnet de Normandie, de ton jupon de droguet bleu."

Montréal, 26 février 1919.



ELOGE DE SIR WILFRID LAURIER

Prononcé le 26 février 1919 devant les membres de l'Association par son président, Monsieur Ernest Bertrand.

Messieurs,

A notre dernière réunion nous étions loin de penser que le 26 février 1919 notre vénéré chef dormirait son dernier sommeil depuis déjà plusieurs jours.

Cette mort soudaine, malgré l'énorme vide qu'elle laisse parmi nous, n'est pas cependant sans nous offrir quelques douces consolations. Je veux parler de cet hommage généreux que toute notre population, sans distinction de race ni de religion, lui a si spontanément rendu.

Ceux parmi nous qui ont eu l'avantage de voir défiler devant ses restes mortels, même aux heures avancées de la nuit, une partie des quelque soixante mille personnes qu'on

y compta, ne pourront jamais douter de la grande place qu'il tenait dans le cœur de ses concitoyens, car dans ce défilé ininterrompu on n'y voyait pas que ses compatriotes canadiens-français, on pouvait y remarquer les races les plus diverses qui composent notre population et sur la figure de tous était empreints une grande douleur et le plus profond respect.

Seul, le chevalier sans peur et sans reproche peut, à la fin de sa longue carrière, recevoir un tel hommage.

Malgré tous ces éloquents témoignages dont les journaux sont remplis, il reste encore une raison pour évoquer son souvenir : c'est qu'on ne rappellera jamais trop la largeur de vue, l'inlassable tendresse et la grandeur d'âme de sir Wilfrid. Pour moi ce sont là ses trois qualités maîtresses, celles pour lesquelles sa mémoire sera vénérée, celles que tous les historiens donneront en exemple aux générations futures. Plût à Dieu qu'elles fussent comprises et pratiquées, car la paix règnerait dans notre beau pays, et l'avenir serait vraiment rassurant. Toute son œuvre est marquée au coin d'une grande largeur de vue. Toutes ses entreprises furent vastes comme son génie. Il

semblait tout concevoir dans les pures régions intellectuelles sans ne jamais se laisser arrêter par les petits côtés des choses. Sa vaste intelligence ne lui laissait voir que l'harmonie du grand tout, et comment du reste, pourrions-nous concevoir Laurier myope, s'obstinant à ne trouver que les angles aigus mais nécessaires à l'harmonie même de tous les problèmes politiques ou autres.

"Le XIXe siècle a été le siècle des Etats-Unis et le XXe siècle sera celui du Canada."

Il ne doutait pas de l'avenir de son pays et le lui préparait grand et majestueux. Qu'il conçût un chemin de fer ou un empire, qu'il discutât un malentendu que de faux esprits avaient fait naître entre deux races ou un projet de loi créant une province, ses conceptions étaient majestueuses, ses solutions harmonieuses; et disons-le ici à son grand honneur, si jamais loi passée par sir Wilfrid donna lieu à des heurts c'est que l'esprit de cette loi a été intentionnellement faussé. Elle ne pouvait être étroite et sournoise ayant été conçue par une si vaste et si noble intelligence.

Que dire maintenant de la bonté naturelle de sir Wilfrid, de son inlassable tendresse?

Dans sa longue carrière, jamais un mot d'injure ne sortit de ses lèvres ; l'injure abaisse, avilit et sir Wilfrid que rien ne pouvait abaisser ne pouvait non plus s'avilir, même dans la tourmente politique.

La véritable noblesse, la noblesse qui n'est pas conventionnelle a sa source dans le cœur, elle embellit qui en est gratifié, elle en fait le bien-aimé des humbles, de la masse. C'est le bon et noble cœur de sir Wilfrid qui lui a donné cette emprise sur sa génération et a fait écrire de lui, avec tant de justesse: "Celui que sa race a le plus aimé". Dans ces sphères élevées, l'amour appelle l'amour; il a aimé ses concitoyens à quelque race et à quelque religion qu'ils appartinssent et, en retour, il en fut aimé.

Si, après les témoignages à jamais mémorables de ces derniers jours, un personnage responsable venait poser une main sacrilège sur la mémoire de ce grand disparu, que ce personnage soit alors immédiatement récusé par ceux de sa race, car elle participerait alors à ce sacrilège et elle entacherait sa dignité pour un siècle à venir.

De tous les personnages historiques que je connaisse, je n'en sais pas un qui ait

mieux prêché par la parole et par l'exemple, le plus grand et le plus beau des préceptes exclusivement chrétiens : " Aimez-vous les uns les autres ", et ce n'était pas seulement à des individus qu'il avait le bonheur de le prêcher, c'était aux cent races différentes qui se sont rencontrées sur cette terre canadienne pour y fonder une nation.

Mais la Providence s'était complue dans son œuvre et elle lui avait donné une grande âme, une âme d'apôtre, une âme de héros.

Je me rappelle avoir lu quelque part, qu'une grande destinée était une pensée de jeune homme réalisée à l'âge mûr. Devant la studieuse jeunesse de sir Wilfrid, devant l'énergique et constant travail de son âge mûr, plus encore, en face de cette vieillesse s'obstinant à mourir sur la brèche, je ne doute pas que sir Wilfrid n'ait cherché à réaliser toute sa vie la pensée qu'il émettait à sa sortie de l'université : " J'emploirai toutes mes forces à la Concorde et à l'union des races."

Il y mit toute son âme à toutes les heures de sa longue et féconde carrière, et parce qu'il avait une grande âme il obtint de grands résultats. Sans doute, sur la fin de sa vie, il a vu un moment le ciel s'embrunir

et le doute peut-être a-t-il effleuré son âme? mais il mourut assez tard pour voir reluire l'arc-en-ciel de la concorde et de l'union. Que n'eut-il vécu quelques années de plus lui qui l'avait tant mérité.

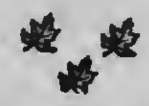
Il aimait la liberté et la servit, je dirais, presque servilement, et son libéralisme était une religion qu'il pratiquait avec la sincérité et la naïveté d'un enfant.

Il est encore trop tôt pour voir les conséquences de sa politique, pour déterminer la portée de son œuvre au point de vue purement français ou purement anglais, mais on peut affirmer dès aujourd'hui qu'au point de vue canadien sa politique fut idéale et qu'elle a toujours eu pour but de protéger toutes les croyances, de respecter tous les droits.

Il n'était ni provincialiste étroit ni impérialiste bouillant, il a été premier ministre du Canada et pour moi, il était impossible de l'être d'une autre manière sans l'être de nom seulement.

Nous pourrions rappeler sa science, son éloquence, ses belles manières physiques, ses succès en Europe et ailleurs, son amour pour ses compatriotes canadiens-français, rien de trop beau ne serait dit de lui, mais

avant tout il restera pour nous, l'homme juste, le noble gentilhomme, celui dont le cœur resta si pur que malgré la grande expérience de ses soixante et dix-huit ans il eut jusqu'à la fin le saint enthousiasme de sa jeunesse. Heureux le peuple qui a de tels hommes s'il sait les connaître et les apprécier.



NOTRE GENERATION ET SES DEVOIRS

Par Omer Legrand, avocat.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Le titre donné à mon travail peut paraître à quelques-uns bien vaste et bien sévère; mais ne craignez rien, je ne prétends pas révolutionner le pays, ni ai-je l'intention de dicter une ligne de conduite à personne. Simplement, j'ai voulu vous communiquer des idées que j'ai faites miennes sur l'époque présente et les obligations qu'elle impose particulièrement à la jeunesse. C'est peut-être un peu hardi de ma part, mais j'ai voulu mettre en pratique cette parole de sir Wilfrid Laurier à Québec, en 1877: "Je suis de ceux qui pensent qu'il y a plus à gagner à dire franchement la vérité qu'à essayer de se faire illusion à soi-même et aux autres."

On parle partout de "reconstruction" nationale; sur tous les tons, on nous dit qu'il faut s'organiser et acquérir assez de force pour faire face aux problèmes brûlants qui se posent; on a fait appel aux jeunes gens de toutes les classes; il me semble qu'il n'est que juste pour nous de répondre: Présents. Les armées alliées ont remporté la victoire là-bas; il ne s'ensuit pas que la période qui va suivre la terrible guerre heureusement terminée, soit une période de repos. Certes, ce ne sera plus une lutte où la force des armes doit triompher, comme durant les quatre dernières années, mais il nous faudra tout de même combattre fermement pour la prospérité du Canada aussi bien que pour notre entité nationale. La jeunesse canadienne doit concourir dans cette œuvre d'expansion et de progrès, et elle doit travailler en même temps à conserver et augmenter notre patrimoine de libertés à l'encontre de ceux qui sont prêts à admettre l'union des deux grandes races française et anglaise au Canada, mais à condition seulement que la nôtre se laisse asservir. L'époque nouvelle sera, comme on l'a justement écrit, un temps de "réfection nationale"; ce sera le rajustement des finances du pays

avec toutes les questions connexes qu'il entraîne; ce sera la révision complète de nos tarifs douaniers; ce sera probablement aussi l'imposition de nouvelles taxes nécessaires pour solder la dette de guerre; ce sera le règlement des conflits entre patrons et ouvriers et l'établissement d'une législation ouvrière adaptée aux circonstances actuelles. Mais il y a plus encore; sous le couvert d'un faux patriotisme, des énergumènes, encouragés et même dirigés par ceux qui avaient mission de voir au règne de l'ordre dans le pays, ont crié à la trahison des Canadiens-français; ils ont réussi à ameuter contre nous les provinces anglaises. Heureusement la lumière semble réapparaître, et dans certains milieux on reconnaît la fourberie. Tout cependant est loin d'être rétabli dans l'équilibre stable, et il reste beaucoup à raccommoder. Il y a plus encore; d'aucuns osent même prédire des révolutions, non seulement dans nos partis politiques mais dans notre système politique lui-même: "Ce serait, suivant les uns, l'établissement de relations plus étroites avec la métropole; selon d'autres, il y aurait même un courant d'opinion en faveur de l'annexion américaine; d'autres enfin entreverraient l'indépendance la plus complète et la plus absolue."

En face de cet état de choses, je n'aurai pas l'audace de dire que nous devons, les jeunes, dicter une politique à notre province, à notre pays, mais je dis que nous devons connaître à fond ces problèmes complexes et non pas seulement savoir qu'ils existent. M. Montpetit, dans son article intitulé: " Vers la supériorité ", nous dit ceci: " Pour beaucoup, on ne saurait trop le répéter, la question nationale est une question économique. Non pas, comme on voudrait nous le faire dire, que la fortune soit le bien suprême. Elle n'est qu'un moyen, mais combien fort. Nous ne pouvons négliger d'y recourir. La conquete économique doit être pour nous la réalité de demain. Elle sera un élément d'égalité, sinon de supériorité. Elle nous donnera à nous, plus qu'à d'autres; car possédant l'aisance, nous serons naturellement enclins à cultiver la pensée, à rechercher l'expression, à répandre l'art." Et si l'on en juge par le discours de l'honorable MacKenzie King, ici même, il y a quelques jours, où il parle spécialement de la question ouvrière et des relations entre patrons et ouvriers; où il déclare que non seulement, dans l'ère de reconstruction, il faut s'intéresser au progrès matériel de

l'industrie, mais aussi qu'il faut travailler à améliorer le sort moral de l'employé et lui donner la plus grande somme de liberté possible; si l'on étudie de près le discours de sir Wilfrid Laurier à Ottawa, la semaine dernière, où il affirme que la lutte maintenant se livrera entre le libre-échange et le système protectionniste, et que les manufacturiers auront à résister aux exigences des agriculteurs; il est évident que les problèmes économiques ont maintenant une place prépondérante dans la vie canadienne. N'est-ce pas aussi de l'économie politique que la question d'immigration et peut-être aussi d'émigration, suites probables de la dernière guerre? N'est-ce pas aussi de l'économie politique que la question de la cherté des vivres où se débattent nos gouvernants depuis déjà quelques années? Et la colonisation, et l'agriculture qui intéressent plus particulièrement la province de Québec; et les grèves dont la plupart de nos grandes villes ont été menacées ou affligées, ne nous amènent-elles pas aux mêmes conclusions?

Puisque c'est là ce que j'appellerai le programme de la politique canadienne, n'est-il pas de première importance, je le répète, que ceux qui s'intéressent à la chose poli-

tique, connaissent ces questions que je viens de mentionner et les principes qui doivent présider à leur solution pour le bien général de la société. Et, surtout, quand nous serons forts de ces connaissances pratiques et d'un intérêt vital pour notre pays, nous pourrons lutter fermement pour la survivance de notre nationalité et nous aurons encore plus droit d'espérer la victoire finale. Mais nos armes, où les prendrons-nous ? L'histoire de notre pays où l'on trouve tant de triomphes, donnera à notre patriotisme un regain de vigueur ; la vie de nos grands hommes, stimulera nos énergies, et dans leur amour pour le sol des ancêtres, nous puiserons la force de défendre jusqu'à la moindre parcelle des droits acquis qui nous sont disputés, en même temps que nous nous formerons une mentalité purement canadienne, et cette mentalité canadienne nous permettra de résister victorieusement à la vague d'impérialisme qui semble devoir nous emporter ; et cette mentalité canadienne ne nous empêchera pas de conserver, au milieu de l'agglomération des races qui nous entourent, les qualités distinctives de notre nationalité.

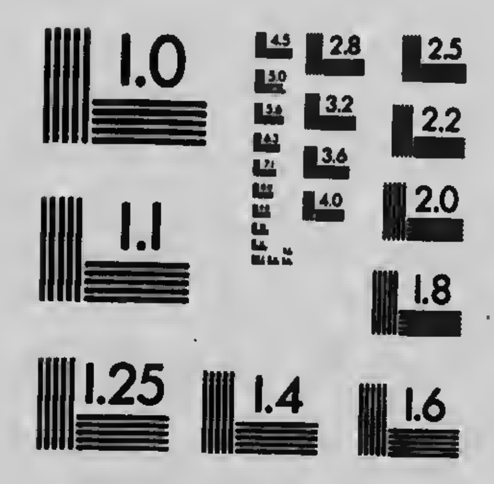
C'est à cette œuvre d'étude et de prépara-

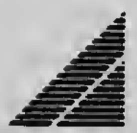
tion qu'on nous convoque maintenant, Messieurs. Il faut être en garde, nous disent des hommes dont l'autorité est reconnue, et regarder l'avenir avec confiance. Permettez-moi de citer encore une fois, M. Montpetit, et de vous répéter un de ses fréquents appels à la jeunesse: " Pour persévérer et survivre; pour prouver que nous sommes ceux que nous croyons être et manifester notre personnalité; pour garder notre langue, véhicule de notre histoire, expression immatérielle et totale de tout un peuple, qui constitue pour l'homme, où qu'il soit, un droit naturel et sacré; pour que vive en nous notre raison d'être et pour qu'elle éclate aux yeux de tous, et s'impose comme une réalité nécessaire, intangible; pour qu'aux arguments de parole et aux arguments de plume, nous ajoutions l'argument plus fort, vivant, incisif comme l'action, irréfutable comme la vie, évident comme le mouvement, l'argument-homme; pour que nous soyons, dans une civilisation qui en partie n'est pas la nôtre, des égaux que l'on respecte et chez qui l'on est forcé de reconnaître des qualités de race et l'intelligence victorieuse; préparons-nous dans le culte de la supériorité."



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





Permettez-moi de rappeler aussi parmi nos véritables "professeurs d'énergie" les noms de M. Antonio Perrault dont la noble défense des lois françaises lui est certainement un titre à notre admiration; de M. Athanase David dont la conférence "Au service de la race" est imprégnée d'un bout à l'autre, du plus pur patriotisme.

L'heure est donc à l'organisation, au comptage et à la distribution de nos forces; aussi des groupes se forment et ceux déjà existant redoublent d'activité. Sans doute, le travail individuel existe; chacun, déjà, dans sa profession, dans son métier, cherche à acquérir la science et la compétence nécessaires pour parvenir au succès et "servir les autres en devenant dans sa sphère le premier par sa science et sa noblesse de vie." Mais il y a en plus, l'effort collectif proprement dit, qui a fait dire à M. A. David: "C'est, à l'heure présente, ce qui doit, il me semble, nous donner confiance en nous-mêmes, que nous ayons enfin reconnu que l'effort individuel, si énergique qu'il soit, n'obtiendra jamais le maximum d'intensité et ne donnera jamais les résultats d'une action collective. Si généreux qu'ils aient été dans leurs efforts, si cons-

tants et si persévérants qu'ait été leur lutte, les réformateurs qui se sont isolés ont rarement atteint le but qu'ils s'étaient proposé."

De ce travail collectif, une part, il me semble, nous incombe, à nous aussi tout comme aux autres, parce que, selon l'expression d'un de nos jeunes amis, " nul, quel que soit son âge et sa situation, n'a le droit de méconnaître les obligations de l'heure présente." L'organisation certes est nécessaire, et il est pratiquement impossible de rien faire sans elle, mais il faut plus que cela; l'heure n'est plus aux pompeux éloges, maintenant plus que jamais ce sont les idées qui mènent le monde.

Quant à nous, de la jeunesse libérale, nous avons l'organisation. Notre association compte déjà plusieurs groupes. Inutile de rappeler ce qu'a fait la jeunesse libérale dans le passé. La part active prise dans les campagnes politiques; l'institution de conférences par des orateurs en vue du parti libéral et récemment les dîners-causerie. Nous ne pouvons, je crois, trop nous féliciter de cette dernière initiative. Car ces dîners-causerie en même temps qu'ils tendent à créer plus de camaraderie parmi nous, nous donnent surtout l'occasion d'en-

tendre un jeune exprimer ses idées sur un sujet qu'il choisit. Souhaitons donc que cette habitude se continue longtemps encore. Et qui sait, peut-être est-ce là une transition pour parvenir à réaliser pleinement deux des articles de notre constitution: L'association de la Jeunesse Libérale a pour but de grouper les jeunes libéraux du district de Montréal et de les préparer aux luttes de la vie politique canadienne; elle a pour moyens l'étude et l'action. Ce serait là mettre en pratique la parole de sir Wilfrid Laurier à l'Université Laval, il y a quatre ans: "Que les jeunes fassent moins de politique et l'étudient davantage", et cette phrase de M. A. David: "Que la jeunesse libérale doit être une école non pas de politiciens mais de penseurs."

Nous ne sommes pas désintéressés du mouvement de préparation et de défense qui se fait actuellement, mais je me demande s'il ne serait pas possible dans notre association de se mêler plus activement encore à ce mouvement et en arriver ainsi à ce que, dans mon opinion, doit être la Jeunesse Libérale : une association tendant par des moyens à elle à devenir une personnalité distincte et libre. Je l'admets, il nous faut

une direction; nous aurons besoin de l'expérience et des conseils d'hommes vieillis à la tâche et dont la sagesse aura été mise à l'épreuve. Mais, et d'après moi, c'est là la base du succès pour notre association, elle doit, sans intransigeance, ne pas abdiquer ses idées et travailler à acquérir assez de force pour les faire valoir et jouir de l'influence à laquelle elle aura droit.

J'ambitionne, comme chacun d'entre vous, de voir progresser notre association: je désire que nous ne rendions pas inutiles les efforts et les ennuis de ceux qui l'ont fondée, de ceux qui l'ont fait vivre jusqu'à présent. Et, s'il m'est permis d'exprimer un souhait, notre association ne pourrait-elle pas, par un cercle d'étude, par des discussions et même, espoir que nous caressons tous de voir un jour devenir une réalité, par un journal, notre association ne pourrait-elle pas devenir en 1919 ce que l'Union Libérale de Québec était vers 1888, une réunion de jeunes libéraux intéressés à l'avenir de leur pays, qui en connaissent l'histoire, et en discutent les problèmes politiques.

Nous n'avons pas, comme l'union libérale, à nous défendre des théories révolutionnaires dont elle était accusée; nous ne sommes

pas obligés comme l'Union Libérale, de nous disculper des idées radicales et de protester que nous ne voulons pas retomber dans les errements de 1848 et des rédacteurs de "l'Avenir". Mais, comme les jeunes de 1889, il convient de nous familiariser, dans nos cercles, avec toutes les questions actuelles d'histoire et d'économie politique et tant d'autres sujets d'un intérêt toujours présent pour nous.

Dans la magnifique conférence qu'il a faite devant notre association, le treize décembre 1916, l'honorable Adélard Turgeon a fait revivre les noms de ceux qui ont formé la pléiade de 1889. Les Jeunes de ce temps combattaient par la presse et à la tribune. « Aucun sujet n'échappait à leur curiosité: politique, philosophie, économie sociale, critique littéraire, hygiène, problèmes ouvriers, bibliographie. Au club, par les conférences et par les débats, nous nous formions aux luttes de la parole si indispensable dans une démocratie... Certes, nous n'avons rien fait de surhumain, continue l'honorable Turgeon. Notre action s'est exercée dans un ordre à la portée de tous, par la plume et par la parole. Mais nous avions la foi, l'enthousiasme, les plus belles illusions,

nous nous sentions de la vocation, nous étions véritablement jeunes, et j'en ai la preuve jusque dans les écarts dont nous n'avons pas toujours su nous garder. Notre indépendance d'opinion s'est traduite plus d'une fois avec une intransigeance bruyante, mais, d'un autre côté, nous n'avons jamais versé dans l'injure, et si nous avons discuté les actes avec fermeté et même avec une âpre énergie, nous avons toujours su respecter les personnes."

J'ai voulu rappeler ces paroles de l'honorable Monsieur Turgeon, sur les Jeunes de 1889, parce qu'il me semble que nous pourrions peut-être faire revivre en notre Association, en autant que les circonstances nous le permettent, leur activité et leur énergie. Ils appartenaient au même parti que nous, les Jeunes de 1889; et ils voulaient se préparer à faire valoir, là où la Providence les conduirait, leurs idées et leur manière de voir sur la politique canadienne. Plusieurs d'entre eux sont disparus; ceux parmi nous qui ont entendu l'honorable M. Turgeon ont pu voir que c'est avec conviction qu'il nous invitait à nous inspirer de cette période brillante.

A notre tour maintenant, de prendre la cognée et de suivre les nobles traditions de ces chefs. Pendant que nous sommes libres de toutes attaches, et que les intérêts ne viennent pas semer notre route de mille difficultés, préparons-nous donc à donner à notre pays et à notre race, ce qu'ils ont droit d'attendre de nous. Ce n'est pas être pessimiste de dire que le ciel est menaçant. Nous ne sommes plus au temps où l'union était parfaite; nous ne sommes plus au lendemain de la Confédération, où les deux races se donnaient la main pour marcher ensemble dans la voie du progrès. Aujourd'hui il ne faut pas, loin de là, négliger l'avancement matériel du pays, mais une autre tâche s'impose en même temps, celle de combler, pour ainsi dire, l'abîme creusé entre les deux grandes nationalités qui se partagent le Canada. Il me semble que ce n'est pas faire appel aux préjugés que de rappeler ces choses; elles existent. Aujourd'hui, Dieu merci, des Chefs sont encore là, debout, qui empêchent, par leur grande autorité, et leur personnalité à l'abri de toute attaque, le cataclysme de se produire. Mais demain, de quoi sera-t-il fait? Pour parer à la tempête qui peut venir, en même temps que pour

faire œuvre de vrais citoyens canadiens, sans préjugés de race et de religion, hâtons-nous d'agir; préparons-nous sur les terrains constitutionnel et économique, et nous pourrons envisager avec plus de confiance les destinées du Canada.

Montréal, 20 janvier 1919.



LE MOUVEMENT AGRICOLE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Par Narcisse Savoie, secrétaire du Ministère de l'Agriculture, à Québec.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Au cours de l'année dernière, alors que la loi de conscription était mise en vigueur chez nous, pendant que nos frères du glorieux 22ème remportaient des victoires sur les champs de bataille des Flandres, un de nos amis de race anglaise faisait, un jour, la réflexion suivante:

"Les Canadiens-français sont un peu "comme des chevaux rétifs; ils s'entêtent "parfois à ne pas marcher, mais lorsqu'ils "sont décidés, ils y mettent une telle ardeur "qu'on a peine à les suivre."

Je trouve cette remarque assez significative de notre mentalité agricole. Pendant plusieurs années nous avons négligé de nous occuper du développement de l'agriculture dans notre province. Les professions libérales, le commerce, les banques offraient à notre jeunesse un attrait irrésistible et beaucoup abandonnaient la charrue pour la balance, le bistouri, le comptoir ou le " ledger ".

En même temps, l'exode des campagnes dans les villes devenait alarmant. Il fallait réagir, soulever l'intérêt populaire en faveur de l'agriculture, ouvrir des collèges agricoles bien aménagés, distribuer l'enseignement pratique dans les campagnes, créer des branches nouvelles afin de leur donner plus d'extension.

Le réveil s'est fait; l'élan est parti; les étapes se succèdent rapidement et nous devançons nos voisins. Des personnages haut placés dans le monde agricole des différentes provinces du pays sont venus nous dire que notre province a accompli, en agriculture, depuis dix ans, plus de progrès qu'aucune autre province du Canada.

Cette manifestation générale de l'intérêt porté aux choses de l'agriculture a éveillé

votre attention, messieurs les membres de la jeunesse libérale. Permettez-moi de vous en féliciter. Vous vous préparez, pour la plupart du moins, à entrer dans la politique. Vous voulez vous renseigner sur toutes les branches de notre activité nationale afin de les mieux comprendre maintenant, pour les mieux défendre plus tard. Vous mettez à l'œuvre cette vérité, vieille de tous les temps : " que les individus qui travaillent pour une même cause, la prospérité de leur pays, doivent se connaître, s'apprécier et s'entr'aider. C'est dans ce but que j'ai accepté, avec l'autorisation de mon chef, l'honorable ministre de l'Agriculture, l'invitation de votre président de venir vous exposer l'organisation de notre agriculture, telle qu'elle existe aujourd'hui.

Le centre du mouvement agricole dans notre province est le Ministère de l'Agriculture. C'est de là que rayonnent toutes les activités mises en œuvre pour promouvoir l'avancement de nos méthodes de production agricole. Les principaux officiers, ou chefs de bureau, qui le composent sont le sous-ministre, le secrétaire du département, le secrétaire du conseil d'agriculture, le comptable, le registraire, les directeurs

des cours abrégés, de l'Ecole de Laiterie et du Laboratoire-provincial, les chefs de l'horticulture, de l'aviculture, de l'apiculture, des publications et les rédacteurs des éditions française et anglaise, du journal d'agriculture.

L'activité de tout le département est répartie entre ces différents officiers sous la direction du sous-ministre qui est responsable de l'administration générale à l'honorable ministre de l'agriculture. Chacun s'occupe de sa branche et réfère au sous-ministre les questions qui dépassent la limite de son autorité.

Les crédits accordés par les gouvernements, provincial et fédéral, pour le développement agricole et l'enseignement de l'agriculture dans la province, pendant l'année fiscale 1917-18, se montent à $940,358.40, dont $669,244.64 proviennent du subside voté par le gouvernement provincial au Ministère de l'Agriculture et $271,113.76 versés par le gouvernement fédéral, en vertu de la loi des subsides aux provinces passée en 1913 pour l'enseignement agricole au Canada. Cette somme a été distribuée de la manière suivante:

Conseil d'agriculture et journal d'agriculture..	$446,006.55
Industrie laitière et École de Laiterie..	152,367.60
Aviculture et Union Expérimentale..	27,000.00
Apiculture et industrie sucrière..	11,000.00
Horticulture et jardins scolaires..	56,784.87
Cours abrégés d'agriculture et d'enseignement ménager..	29,229.23
Agronomes de districts..	40,000.00
Drainage..	8,000.00
Ecoles d'agriculture..	112,641.23
Ecoles ménagères..	34,238.43
Ecole de médecine comparée..	12,090.49
Dépenses contingentes..	11,000.00
Total..	$940,358.40

Si l'on compare ce total au montant dépensé dix ans plus tôt pour l'agriculture dans la province, soit $233.010.00, on trouve, en incluant le subside fédéral, un surplus de $707,348.40 dont l'agriculture a bénéficié pendant l'exercice 1917-18.

J'en arrive maintenant à la partie la plus importante de cette conférence, celle qui concerne l'exposé du travail des différentes organisations qui composent le ministère actuel de l'agriculture.

CONSEIL D'AGRICULTURE

La plus ancienne et sans contredit la plus importante puisqu'elle est le point d'ori-

gine de toutes les autres est celle du Conseil d'Agriculture.

L'article 1755 des lois, arrêtés ministériels concernant l'agriculture, en définit la composition de la manière suivante:

" Le conseil d'agriculture est composé de vingt-quatre membres, dont vingt et un sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, choisis parmi les agriculteurs et les agronomes marquants de la province, et dont le ministère de l'agriculture, le Surintendant de l'Instruction Publique et le sous-ministre de l'agriculture font partie ex-officio. S. R. Q. 1594; 1 Ed. VII, c. 8, s. 16; 1 Ed. VII, c. 14, s. 1."

C'est donc une assemblée de cultivateurs pratiques, la plupart des lauréats de la médaille d'or de l'ordre du mérite agricole. En d'autres termes, ils sont les pères conscrits qui président aux destinées de l'agriculture dans notre province. Leurs principales fonctions consistent à reviser les règlements relatifs aux sociétés d'agriculture et aux cercles agricoles suivant les besoins; à prescrire l'emploi des deniers publics; à suggérer l'organisation des concours; à répandre l'enseignement agricole dans la province; à proposer les règlements relatifs à l'amélioration de l'agriculture.

L'administrateur principal du Conseil d'Agriculture en est le secrétaire qui fait

partie du personnel du département. C'est lui qui voit à la distribution des octrois aux sociétés d'agriculture et aux cercles agricoles; à leur fonctionnement et à leur bonne direction. Il s'occupe, en plus, de l'organisation des concours et de la direction des expositions agricoles régionales et locales. Enfin, il coopère aux ventes d'animaux reproducteurs organisées chaque année par la Société des Eleveurs de la Province.

Sociétés d'agriculture et cercles agricoles. — Il y aurait des choses très intéressantes à mentionner sur les services rendus aux cultivateurs de cette province par les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles. Je me limiterai à un bref exposé du principe de leur fonctionnement.

Le but des sociétés d'agriculture est d'encourager l'amélioration de l'agriculture:

1° en tenant des assemblées fréquentes pour discuter et entendre des conférences sur des sujets se rattachant à la théorie et à la pratique de la culture perfectionnée;

2° en encourageant la circulation des journaux agricoles;

3° en organisant des concours et des expositions;

4° enfin, en important ou en se procurant de toute autre manière des animaux de belle race, des nouvelles variétés de plantes et de graines les mieux appropriées.

Règle générale, il n'y a qu'une société par comté. Les fonds de la société proviennent de la souscription des membres et des octrois du département. Chaque membre doit verser au moins $1.00 par année et l'octroi accordé est égal à deux fois le montant souscrit et payé par les membres. Il faut au moins vingt-cinq (25) membres souscrivant $40.00 pour former une société et le maximum de l'octroi ne peut excéder $800.00.

Le cercle agricole est une société d'agriculture confinée aux limites d'une paroisse. Dès que sa formation a été approuvée par le ministre de l'agriculture, il a le pouvoir d'acquérir et de posséder des animaux reproducteurs, des instruments aratoires et d'effectuer des opérations agricoles pour le bénéfice de ses membres.

Son but est de promouvoir l'avancement de l'agriculture dans les limites de sa juridiction.

Chaque cercle a droit à une allocation annuelle de $0.50 par membre jusqu'au maximum de $50.00. Il faut au moins 25 membres souscrivant $30.00 par année pour former un cercle agricole.

Les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles peuvent emprunter du département de l'agriculture certaines sommes d'argent pour achat d'animaux reproducteurs, instruments agricoles, etc., pourvu que ce soit dans un but agricole. Cet argent est prêté sans intérêt et remboursable sur l'octroi accordé annuellement.

En 1917, nous comptions 87 sociétés recevant un octroi de $47,029.28 et 761 cercles pour lesquels le département de l'agriculture a payé en octrois réguliers $33,372.50.

La même année il a été prêté $5,005.00 aux sociétés et $12,453.60 aux cercles pour achat de reproducteurs seulement.

La formation des sociétés d'agriculture et des cercles agricoles dans notre province a rendu d'immenses services aux cultivateurs. C'est une force avec laquelle les gouvernants devront compter lorsque les membres de ces associations auront compris toute l'importance qu'ils peuvent avoir dans les destinées de la province en se servant des pouvoirs qu'ils ont entre les mains.

Journal d'agriculture. — Le principal organe des membres des sociétés et des cercles agricoles est le journal d'agriculture. Cette revue, la première et la plus remarquable du genre, a été fondée en 1878. Elle est publiée en deux langues et sa circulation atteint presque le chiffre de 100,000 abonnés. Elle s'est particulièrement consacrée à la poursuite des intérêts agricoles des cultivateurs de cette province. Elle traite de tout ce qui se rapporte, de loin comme de près, aux choses de la terre. Dans les 100, 000 foyers où il pénètre, le " journal d'agriculture " se fait vulgarisateur des bonnes méthodes et défenseur de la tradition rurale. Depuis 10 ans, le journal s'est mis au pas des doctrines nouvelles et l'on peut affirmer, sans crainte, que sa publication est intimement liée au progrès de l'agriculture dans notre province.

Le journal est, en plus, le médium dont se sert le Ministère de l'Agriculture pour la publication des avis et règlements concernant les sociétés, les cercles et les cultivateurs en général. Tout membre d'une société ou d'un cercle a droit au Journal d'agriculture, français ou anglais, pourvu qu'il ait payé sa contribution annuelle. C'est un en-

couragement pour les cultivateurs à faire partie de ces associations.

Concours du Mérite Agricole. — Parmi tous les concours organisés par la branche du conseil d'agriculture, ceux du mérite agricole méritent une mention spéciale. C'est à la session de 1889 que le projet de fonder un ordre du mérite agricole a été lancé par l'hon. Honoré Mercier, ancien premier ministre de cette province. L'année suivante l'idée était sanctionnée par la Législature et l'illustre promoteur de nos mouvements agricoles, qui fut le premier lauréat d'honneur du Très Grand Mérite Exceptionnel, dans cette chevalerie de l'agriculture, adressait ces belles paroles aux travailleurs du sol :

"Dans certains pays on couronne les généraux qui ont gagné de grandes batailles et bien servi leurs souverains; pour obtenir ces couronnes ils ont dû marcher dans le sang de leurs semblables, dévaster les campagnes, brûler les villes et jeter le deuil dans des milliers de familles. C'est par la mort que ceux-là arrivent à la victoire; c'est par la vie, messieurs les cultivateurs, que vous y arriverez de votre côté. Au lieu de tuer pour vous rendre illustres, vous donnez la vie; au lieu de faire pleurer, vous consolez; au lieu de ruiner la patrie, vous l'enrichissez; au lieu de dévaster les champs, vous les embellissez et au lieu de brûler les villes vous aidez à les reconstruire; au lieu d'en chasser les habitants, vous les nourrissez; au lieu de jeter le deuil dans les familles, vous y apportez l'honnête aisance."

Ces concours sont organisés chaque année par le Conseil d'Agriculture, sous la direction du secrétaire, dans l'une des cinq régions de la province. Les concurrents peuvent obtenir un diplôme de Très Grand Mérite, avec médaille d'argent, un diplôme de grand mérite, avec médaille de bronze ou un diplôme de mérite seulement, selon les points qu'ils ont conservés au concours.

Les juges de ces concours ont à tenir compte, avant tout, de la manière dont les exploitants tirent partie de leur ferme sans en épuiser la fertilité, avec le minimum de dépenses comparé à la somme de profits nets qu'ils en obtiennent.

Le mérite, le travail et non pas la fortune assurent le succès.

Mais la plus grande distinction décernée par le Conseil d'Agriculture est celle de lauréat de Très Grand Mérite Exceptionnel, avec médaille d'or. Seuls les cultivateurs qui ont obtenu une médaille d'argent dans un concours précédent peuvent concourir pour la médaille d'or. L'heureux gagnant de ce concours est cité comme exemple aux autres cultivateurs de la province et reçoit

tous les honneurs de la journée du mérite agricole à l'exposition provinciale de Québec.

En 1915, on a célébré les noces d'argent de l'ordre du mérite agricole. Un grand banquet fut servi aux chevaliers de l'agriculture dans le palais de l'Industrie, sur le terrain de l'exposition. Les personnages officiels du gouvernement et de la cité se sont donné rendez-vous à cette fête des cultivateurs et ont exalté à l'envie l'œuvre créatrice et salutaire de l'agriculture. L'honorable sir Lomer Gouin rappelait en ces termes, le souvenir des pionniers qui ont présidé à la formation et au développement de l'ordre du mérite agricole:

"Au nombre de ceux dont le souvenir est toujours vivace dans nos esprits, je dois d'abord mentionner le colonel Rhodes et sir Henry Joly de Lotbinière qui tous deux ont pris une part active à la fondation de votre ordre. Je dois également mentionner le nom de Monseigneur Labelle, ce grand colonisateur, ce grand apôtre de l'expansion nationale qui déploya tant d'enthousiasme et tant d'activité pour aider au relèvement de l'agriculture et pour en promouvoir les intérêts. Comment pourrai-je maintenant passer sous silence le nom de l'honorable M. Mercier, à qui revient l'honneur et le crédit d'être le véritable fondateur du mérite agricole? A l'heure où le flot de nos compatriotes allait grossir les villes américaines, cet ardent patriote se donna la mission de prêcher le retour à la terre. En encourageant les travailleurs du sol et en les honorant comme ils le méritaient, il voulut apporter un remède aux maux dont souffrait alors notre province."

Les pionniers du sol, ceux qui ont remué la terre pour lui arracher ses richesses, ont reçu ce jour-là la juste récompense de leur travail. Ils avaient été à la tâche; ils furent à l'honneur. Cette fête mémorable les a encouragés au travail et leur exemple a été suivi par des centaines d'adeptes dont la seule ambition est de mériter la même récompense.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

La deuxième branche en importance, par le développement qu'elle a acquis depuis quelques années, est celle de l'industrie laitière. Elle comprend : la Société d'Industrie Laitière, l'Ecole de Laiterie de St-Hyacinthe et l'inspection des fabriques de beurre et de fromage.

Société d'industrie laitière. — La société d'industrie laitière est le noyau ou principe du développement de cette industrie dans notre province. Elle fut fondée en 1882 dans le but d'encourager et d'améliorer l'industrie du beurre, du fromage et de tous les autres produits qui proviennent du lait. Depuis sa fondation elle a rendu de très grands

services par son initiative à promouvoir les améliorations des produits laitiers. Elle a très bien rempli son but jusqu'à présent, puisque nous lui devons la *fondation* de l'Ecole de Laiterie de St-Hyacinthe et l'amélioration apportée dans le système d'inspection des *fabriques* de beurre et de fromage.

Ecole de Laiterie. — Pour améliorer la qualité du beurre et du fromage produits dans la province de Québec, il fallait former des fabricants habiles et renseignés; c'est le principe qui a présidé à la fondation de l'Ecole de Laiterie à St-Hyacinthe. Cette école a formé une pléiade de fabricants qui sont disséminés aujourd'hui dans tous les coins de la province. Ils font partie de ce groupe d'ouvriers qui ont le plus contribué à faire valoir nos produits laitiers sur les marchés étrangers, surtout ceux d'Angleterre.

Dans le but de conduire des expériences scientifiques sur le traitement du lait, un laboratoire de chimie a été ajouté à l'Ecole. Plus tard, le laboratoire a été agrandi et l'on a commencé à faire des analyses pour les cultivateurs. Il porte aujourd'hui le nom de laboratoire provincial, sous la direction d'un chimiste [illegible].

Inspection des fabriques. — L'inspection des fabriques de beurre et de fromage a été d[epuis lo]nt temps reconnue indispensable pour la qualité des produits.

Elle se faisait autrefois par des inspecteurs nommés par le gouvernement et contrôlés par la société d'industrie laitière, mais payés par un certain nombre de fabricants formés en syndicats. Or, il arrivait souvent que l'inspecteur, forcé de plaire aux fabricants qui l'employaient, n'avait aucun contrôle sur ces fabriques. Pour apporter à cet état de choses u[n r]emède efficace, l'honorable ministre, de concert avec la société d'industrie laitière, a fait passer une loi obligeant les propriétaires de fabriques de produits laitiers à enregistrer leur nom et le but de leur fabrique. En même temps, les inspecteurs sont devenus les employés salariés du département et l'inspection des fabriques a été rendue obligatoire. Nous avons aujourd'hui 50 inspecteurs qui se partagent cette besogne; ils sont sous la direction de cinq sous-inspecteurs généraux, lesquels dépendent de deux inspecteurs généraux, l'un pour le beurre, l'autre pour le fromage. Nous avons, en plus, au département un bureau spécial d'industrie laitière

qui est chargé de l'administration générale et de la mise en vigueur de la loi ayant rapport à l'inspection des fabriques. L'officier en charge de ce bureau est en même temps secrétaire de la Société d'Industrie Laitière.

Une autre amélioration apportée dans la fabrication des produits laitiers fut l'élimination des fabriques de second et troisième ordre. Nous avons eu dans la province de Québec ce que l'on a justement appelé: la plaie des petites fabriques. On voulait faire de l'argent dans la fabrication, quelle que fût la quantité de lait reçue. Cette course à la multiplicité des fabriques a amené les conséquences suivantes: mauvaise installation, mauvais outillage, mauvais fabricants, et, résultat inévitable: mauvais produits. L'enregistrement des fabriques et les permis de fabriquer accordés aux personnes reconnues compétentes ont été les principaux remèdes à cet état de choses. Les mauvaises fabriques disparaissent graduellement et les produits s'améliorent.

Il importe de mentionner ici la part active qu'a prise "La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec" à l'amélioration de nos produits laitiers. Avant la formation de cette société, la vente des pro-

duits laitiers se faisait sans classification. Tout produit, bon ou mauvais, recevait le même prix, sur le marché. La fondation de la société coopérative, en 1910, a eu pour objet de classifier les produits et de les vendre selon leur qualité. On comprend l'encouragement que cette mesure a apporté aux bons fabricants. Ils ont vu leurs produits obtenir les plus hauts prix sur le marché; d'autre part, les fabricants médiocres ont été forcés ou bien d'améliorer leur système de fabrication ou bien de fermer leur fabrique. Résultats obtenus : améliorations considérables dans la qualité des produits laitiers mis sur le marché et disparition d'une quantité de petites fabriques indésirables.

La première année de ses opérations, la société coopérative des fromagers a fait un chiffre d'affaires de $361,938.00. Au début elle ne s'occupait que de la vente des produits laitiers. D'année en année elle a graduellement absorbé la vente des autres produits de la ferme. Le total de ses opérations pour l'année 1918 se chiffre à $6,001,979.73. C'est un résultat des plus satisfaisants, dont les cultivateurs sont les premiers à bénéficier. Depuis trois ans, la société publie un

bulletin hebdomadaire dans lequel les cultivateurs peuvent se renseigner sur les prix courants du marché. Cela ne fait pas l'affaire des exploiteurs, mais ça rend service aux producteurs et leur permet de recevoir la juste récompense de leur travail.

L'industrie laitière occupe le premier rang dans notre province, tant par la qualité de ses produits que par la richesse qu'elle procure à notre classe agricole. Elle est la principale source de revenus sur la ferme et contribue à maintenir le sol en bon état de fertilité. Il importe de la maintenir en honneur si nous voulons continuer à améliorer notre système de culture. Il n'est pas possible de négliger une industrie qui en 1918 a rapporté au-delà de $30,000,000.00 à la province de Québec.

SERVICE DE L'AVICULTURE ET UNION EXPÉRIMENTALE

Le Service de l'Aviculture a eu comme précurseur l'Union Expérimentale des Agriculteurs de Québec.

Dès son organisation, en 1911, l'Union s'est employée, au moyen de primes légères, de propagande dans les journaux, etc., à

améliorer les méthodes jusqu'alors usitées à la basse-cour. Elle a surtout cherché à faire ériger un poulailler moderne, dit poulailler froid, dans chaque paroisse. L'année suivante, 22 stations d'engraissement de la volaille étaient organisées.

C'est en 1914 que le Servire de l Aviculture a été définitivement organisé. Outre les 16 stations d'élevage é' blies cette annéelà, le service a distribue des octrois à 39 écoles ménagères et aux écoles normales de Québec et Montréal pour leur permettre de s'organiser une basse-cour moderne. On a aussi inauguré, la même année, des distributions de couvées aux enfants des écoles.

Le but de ce service est d'encourager l'élevage des volailles des races les mieux appropriées à la province de Québec, et de promouvoir les principes économiques de production d'œufs et d'engraissement. Un certain nombre d'instructeurs sont employés, chaque année, à donner des démonstrations sur le chaponnage, l'abatage et l'emballage des sujets pour le marché.

Le Service de l'Aviculture coopère avec l'Union Expérimentale à la construction de poulaillers modèles dans les endroits de la province où ce genre de constructions n'est

pas encore connu. Il assiste, en plus, les organisateurs d'expositions avicoles et leur fait adopter des modifications qui, tout en favorisant les éleveurs amateurs, tend surtout à encourager le cultivateur par les classes spéciales qui lui sont réservées et la valeur des prix qui sont offerts aux gagants.

SERVICE DE L'APICULTURE ET DE L'INDUSTRIE SUCRIÈRE

L'élevage des abeilles et l'industrie sucrière ont été longtemps considérées comme des exploitations récréatives plutôt que rémunératrices.

Apiculture. — Jusqu'à 1918, la branche de l'apiculture relevait du Secrétaire de l'Agriculture, mais à la demande des sociétés d'apiculture de la province, l'honorable ministre a décidé d'en confier la charge à un spécialiste.

Douze inspecteurs de ruchers sont chargés, chaque année, de visiter les propriétaires d'abeilles. Le premier but de ces visites est de surveiller l'état sanitaire des ruches et d'enrayer les ravages de la maladie de "la loque" qui a causé des pertes considé-

rables aux éleveurs d'abeilles, il y a quelques années. L'inspecteur donne en même temps des renseignements généraux sur la bonne tenue d'un rucher.

Les abeilles jouent un rôle considérable dans la fécondation des fleurs. Dans leurs voyages à la recherche du nectar, elles transportent d'une fleur à l'autre la poussière fécondante qu'on appelle: *Pollen*. On a observé fréquemment que des arbres fruitiers presqu'improductifs pendant quelques années ont produit des récoltes abondantes par l'introduction de quelques ruches d'abeilles dans le verger ou dans les environs. Il est de plus reconnu que la récolte de graine de trèfle, qui est une plante mellifère, par excellence, est très faible lorsque les fleurs ne sont pas visitées par les abeilles, au temps de la floraison. C'est ce qui a fait dire à M. Cyrille de Lamarche, secrétaire général de la société centrale d'agriculture française: "que la culture rationnelle des abeilles pourrait révolutionner notre agriculture en doublant la production fourragère et fruitière." En 1916-17 la valeur des ruches et du miel produit dans la province de Québec, représentait une somme de $1,194,057.32; cela vaut la peine de s'en occuper.

Industrie sucrière. — Il existe, depuis quelques années, dans notre province, une "Société Coopérative Agricole de sucre et sirop d'érable purs", fondée dans le but d'améliorer la fabrication du sucre et du sirop d'érable, et d'en surveiller la falsification. On a négligé trop longtemps d'améliorer une industrie aussi rémunératrice et aussi spéciale à notre province qu'est le produit de notre bel érable.

Les revenus annuels de l'industrie sucrière, dans Québec, sont en moyenne de un million et demi à deux millions de dollars. Pour répandre aussi rapidement que possible les bonnes méthodes de fabrication, le ministère de l'agriculture de Québec a ouvert trois sucreries-écoles, à Beauceville, comté de Beauce; à Ste-Louise, comté de L'Islet; et à La Minerve, comté de Labelle. Ces sucreries sont aménagées pour recevoir 25 à 30 élèves et leur enseigner les bonnes méthodes de fabrication. On organise, en plus, pendant la saison des sucres, des démonstrations d'une journée qui peuvent être suivies par un plus grand nombre de visiteurs. A part les sucreries-écoles, le ministère fait donner chaque année des démonstrations à domicile par 5 instructeurs spéciaux.

En 1915, le Revenu de l'Intérieur, à Ottawa, a mis en vigueur une loi défendant, sous les peines les plus sévères, d'employer le mot "Erable" sur tout produit qui ne provient pas de sucre ou de sirop d'érable pur. Cette mesure a eu pour effet d'éliminer du marché une grande quantité de marchandise falsifiée qu'on avait trafiquée impunément jusqu'alors sous l'étiquette de sucre et sirop d'érable.

SERVICE DE L'HORTICULTURE

La formation du Service d'Horticulture a subi les phases d'incertitude par où sont passés tous les services organisés jusqu'à ce jour au Ministère de l'Agriculture. Il y eut d'abord un arboriculteur en chef, chargé de faire établir sur chaque ferme où les circonstances le permettaient, un verger, un potager et un parterre pour fins d'utilités domestiques et d'embellissement. D'année en année des changements se sont produits jusqu'à ce que nous ayions une branche composée des sections suivantes:

Horticulture, ou culture potagère et maraîchère;

Arboriculture, ou culture des fruits;

Conservation et utilisation des produits, ou mise en conserve;

Jardins scolaires;

Entomologie, ou section des insectes nuisibles;

Sociétés d'Horticulture.

Toutes ces sections convergent vers le but suivant:

Encourager la culture des plantes servant à l'alimentation domestique;

Enseigner les méthodes pratiques de production et de mise en conserve;

Développer le goût de l'agriculture chez les enfants par l'établissement de jardins scolaires et à domicile et l'organisation d'expositions à l'automne;

Renseigner les cultivateurs sur la manière de combattre les dommages causés par les insectes et les maladies des plantes;

Enfin, surveiller les opérations des sociétés d'horticulture, leur procurer les arbres fruitiers, les graines et le matériel horticole aux meilleures conditions tout en tenant compte de la qualité.

Nous avons actuellement, dans la province, 28 stations fruitières, 23 champs de

démonstration, et 6 vergers de démonstration, lesquels relèvent de ce service. Il a été distribué 21,000 arbres fruitiers aux membres de 25 sociétés d'horticulture actuellement en opération.

La section des jardins scolaires a organisé, en 1917, dans 60 comtés de la province, un total de 557 jardins auxquels ont travaillé 22,761 élèves.

On ne saurait attacher trop d'importance au développement de ces jardins scolaires. L'avenir de notre agriculture y est intimement lié. Nous avons déploré ces dernières années l'exode constant des populations rurales vers les villes. Nos économistes regardent ce mouvement comme un danger très grave pour notre richesse nationale. Je crois que le plus sûr moyen de retenir nos jeunes gens à la campagne est de développer chez eux, pendant qu'ils sont jeunes, le goût des choses de la terre, en leur enseignant en petit les méthodes qu'ils devront pratiquer sur une plus grande échelle plus tard.

Les succès remportés jusqu'à présent nous font espérer de beaux résultats pour l'avenir. Ces petits agriculteurs en herbe montrent tant d'ardeur au travail et s'intéressent tellement aux enseignements donnés

que nous sommes forcés dans bien des cas de leur faire plusieurs visites pendant l'été pour répondre à leurs demandes pressantes. Ce travail est accompli surtout par les agronomes de districts. A bien des endroits les expositions scolaires de l'automne dépassent de beaucoup en importance et en qualité les produits exhibés des expositions de comtés tenues par les sociétés d'agriculture.

COURS ABRÉGÉS D'AGRICULTURE ET D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Nous avons eu dans la province de Québec le système d'enseignement agricole par le moyen de conférences individuelles. A cette époque les écoles d'agriculture n'avaient pas produit tout l'effet salutaire qu'on leur reconnait aujourd'hui.

Les conférenciers, des cultivateurs instruits pour la plupart, tout en disposant d'une certaine somme de connaissances pratiques en agriculture laissaient à désirer dans bien des cas sur le côté scientifique. On s'est finalement rendu compte qu'il ne suffit pas d'être bon cultivateur pour faire un bon conférencier. Dans une grande province, comme la nôtre, où les conditions cli-

matériques varient avec chaque région, il est nécessaire de tenir compte des conditions locales si l'on veut donner un enseignement approprié. C'est ce que nous appelons en agriculture " l'influence de l'environnement sur le développement des plantes et des animaux ". Dans bien des régions les cultivateurs étaient devenus complètement apathiques à toute idée de conférences agricoles. Il importait donc de stimuler leur intérêt par un système d'enseignement plus nouveau et plus attrayant.

Ce besoin de rajeunissement a fait naître l'idée des cours abrégés d'agriculture, ou semaines agricoles. Ces cours ont été organisés régulièrement, chaque année, depuis 1915. On choisit de préférence les centres situés sur un chemin de fer afin de faciliter le transport du matériel de démonstration. On donne une moyenne de 12 à 15 cours abrégés, par année, dans la saison d'hiver alors que les travaux de la ferme sont moins nombreux. Le programme comprend une série de cours sur les sujets les plus pratiques et les plus appropriés à la localité. L'enseignement général converge vers l'amélioration de l'industrie laitière comme base de toute exploitation agricole, excepté da[illegible]

les centres, près des villes où la culture potagère et maraîchère est généralement plus pratiquée.

Chaque conférence est suivie d'une démonstration pratique où les assistants sont appelés à exposer leur point de vue sur la question discutée.

Le personnel chargé de ces cours se compose: du directeur, du secrétaire des cours et de 12 à 20 conférenciers, tous spécialistes dans leur sujet respectif.

Depuis trois ans on a greffé sur les cours d'agriculture une section d'enseignement ménager pour les dames et jeunes filles. Les cours se donnent dans un local séparé pour permettre de traiter plus de sujets chaque jour. Trois jeunes filles graduées de nos meilleures écoles ménagères se partagent les sujets à traiter. Elles sont munies de tout le matériel de démonstration nécessaire et expliquent par l'action ce qu'elles enseignent par la parole.

Depuis l'inauguration de ces semaines agricoles, nous avons porté la bonne semence dans 103 paroisses localisées dans 51 comtés de la province. 137,924 assistants ont suivi les cours jusqu'à cette année, avec une moyenne de 386 par semaine.

Le but a été atteint. L'enthousiasme et le désir de s'instruire ont fait place à la négligence de jadis. Les effets se sont déjà fait sentir dans toutes nos campagnes par les améliorations que l'on apporte aux bâtiments de la ferme, aux soins des animaux et à la culture des champs.

LES AGRONOMES DE DISTRICTS

La méthode d'enseignement au moyen de cours abrégés d'agriculture n'aurait pas produit les résultats que l'on constate aujourd'hui si elle n'avait été complétée par le travail des agronomes de districts.

Depuis l'automne de 1913, le ministère de l'agriculture a inauguré dans notre province un système de propagande et d'enseignement agricoles par le moyen d'agronomes de districts. Au début, l'innovation n'a pas été beaucoup remarquée du public. Les cultivateurs même des comtés où un agronome avait été placé ne connaissaient pas ce personnage pour la plupart.

La chose était nouvelle alors. Il n'en est plus de même aujourd'hui. L'indifférence des premiers jours a fait place à un intérêt spécial dans le travail qu'accomplissent ces

propagateurs des bonnes méthodes de culture.

Pour remplir la charge d'agronome de district l'aspirant doit avoir fait un cours complet d'agriculture et avoir obtenu d'une institution autorisée un diplôme de bachelier ès science agricole (B.S.A.). Il doit, de plus, avoir fait un stage comme assistant, pendant lequel ses connaissances en agriculture et ses aptitudes à remplir une charge d'agronome sont mises à l'épreuve. S'il montre des dispositions pour ce travail, il est susceptible d'être placé lorsque l'honorable ministre décide d'ouvrir un nouveau district.

Le travail de l'agronome est très étendu. Il doit visiter les cultivateurs pour leur fournir, sur place, les renseignements dont ils ont besoin; faire des conférences sur les sujets les plus en rapport avec les besoins des cultivateurs de son district; donner des démonstrations sur les façons culturales, l'abatage des volailles, la taille des arbres fruitiers, etc.

L'agronome doit aussi organiser son bureau, préparer des articles pour les journaux locaux, répondre aux renseignements demandés par correspondance et recevoir les visiteurs. Ces bureaux sont aménagés, en

outre des meubles de bureau ordinaires, de miniatures pour constructions rurales, et d'une série de brochures agricoles distribuées par le ministère.

Mais les fonctions les plus importantes de l'agronome sont celles de l'organisation agricole. Nous vivons dans un temps où chaque classe de la société, chaque communauté d'intérêts, a besoin d'une bonne organisation pour faire valoir ses droits; l'agronome doit s'appliquer à ce travail. Il doit se rendre compte de l'état et du fonctionnement de chaque société d'agriculture, ou coopérative, et de chaque cercle agricole; voir à ce qu'ils soient bien administrés et que les procédures soient conformes à la loi qui les régit. Il doit, de plus, aider à l'organisation des expositions agricoles ou scolaires et des concours tenus sous les auspices des sociétés et des cercles agricoles.

En un mot, toute l'activité que doit développer l'agronome dans l'accomplissement de ses fonctions, telles que visites, conférences, travail de bureau, converge vers ce but unique et principal : *Organiser les forces agricoles de son district pour en retirer le plus grand bénéfice en faveur des cultivateurs.*

Le service des agronomes de districts est sous la direction générale du secrétaire de l'agriculture. Il sert de moyen de propagation à toutes les branches du ministère. C'est ce que l'on appelle aux Etats-Unis: "Extension Service".

En 1918, nous avions dans la province 20 agronomes de districts, représentant 37 comtés ruraux. Ce nombre a été augmenté jusqu'à 30 depuis et nous espérons qu'avant longtemps chaque comté rural aura son agronome.

DRAINAGE ET CHAMPS DE DÉMONSTRATION DE GRANDE CULTURE

Les branches du drainage et des champs de démonstration de grande culture n'ont pas encore de chef attitré. Le secrétaire du ministère en a la direction, avec deux instructeurs pour chacune.

Les travaux de drainage sont exécutés par 4 instructeurs chargés de préparer des plans de drainage pour les cultivateurs qui en font la demande. Ces plans indiquent la superficie du terrain arpenté, l'endroit où placer les drains et la pente à donner à chacun. Ils rendent de grands services aux

cultivateurs en leur épargnant des dépenses inutiles dans le creusage des fossés.

Jusqu'à l'année dernière nous mettions à la disposition des cultivateurs deux excavateurs pour creuser les tranchées. L'honorable ministre a jugé à propos, cette année, de remplacer ces machines par un autre moyen d'assistance qui sera adopté prochainement.

Les champs de démonstration servent à démontrer en petit les différents modes de culture à suivre sur une plus grande échelle. Le ministère fournit la semence et l'engrais, et le cultivateur chez qui la démonstration est organisée s'engage à suivre les instructions reçues. Ces renseignements sur place ont contribué à introduire les cultures nouvelles que nous avons préconisées. Les résultats ont été particulièrement intéressants avec la production de la graine de trèfle. Cette semence nous était presque complètement fournie par la province d'Ontario autrefois. Dans une seule année, nous avons récolté dans la province 450,000 livres de graine de trèfle. D'importateurs que nous avons été jusqu'à présent, nous allons devenir bientôt exportateurs de cette précieuse semence. Ce sera autant de gagné sur nos amis d'Ontario.

Ceci complète, Messieurs, l'exposé du travail effectué par le département de l'agriculture dans la province de Québec.

Il me resterait encore à vous parler de nos écoles d'agriculture et d'enseignement ménager, mais cette question ferait à elle seule le sujet d'une autre conférence et je ne veux pas abusr plus longtemps de votre patience. L'intérêt que vous portez aujourd'hui aux problèmes agricoles ne se limitera pas, je l'espère, à la conférence de ce soir et si les circonstances le permettent, j'aurai peut-être l'occasion de revenir discuter devant vous la question si importante de l'enseignement technique agricole.

Je ne puis, cependant, terminer sans vous dire un mot de la campagne de surproduction qui a été organisée dans la province l'année dernière, par le ministère de l'agriculture avec le concours du gouvernement fédéral. A la suite d'une recrudescence d'activité de la part des sous-marins allemands, la situation économique des alliés était devenue extrêmement sérieuse à l'automne de 1917. Nous étions placés entre l'alternative d'augmenter notre production ou de voir la famine s'installer à nos portes. Le blé surtout se faisait rare. Nos cultivateurs habi-

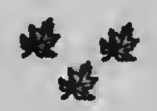
tués à compter sur l'Ouest canadien pour leur provision de farine avaient presque totalement abandonné la culture du blé. C'est dans une crise semblable que l'on a pu apprécier la bonne organisation du Ministère de l'Agriculture. Par l'entremise des sociétés, des cercles, des agronomes, des écoles d'agriculture et avec l'aide de notre clergé canadien, nous avons pu former 342 comités paroissiaux chargés d'organiser des concours de récoltes sur pieds pour stimuler la production du blé, des fèves et des pois. La Commission des Vivres et le Ministère de l'Agriculture du Canada avaient donné comme objectif à la province de Québec une augmentation de 600,000 âcres de la superficie ensemencée en 1917. Nous avons dépassé ce chiffre de 10,664 âcres, c'est-à-dire que l'augmentation de la superficie ensemencée en 1918 dans la province de Québec sur l'année 1917 a été de 610,664 âcres. Notre production de blé qui n'était que de 1 million de minots en 1916, c'est-à-dire moins que ½ minot par tête, était portée à 7,000,000 de minots en 1918, soit près de 4 minots par tête.

Un tel résultat a soulevé l'admiration des personnalités agricoles du pays et placé la

province de Québec au premier rang des provinces du Dominion. Ce fut l'œuvre de l'honorable ministre de l'agriculture et de son personnel, particulièrement le directeur de ce service de surproduction. Ce fut aussi le résultat du travail effectué par les comités paroissiaux, mais comme le dit l'honorable M. Caron dans son rapport pour l'exercice 1917-18:

"Celui, cependant, devant lequel il faut s'incliner, c'est l'homme des champs qui peinant de l'aube au couchant, a donné cette magnifique récolte au pays. A lui revient la plus large part du mérite et s'il a tenu un rôle moins glorieux que le soldat sur le champ de bataille, il a accompli une œuvre aussi grande et aussi nécessaire. Tandis que nos vaillants soldats défendaient le sol de France, que nos ouvriers forgeaient des obus, le cultivateur traçait les sillons pacifiques qui ont produit les gerbes de la victoire."

Montréal, 20 mars 1919.





VERS LE LIBERALISME DE DEMAIN

Par Bernard Bourdon, avocat.

La jeunesse de notre pays doit avoir des porte-parole qui offrent toutes les garanties. Elle qui en ces dernières années surtout, a subi le contre-coup direct de la politique, qui a été immédiatement atteinte par les lois de coercition, a eu le temps de faire des considérations salutaires sur la chose publique.

Quant à moi, je ne suis le porte-paroles d'aucun groupe; je n'exprimerai que des opinions personnelles qui tout au plus visent à l'exactitude.

Appelé à causer devant vous pendant quelques minutes, Messieurs, j'ai cru bon à une époque où la vie nationale reprend son cours, où l'on jette des bases de reconstruction, j'ai cru bon, dis-je, d'étudier avec vous et de raisonner, pour ainsi dire, notre libéralisme. N'attendez pas un vain éloge du

parti auquel nous appartenons, ni la mise en accusation et le procès du parti unioniste ou conservateur; je n'agis ni pour la poursuite, ni pour la défense; je veux simplement, autant que mes faibles moyens me le permettent, relever un peu le sujet et le placer à la hauteur d'une doctrine, doctrine fondée sur des principes solides, élaborée pendant un long espace de temps, et pratiquée par une lignée d'hommes sérieux et convaincus autant qu'illustres et estimés.

Il y a quelques années, une école a affecté et prêché le plus profond mépris pour la politique que l'on disait une chose vaine, indigne, trompeuse; il faut admettre que les partis politiques, sans exception, ont été et seront le refuge de politicailleurs sans honneur et sans honnêteté, mais il n'en reste pas moins vrai que la politique est une science ; ses principes ne tirent pas leur force et leur valeur des hommes mais ils reposent sur un fonds plus solide. J'ai tâché, Messieurs, de réunir en faisceau, des idées et des préceptes, des traditions et des principes qui composent l'héritage du parti libéral canadien et, pour les illustrer, faire passer rapidement devant vous quelques-uns des hommes publics éminents qui ont su en

tirer des bienfaits pour leur pays. A une époque de transition, il est peut-être bon de rappeler ce qui constitue notre théorie d'un libéralisme que nous pouvons être fiers de suivre et jaloux de faire triompher car il suffit à l'idéal politique de tout jeune Canadien.

A tort ou à raison, durant la Grande Guerre qui a ébranlé les fondements de la civilisation, les opinions politiques ont été mises de côté pendant la discussion des gigantesques problèmes de défense, mais actuellement le libéralisme doit reprendre ses droits.

Le libéralisme, selon une définition large, "s'efforce de poursuivre le progrès par la liberté tandis que le conservatisme s'efforce de maintenir les institutions existantes." Hector Fabre écrivait un jour de sa plume enthousiaste qu'il est "ce glorieux et immortel penchant qui a été le salut des peuples et, auquel ses adversaires ont rendu hommage dans tous les âges par la concession des réformes nécessaires et par la reconnaissance des droits populaires, longtemps combattus et désormais inaliénables." Il admet les droits et suppose les obligations; il est essentiellement basé sur l'idée

de liberté : liberté constitutionnelle, liberté économique, liberté sociale et liberté religieuse.

La politique qui ne doit pas être " l'art de conquérir le pouvoir, de s'y maintenir et d'en tirer tout le bénéfice " se définit plutôt, d'après Charles-Antoine " la science du gouvernement de la société ". En passant, Messieurs, notons que la politique étant une science, il faut l'étudier avant d'en faire. Le libéralisme est une des méthodes de diriger la politique d'un pays vers sa prospérité temporelle.

Au Canada, le libéralisme a revêtu des caractères particuliers destinés à l'adapter aux deux races qui y vivent et aux événements où elles se rencontrent; il s'est accompagné de la conciliation basée sur la confiance dans le " fair play " de l'Anglais et la tolérance du protestant. Ce mot a toujours effrayé les intransigeants qui, probablement par conviction, réclament tous leurs droits et semblent prêts à refuser une partie s'ils n'ont pas le tout. Est-ce que la Confédération n'est pas une forme de gouvernement dont nous sommes satisfaits? Et pourtant c'est, comme l'a écrit John Boyd dans son très remarquable ouvrage sur Cartier,

"un compromis reposant sur des concessions mutuelles". Les annales du libéralisme anglais ou canadien contiennent de superbes exemples de "*fair play*" et de tolérance que nous ont offerts des hommes publics d'une largeur de vue réconfortante. Dans notre province, tous nos compatriotes de langue anglaise, à part quelques tristes exceptions, nous en donnent un spectacle constant; au dehors cependant, ceux qui nous appuient, bien que leur appui soit des plus précieux, sont le très petit nombre, à tel point, que parfois la pensée, une mauvaise pensée, nous venait à l'esprit que le "*fair play*" britannique n'était qu'une légende. Non, tel n'est pas le cas et nous ne nous sommes pas arrêtés à cette pensée ? Quoi qu'il en soit, la conciliation peut être assimilée à l'acceptation motivée d'un minimum de réclamations ou à la suspension temporaire d'une juste réclamation; elle n'a pas été et ne sera jamais l'abandon d'un principe, la trahison de la race ou de la religion.

Avant de repasser devant vous les grandes théories directrices du libéralisme canadien, permettez-moi un bref résumé historique du parti libéral. Le parti libéral ne-

tuel est né de la réorganisation de l'ancien parti Rouge, et c'est en 1872 qu'il fait sa réapparition sous le nom de parti National, complètement dégagé du radicalisme et de l'anticléricalisme auxquels il avait été mêlé. En 1877, dans son mémorable discours sur le Libéralisme, qui est moins un énoncé de principes qu'une défense contre les préjugés de l'époque, Laurier le réhabilitait complètement devant l'opinion publique et depuis lors il l'a maintenu, autant que possible, dans ses vraies traditions.

Dans notre pays où par la force des circonstances, tout notre système a été calqué sur les instituti :s anglaises, le libéralisme canadien heureusement a puisé plusieurs de ses théories dans celui d'Angleterre et ses représentants ont suivi la trace des grands maîtres de cette école. Au premier plan, apparait Gladstone dont le dévouement à la cause d'Irlande et d'autres minorités a été si noble et si efficace qu'il est devenu le prototype du champion des nations opprimées. Le lendemain de sa mort, Laurier, qui l'admirait beaucoup, disait de lui: "Sa mort est pleurée par l'Irlande pour qui il a fait tant et essayé de faire encore plus, par le peuple des Deux Siciles, dont les droits mé-

connus ont trouvé en lui un avocat ardent en face de l'Europe, par le peuple des Iles Ioniennes dont il a assuré l'indépendance." En effet son zèle pour le redressement des injustices est un des traits glorieux du "Grand Old Man" anglais. Il offre aussi un exemple frappant de flexibilité, puisque en Angleterre il maintint l'union de l'Etat et de l'Eglise anglicane dont il était un adepte dévoné, tandis qu'en Irlande, adoptant une ligne de conduite tout à fait opposée, il sépara l'Eglise de l'Etat.

Plus rigide mais non moins ardent dans la poursuite des réformes nécessaires avait été Edmund Burke, ce politique philosophe qui a été, excepté Bacon, "le plus grand penseur qui se soit consacré à la politique anglaise." En 1780, lui qui avait toujours été ennemi des réformes, présenta son fameux bill intitulé "un plan pour assurer une plus complète indépendance du parlement et la réforme économique de l'administration." Ce bill marqua le début de sa vigoureuse et parfois violente campagne contre les abus séculaires qui infestaient le Parlement où les fonctionnaires innombrables assuraient le pouvoir au gouvernement. Burke mena sa lutte jusque dans la maison

royale, où il fit abolir des sinécures excessivement coûteuses et très nombreuses, et il réussit par là à rendre l'administration plus économique et ses rouages moins compliqués. Toujours le grand Réformateur usait de beaucoup de modération pour ceux qui avaient soufferts des maux désastreux qu'il détruisait. C'était, comme l'a dit Laurier dans un conseil à la jeunesse, être " ferme dans le but, modéré dans les moyens et généreux dans l'expression."

Au Canada, on l'a déjà fait remarquer, les partis politiques ont commencé leur carrière sous l'Union. Une fois encore, l'Angleterre nous avait refusé les droits imprescriptibles auxquels un peuple qui veut vivre ne doit pas renoncer; mais Lafontaine, avec tous les Canadiens-français qui sont libéraux, força le parlement impérial à être vraiment britannique; pendant huit ans, il ne cessa de revendiquer courageusement le rétablissement du français proscrit et avec l'appui de lord Elgin et l'aide de Gladstone, il obtint enfin justice.

Plus tard, lors des débats sur la Confédération, c'est Dorion, sir Antoine-Aimé Dorion, alors débarrassé de ses idées avancées et trop radicales de 1849, qui lutte pour

la sauvegarde de nos institutions religieuses, de nos lois et de notre langue. D'une très grande dignité et d'un esprit juridique supérieur, Dorion, avec quelques autres libéraux anglais, est un des rares hommes publics d'alors qui aient vu dans la Confédération le danger qui menaçait les minorités et la nôtre en particulier. "Le peuple de Québec, disait-il, ne changera pas ses institutions religieuses, ses lois et son langage, pour aucune considération." Sans se soucier de ses adversaires et sans se préoccuper de sa popularité il exposait ainsi catégoriquement ses craintes pour le sort du Québec et de la race française et demandait des garanties écrites.

Quant à Laurier, qui est encore trop près de nous pour que nous puissions porter un jugement exact sur les événements politiques auxquels il a été mêlé, je veux simplement rappeler que son libéralisme est devenu synonyme d'union des races et d'autonomie du Canada. Que Laurier ait travaillé toute sa vie pour le bon accord entre les divers groupes qui sont appelés à former la nation canadienne est un de ses titres de gloire. C'était une belle et noble tâche digne du Grand Canadien. Il poursuivait ainsi

l'idéal de sa vie, remplissait le vœu de ses compatriotes, secondait les vues de l'élément bien pensant des autres nationalités et donnait à son pays un essort jusque-là inconnu. Contre la vague d'impérialisme qui, à certains moments, a déferlé violemment sur nos rives, il opposa la plus ferme résistance et sa conduite aux différentes conférences impériales en témoigne hautement. S'il n'a pas toujours réussi, sa doctrine n'en reste pas moins claire et précise, et il n'est pas moins vrai que ce sont les libéraux qui dans le passé ont le mieux sauvegardé l'autonomie du Canada.

Gladstone toujours sur la brèche pour la protection de l'Irlande et des petites nationalités, Burke abolissant les privilèges et les abus de l'aristocratie et ici, Lafontaine faisant restaurer les droits du français, Dorion luttant pour notre religion, notre langue et nos lois et Laurier dépensant cinquante années de sa vie au développement de l'union des races et au progrès de l'autonomie du Canada, voilà, Messieurs, un coin de la galerie glorieusement historique où les jeunes libéraux se promènent avec fierté, voilà les figures qu'ils regardent avec orgueil. C'est là que nous puisons nos ensei-

gnements et que nous venons retremper nos principes; ce sont les traditions que nous voulons suivre: c'est la base de notre libéralisme de demain.

Voilà pourquoi nous sommes et nous nous proclamons libéraux. Toutefois, laissez-moi dire franchement que le temps et l'expérience ont assailli terriblement nos convictions. La génération qui s'éteint avait reçu ses premières notions politiques à une époque où tout paraissait brillant dans l'avenir de la Confédération. Le pacte de 1867 était fondé sur la tolérance des races et des religions; on s'était fait les plus formels serments d'amitié et l'on avait donné les meilleures garanties de bonne foi et de sincérité. En dépit de cela, chaque fois que notre race a voulu faire reconnaître ses droits acquis, elle s'est trouvée en butte à la mauvaise foi et aux préjugés, ou pour le moins, à l'indifférence et à l'apathie des hommes publics des autres provinces, sauf les rares et belles exceptions que nous n'oublions pas. Des soi-disants libéraux qui avaient toujours affiché le plus pur libéralisme dans tous les domaines de l'activité politique abandonnaient ou laissaient sommeiller leurs principes sur la question de langue,

sur la question d'école et dernièrement sur la question de conscription.

Lorsque nos oreilles se sont ouvertes aux harangues de la tribune, elles entendaient proclamer la doctrine véritable mais nos yeux voyaient le désintéressement, la défaillance et l'abandon, lorsqu'il s'agissait de nous. Un jour de bataille, après un combat loyal, ouvert et chevaleresque, lorsque, une fois de plus, la défaite eut sonné le glas et que nous nous fûmes comptés, il s'est trouvé que nous étions presque seuls autour du vieux chef qui tenait toujours vigoureusement le drapeau libéral. Depuis cette heure, le doute est entré dans notre âme et aujourd'hui ne sommes-nous pas justifiés de nourrir des soupçons, de faire des réserves et de prendre des précautions? Nous n'étions pas à la Confédération; nous arrivons au cinquantenaire. Autrefois on était confiant; désormais nous serons plus prudents et moins partisans. Ceux qui restent et ceux qui reviennent après avoir vu "la lampe allumée dans la fenêtre" sont-ils réellement imprégnés des principes qui doivent s'appliquer à tous? Il faudra y voir avant de s'engager sur le chemin de l'avenir.

Pendant la lutte formidable de la démo-

cratie contre l'autocratie et le militarisme, de la liberté contre l'esclavage, le pouvoir, dans plusieurs pays a été accaparé par une bande de capitalistes qui, au Canada, ont rappelé les jours sombres du " Family Compact ". C'est maintenant que le rôle du libéralisme va commencer avec des devoirs pressants.

A certains moments, nous étions enclins à porter un jugement fatal sur la politique et même sur la politique libérale. Et pourtant, il ne le faut plus. Convaincus du succès d'une cause qui ne meurt pas, le cœur rempli d'estime pour nos concitoyens de langue anglaise du Québec avec qui, nous aimons vivre en harmonie, obligés et reconnaissants envers ces courageux hommes publics des autres provinces, qui jettent des semences de concorde, nous souvenant de Laurier qui, de sa tombe, nous prêche la paix et l'union, nous sommes prêts à un autre recommencement; nous sommes disposés à rechercher la solution des problèmes dans le libéralisme. Tournons donc nos regards vers le libéralisme de demain dont nous venons de poser la pierre angulaire.

Le libéralisme devra être, à mon point de vue, l'union dans la liberté. Et d'abord la

liberté scolaire. Messieurs, cinquante années de Confédération nous enseignent à ne plus oublier nos intérêts de race et de religion, et la disparition du plus grand Canadien-français en qui nous n'avions pas mis une vaine confiance, remet entre nos mains ce dépôt sacré de la liberté scolaire où notre existence est renfermée. Que l'on ne me taxe pas de provincialisme, d'exclusivisme ou de chauvinisme que le libéralisme répudie. Mais d'autre part, nous devons la vérité à nos alliés politiques, nous nous la devons à nous-mêmes; il est peut-être bon de la dire à haute voix. Il y a au fond de tout jeune Canadien-français libéral, digne de cette double appellation, un patriote qui souffre toujours de la contrainte que subissent ses compatriotes dépouillés de leurs droits inviolables, et qui n'attend que l'occasion de revendiquer, sans parti pris ni aigreur mais avec fermeté, avec tenacité et opiniâtreté, nos droits scolaires proscrits, que ce soit au Manitoba, dans l'Ouest et partout ailleurs sur ce sol canadien où flotte le drapeau britannique, emblème de toutes les libertés. Laurier lui-même n'a-t-il pas déclaré que cette question n'était pas réglée? Toujours vive parce que jamais réglée, elle

est en Canada ce que la question irlandaise est en Angleterre: une injustice, un défi, une menace et une honte. A l'époque des rajustements, à la veille du jour où, nous l'espérons, le libéralisme sera défini dans un programme clair et précis, j'ai cru bon de rappeler cet état d'âme qui dirigera toute notre conduite. A cette question est intimement liée l'union des races au Canada.

Il n'y a pas d'abîme entre les deux races prépondérantes. Permettez-moi ici un souvenir personnel. Il y a quelques années, pendant deux mois de vacances passés à Toronto dans le but d'apprendre l'anglais, j'ai demeuré dans une maison de pension où l'on n'avait jamais vu un Canadien-français et un catholique. Vous ne doutez pas que la conversation a souvent roulé sur le Québec. Eh bien, je me rappelle que des hommes qui avaient de l'instruction, m'ont demandé, entr'autres choses, si le port de Montréal était plus grand que celui de Toronto. Il y a cinq ans, le havre de Toronto comprenait trois quais en bois: un pour le bateau qui voyage du côté de Montréal, un pour la ligne Toronto-Niagara et un troisième pour le trafic avec Hamilton. Ce jour-là, je me suis convaincu que le fond de cette mésentente entre

les deux provinces, c'est tout simplement la plus extraordinaire et la plus inconvenable ignorance. Comment ces gens-là peuvent-ils connaître nos aspirations, notre idée? Il y a un devoir strict pour les libéraux anglais de nous faire connaître dans toutes les provinces du Dominion et l'accomplissement de ce devoir sera ponr nous le critérium de leur libéralisme.

Restant encore dans l'ordre social, nous avons aussi à envisager l'union dans les classes sociales. Ici encore l'nnion dans la liberté éloignera le danger qui nous menace. Nul ne peut s'empêcher de remarquer combien la division des classes sociales morcelle les partis politiques et les rend difficiles à contenir. Le parti ouvrier se développe et se consolide; le parti des agriculteurs s'annonce dans l'Ouest. Le droit de se former en association professionnelle est incontestable; il offre de grands avantages, mais ponrquoi séparer nos intérêts? Est-ce qn'un groupe ne peut pas comprendre ou favoriser les aspirations d'un autre? Le libéralisme ici encore pent réunir sous son égide tous les groupes qni, en se séparant, retarderaient le développement de notre jeune pays.

Les problèmes que soulève le conflit d'intérêts des classes sociales sont très complexes et, pour les étudier, il faut entrer sur le domaine économique. Charles Antoine enseigne que la liberté économique est " un régime dans lequel chaque citoyen exerce les diverses fonctions économiques sans aucune entrave de la part de l'Etat ou des particuliers. Cette liberté se divise elle-même en deux autres principales: la liberté des échanges et la liberté du travail." Il n'entre pas dans le corps de cette causerie, Messieurs, de développer ces deux idées ou d'analyser les différents systèmes qui les contiennent. Laissant de côté la théorie pour envisager la réalité, nous constatons deux faits patents. Le Gouvernement tory ou unioniste qui depuis huit ans règne sur le Canada, est devenu le refuge des manufacturiers protectionnistes et des capitalistes monopolisateurs. C'est ce que signalait, l'autre jour, le " Globe " de Toronto, lorsqu'il disait: " l'unionisme de l'avenir sera essentiellement le parti du haut tarif et des gros intérêts financiers, formé dans les traditions conservatrices." Si le torysme est aux capitalistes, le libéralisme sera par nécessité aux ouvriers. Il l'a toujours été, du

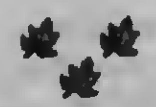
reste. Cobden, en Angleterre, combattait les célèbres Corn laws qui ne favorisaient que les classent aristocratiques et faisait connaître le libre-échange en vue du bien-être du peuple. Le libéralisme doit aux ouvriers une protection professionnelle et je crois que cela ne peut être obtenu que par des associations à base nationale et par le libre-échange mitigé, ou réciprocité, une des formes de la liberté commerciale. Leroy-Beaulieu, dans son traité d'économie politique, définit le libre-échange " un frein très énergique aux ambitions excessives de producteurs coalisés." On s'aperçoit que le contrôle des ouvriers échappe à ceux qui devaient les conseiller et passe à des étrangers qui souvent les mènent aveuglément. Et pourquoi ? Parce que nous n'avons pas toujours porté attention à leurs protestations et que peut-être nous ne connaissons pas assez les conditions du travail.

Et par-dessus tout, il faut la liberté constitutionnelle. Le libéralisme a la voie toute tracée; il symbolise l'autonomie du Canada. Pendant la guerre qui vient de finir, que de fois les bruits d'annexion auxquels ont fait écho des journaux américains, n'ont-ils pas agacé nos oreilles? Je n'ai pas à dire les

avantages ou les désavantages de l'annexion; nous n'y avons jamais songé. Aujourd'hui nous sommes contents d'être restés dans le même état ethnique. Notre attachement à l'Angleterre, dont nous admirons les institutions merveilleuses s'exprime par notre loyalisme sincère; d'ailleurs, le fait d'avoir deux fois gardé le Canada à la Couronne le prouve suffisamment. Cependant nous voulons la plénitude des droits que nous confère notre constitution. Il y a des signes avant-coureurs d'une nouvelle crise d'impérialisme. Si les dangers de la guerre effroyable qui s'est terminée heureusement ont pu justifier l'abandon temporaire de nos privilèges, la paix nous commande d'en reprendre le libre exercice. Nous désirons rester unis à l'Angleterre mais toujours nous voulons l'union dans la liberté; nous voulons un Canada autonome.

Messieurs, j'ai rappelé que la politique est une science et si je n'ai réussi qu'à faire comprendre qu'il faut l'étudier avant d'en faire j'aurai rendu service à la Jeunesse libérale. La Jeunesse libérale, disait naguère M. Athanase David, et il est bon de le répéter souvent, doit être une école non pas de politiciens mais de penseurs. En politique

comme dans tous les domaines de la vie active, il faut que nous soyons supérieurs si nous devons un jour contribuer au développement du pays. Un mot, je conclus. Sceptiques quant nous revoyons le parti à certains jours, confiants quand nous repassons la doctrine, nous avons foi dans le libéralisme de Gladstone, de Burke, de Lafontaine, de Dorion et de Laurier parce qu'il peut assurer le progrès et le bien-être de la patrie canadienne.





A PROPOS DES LETTRES ET DES ARTS

Par Victor Pager, avocat.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Il n'est pas nécessaire d'avoir été longtemps un lecteur même peu attentif de nos journaux et de nos revues pour savoir que l'une des questions les plus souvent débattues devant notre public est celle du progrès ou du mouvement littéraire et artistique chez les Canadiens-français. D'aucuns ne voulant prendre pour base de leur jugement que les résultats acquis soutiennent que les Canadiens-français sont un peuple sans art et sans littérature; d'autres tenant un meilleur compte des efforts méritoires et des réelles dispositions de nos écrivains et de nos artistes, jugent avec moins de sévérité, même avec un brin de complaisance notre

situation actuelle. Entre ces opinions extrêmes, l'accord ne semble pas près de s'établir, et ce sont des discussions sans cesse renaissantes sur ce brûlant sujet.

L'an dernier, l'intéressante revue "Le Nigog" maintenant défunte, avait ouvert ses colonnes à l'appréciation de l'art musical chez les nôtres. Dans ce domaine restreint, de même que lorsqu'on traite des beaux-arts généralement et de la littérature, les avis furent nombreux, divers et parfois contraires; des polémiques acerbes s'ensuivirent, et l'accord ne parut exister entre les tenants des diverses opinions que sur ce point commun, à savoir qu'il reste un immense travail à accomplir chez nous dans le domaine de la musique. Si l'on tient compte de ce fait que l'art musical est l'art le plus répandu chez nous et aussi le plus encouragé, il est bien permis d'étendre à l'ensemble du mouvement artistique aussi bien qu'au mouvement littéraire la portée de ce commun accord pour conclure que là encore, nous sommes inférieurs à nous-mêmes, inférieurs aux vertus du sang français qui coule dans nos veines.

Cette conclusion d'ordre général et qui peut rallier les opinions diverses portant sur

des objets plus précis, je veux en faire le point de départ de cette causerie où je tenterai de dégager et de faire voir pourquoi chez nous, les lettres et les arts ne vivent pas d'une vie plus intense et pourquoi notre production littéraire et artistique n'est pas plus abondante et plus riche. La variété, l'abondance et la richesse de toute production correspondant nécessairement au nombre et à la valeur des ouvriers et aussi aux facilités qui leur sont offertes pour l'exécution de leur travail, il y a donc lieu de se demander quels sont les obstacles qui s'opposent en notre pays d'abord au recrutement et à la formation d'une élite d'écrivains et d'artistes, ensuite à la production des travaux de l'esprit. Ces obstacles divers, mis en travers de notre progrès, et que je veux ainsi classer, ne sont pas tellement distincts qu'ils s'excluent les uns les autres; ils sont au contraire, liés et interdépendants et le seul souci de mettre un peu de clarté dans leur exposition m'autorise à les diviser arbitrairement.

Examinons donc en premier lieu ce qui s'oppose chez nous au recrutement et à la formation d'écrivains et d'artistes, et pour-

quoi une telle carrière n'attire pas un plus grand nombre de Canadiens-français.

Je ne prétends pas, certes, que ce soit là une carrière ouverte à tout venant; ce n'est pas par un simple effort de volonté et sans aptitude spéciale qu'on s'institue écrivain. peintre, musicien ou sculpteur. Il faut d'abord être doué, il faut posséder l'étincelle divine. Mais il est bien certain que nombre de talents précieux restent sous le boisseau et s'ignorent eux-mêmes pour n'avoir pas été placés dans les circonstances et le milieu qui en auraient assuré l'éclosion. La cause en est au manque d'atmosphère propice.

Est-il nécessaire de rappeler le nombre très restreint des manifestations intellectuelles qui nous sont offertes ainsi que la pauvreté de notre culture générale. Ces jours derniers, M. Ægidius Fauteux, le conservateur de la bibliothèque St-Sulpice, en parlait avec beaucoup de justesse et sans maquiller la vérité. Les bibliothèques sérieuses ouvertes au public sont fréquentées par un très petit nombre de gens et encore les statistiques tenues par les autorités indiquent-elles que la presque totalité des volumes demandés représentent des œuvres d'une valeur plutôt moyenne. Les œuvres hautement littéraires sont pieusement lais-

sées sur les rayons, leur valeur les défendant contre une fréquentation quotidienne. Dans un autre domaine, qu'il suffise de mentionner qu'en l'an de grâce mil neuf cent dix-neuf, dans la métropole du Canada, la quatrième ville française au monde, nous n'avons pas un seul théâtre français digne du nom. Bien au contraire, lorsque voulant nous reposer des labeurs et des fatigues du jour, nous cherchons en dehors du foyer, dans les lieux dits d'amusements, des distractions agréables, celles qui s'offrent le plus spontanément à nous, ne tendent qu'à nous éloigner du raffinement de la pensée, du souple jeu de l'esprit ou des délicates nuances de sentiment. C'est le mauvais goût, le clinquant, le battage burlesque qui nous assiègent avec un tel débordement que le geste libérateur est à souhaiter qui nous sauverait de cette barbarie.

Voilà qui alimente mal les hautes régions du cœur et de l'esprit. Il est cependant d'autres influences plus subtiles mais encore très puissantes qui jouent dans le recrutement d'une élite artistique un rôle considérable. C'est ce que j'oserai appeler le milieu physique dans lequel nous nous mouvons.

Nous habitons un magnifique pays, une

nature aux aspects variés, tantôt grandioses et sublimes, tantôt charmants et doux et nous nous plaisons à la chanter avec un légitime orgueil, mais il nous faut bien admettre, qu'il manqne sous notre ciel, dans notre air, un spiritualisme discipliné qui éveillant l'intelligence l'affinerait et la dirigerait. De notre sol ne se dégage pas une pensée vivante qui naîtrait d'une union intime et plusieurs fois séculaire de la natnre et des hommes de notre race. Le théâtre de notre activité quotidienne ne nous met pas en présence des hantes pensées, des aimables élégances, des donces harmonies et des fiertés qui se gravent dans le marbre, le bronze on la pierre des monuments, se fixent sur la toile, on se perpétuent dans la belle ordonnance des choses par l'art des sculptenrs, des peintres et des architectes. Même avec beaucoup de bonne volonté, nous n'apercevons pas autour de nous la manifestation d'un goût impeccable qui se laisse deviner par mille riens charmants que l'on ressent mieux qn'on ne les décrit.

C'est tont cela et beauconp plus qni fait nne atmosphère, nne ambiance féconde qni presse l'esprit et le cœur et les tourne pnissamment vers la beauté, lenr fait désirer

une plus entière plénitude de sensations artistiques et d'accords parfaits. Je ne saurais mieux vous le faire comprendre qu'en vous relisant une page de Pierre Nozière, qui me plait entre toutes. Ecoutons donc comment Anatole France y chante son cher Paris.

" Si j'ai jamais goûté l'éclatante douceur
" d'être né dans la ville des pensées géné-
" reuses, c'est en me promenant sur ces
" quais où du Palais Bourbon à Notre-Dame
" on entend les pierres conter une des plus
" belles aventures humaines, l'histoire de la
" France ancienne et de la France moderne.
" On y voit le Louvre ciselé comme un joyau,
" le Pont-Neuf qui porta sur son robuste
" dos, autrefois terriblement bossu, trois
" siècles et plus de Parisiens musant aux
" bateleurs en revenant de leur travail,
" criant " Vive le Roi " au passage des ca-
" rosses dorés, poussant des canons en ac-
" clamant la liberté aux jours révolution-
" naires, ou s'engageant, en volontaires, à
" servir sans souliers, sous le drapeau tri-
" colore, la patrie en danger. Toute l'âme
" de la France a passé sur ces arches véné-
" rables, où des mascarons, les uns souriants,

" les autres grimaçants, semblent exprimer " les misères et les gloires, les terreurs et les " espérances, les haines et les amours dont " ils ont été témoins durant des siècles... " C'est là qu'on sent mieux qu'ailleurs, les " travaux des générations, le progrès des " âges, la continuité d'un peuple, la sainteté " du travail accompli par les aïeux à qui " nous devons la liberté et les studieux loi- " sirs."

Hélas! nos aïeux à nous sont venus tard sur la terre canadienne et elle n'a pas été remuée ni pétrie assez longtemps pour qu'on y trouve sans efforts les studieux loisirs. C'est le premier obstacle, la première difficulté qui se présente au développement des lettres et des arts. Une seconde difficulté plus concrète et plus perceptible consiste dans le manque d'écoles d'enseignement supérieur.

Le poète latin a dit: "*Nascuntur poetae fiunt oratores*" et il avait raison même si l'on veut par extension accorder ce nom de poète à tous ceux qui créent en littérature, musique, peinture ou sculpture. Il n'en reste pas moins que pour les poètes ainsi entendus comme pour les orateurs, il y a une

technique à acquérir, une connaissance du métier à posséder, auxquelles l'inspiration et le génie même ne suppléent pas. C'est Rimsky-Korsakof, un des grands maîtres de la musique russe qui en faisait l'aveu. Après ses quelques premières œuvres, a-t-il dit, son inspiration laissée à elle-même, ne lui permettait plus de se renouveler et seule la technique de son art dont il entreprit ardument l'étude le mit en possession de toutes ses ressources. Le cas de Rimsky-Korsakof est pareillement celui des autres artistes, à plus forte raison des artistes plus humbles. La fréquentation des grands maîtres, l'enseignement et la direction qu'ils donnent, leurs méthodes éprouvées par une longue expérience et consacrées par le succès, tout cela constitue pour des jeunes intelligences avides de perfection, stimulées à l'effort par les réalisations heureuses dont l'exemple est sous leurs yeux, tout cela constitue le meilleur entraînement et la plus excellente discipline.

Avons-nous pourtant dans notre pays ces grandes écoles destinées à la formation d'écrivains et d'artistes? Avons-nous des écoles supérieures? Force nous est bien de répondre dans la négative.

Nous devons apprécier à leur juste valeur, et elle est considérable, des institutions telles que notre Ecole des Hantes Etudes Commerciales, mais la lacune qn'elles ont comblée n'est pas celle qne nous déplorons ici. Je veux parler de notre manqne d'écoles correspondant à ce qni s'appelle en France l'Ecole Normale Snpérieure, la Sorbonne, l'Institut Catholiqne de Paris on encore le Conservatoire National de Mnsique dont nous avions le rare bonheur d'entendre à Montréal, l'hiver dernier l'incomparable orchestre.

Cette absence regrettable a été particulièrement mise en lnmière à la dernière session de notre législatnre provinciale, lors dn débat sonlevé par l'honorable Sévérin Letonrnean. On a nettement aperçu le mal et ponr y parer on suggérait qne la province fit les frais nécessaires au stage dans les universités enropéennes d'un certain nombre de jeunes Canadiens pendant quelques années. Notre ami, monsienr Amédée Monet demanda même la création à Paris d'un collège Cana... n à l'exempla de celui que maintiennent à ... me pour l'étude de la théologie les messieurs de St-Sulpice. Ces projets — souhaitons qu'ils passent bientôt dans l'o...

dre des réalités concrètes — correspondaient à une idée bien chère à Monsieur Antonio Perrault, secrétaire de la Faculté de Droit de l'Université de Montréal, idée qu'il a souvent développée et qui lui a valu des approbations enthousiastes.

L'idée a d'ailleurs déjà été soumise à l'expérience et pour ne citer qu'un exemple, celui de Monsieur Montpetit, elle a donné les résultats que nous savons.

Ne serait-il pas stupide de s'opposer à cette initiative sous l'absurde prétexte murmuré parfois sous le manteau que nous pouvons nous suffire à nous-mêmes. Une telle prétention sérieusement énoncée donnerait droit de conclure contre nous à une suffisance qui s'épellerait mieux de la sottise.

Qu'on se tourne donc vers la France, ce foyer de l'esprit humain, qui devrait, semble-t-il, n'avoir à emprunter à l'étranger aucun moyen de culture. La France a fondé et maintient à Rome et à Madrid des Académies spécialement destinées à faciliter à ses jeunes artistes l'étude des Beaux-Arts. Voici même qu'au sortir de la longue et glorieuse guerre dans laquelle sa part a été si brillante mais si lourde, voici qu'elle propose maintenant de fonder à Londres une

villa Reynolds pour faciliter aux artistes l'étude directe des œuvres de Phidias et de Raphaël ou encore des marbres d'Elgin. Je veux bien admettre, qu'il ne serait pas possible en notre pays d'accorder à nos jeunes nationaux, des facilités aussi grandes, mais il est bien permis de conclure sans malveillance qu'elles nous manquent totalement.

Jusqu'à présent nous avons eu ici, malgré une foison de magnifiques talents et d'aptitudes remarquables quelques rares réussites, écrivains et artistes de valeur parvenus à la maîtrise de leur métier. Quelles ont été les causes de leur succès exceptionnel ? Sans doute, joints à des dons innés, de longs et persévérants efforts; mais presque toujours on retrouve chez eux l'influence d'une méthode et d'un enseignement reçus ailleurs. De toute manière, nos quelques compatriotes ainsi mis en état de donner au mouvement intellectuel et artistique un magnifique élan, n'ont pu réussir à nous donner des œuvres égales à leur valeur et à leur culture. Pourquoi? Nous sommes amenés par là, aux obstacles opposés à la production intellectuelle.

La grande raison et même l'unique raison de ces difficultés réside dans ce fait bien

souvent constaté et déploré qu'en règle générale, nos écrivains et nos artistes n'ont pas une aisance de fortune qui leur permette l'indépendance matérielle. Possédant des ressources financières très limitées, et le plus souvent même, à peu près inexistantes, comment pourraient-ils consacrer à la longue élaboration des travaux de l'esprit, l'emploi de leur journée quand les appellent les soucis de la subsistance quotidienne et toutes les impérieuses exigences de la lutte pour la vie.

Si en face des difficultés qui s'accumulent ainsi devant lui l'écrivain ou l'artiste persiste quand même à poursuivre sa plus chère ambition, il lui faudra alors se résigner à n'être pas un professionnel de son art mais à embrasser une autre carrière et à ne consacrer à ses travaux que des minutes volées à sa besogne quotidienne. Une seule condition permettrait qu'il en fût autrement. Ce serait le cas où il pourrait vivre des revenus de sa production intellectuelle. Il est malheureusement constaté que chez nous les lettres et les arts n'assurent pas la vie matérielle. Si depuis quelques années le public semble s'intéresser davantage aux œuvres canadiennes, il garde quand même un fonds

d'indifférence mortelle à leur égard. C'est ce qui faisait dire à M. Fernand Rinfret, très au fait de la situation, cette pénible vérité

« L'auteur canadien est par la force des « circonstances dans l'impossibilité radicale « de vivre du produit de sa plume. Il est « ainsi nécessairement un simple amateur, « consacrant ses loisirs à la littérature mais « dépensant le plus long, sinon le meilleur « de son temps à une autre occupation « (droit, journalisme, fonctionnarisme) qui « lui permette de vivre ». L'apathie du public est elle-même due à des causes similaires. La tyrannique domination que la vie matérielle exerce sur nos familles, la nécessité où elles se trouvent de pourvoir par un rude et pénible labeur à leurs besoins vitaux constituent un des premiers facteurs de ce désintéressement regrettable.

En un mot pour reprendre brièvement les différentes difficultés que je viens d'exposer : manque d'atmosphère propice, manque d'écoles, insuffisance des ressources financières des artistes, apathie du public conditionnée par une pauvreté relative ; on constate à un examen plus attentif que ces causes diverses et immédiates s'unissent et se confondent

dans une cause p[illegible]éraire qui se trouve être une cause économique. C'est à cette première conclusion que j'arrive, guidé vers elle par M. Edouard Montpetit qui écrivait : "La question nationale est une question économique."

Je cite encore à ce sujet l'opinion éclairée de M. Rinfret, telle qu'il le confiait à la Revue Trimestrielle Canadienne, dans son article sur la psychologie de notre mouvement littéraire. "Il est une loi économique, " y disait-il, qui a sa répercussion non seu- " lement sur la littérature, mais sur les arts " en général. N'oublions pas en effet que " l'épanouissement des arts ou de la littéra- " ture, comme tout autre résultat social, " obéit à une loi progressive dont nous pou- " vons peut-être accélérer le mouvement, " mais qu'il nous est impossible d'éviter " complètement."

"Où que nous regardions, dans l'histoire " des nations, nous voyons que les peuples " artistes ont été d'abord des peuples ri- " ches."

"L'art est né, au sein des peuples, de la " richesse ; voilà ce que nous ont appris les " siècles."

"Or, ajoutait M. Rinfret, nous ne som-
"mes pas riches, ni en ressources actuelles
"ni en population."

La question se trouve donc ramenée à celle-ci: Pourquoi ne sommes-nous pas riches? Nous sommes les permiers habitants de ce pays dont on vante tous les jours et avec raison les ressources naturelles; notre peuple dont la progression numérique depuis 150 ans a été purement prodigieuse n'aurait-il pas dû logiquement se créer ici, une situation supérieure à celle de toute autre race? En posant le problème sous cet unique aspect, il faudrait évidemment arriver à pareille conclusion qui se trouve être à l'opposé de la réalité. Encore une fois, pourquoi en est-il ainsi? Pour expliquer ce cruel et apparent illogisme, diverses raisons ont été apportées. Celles que l'on a le plus souvent offertes sont certainement les suivantes: l'administration tracassière imposée à notre colonie, les luttes incessantes que notre peuple eut à supporter pour la protection et la défense de sa vie d'abord, ensuite des droits et des libertés qui ne lui étaient pas moins chers; enfin l'absence chez notre peuple d'une instruction généralement

répandue. Pour ne pas allonger outre mesure cette causerie je passerai outre aux deux premières raisons que je viens d'énumérer. Je me contenterai d'examiner brièvement la dernière explication offerte, à savoir le défaut d'instruction. On a tenu responsable de notre situation économique et financière inférieure le manque d'instruction de nos compatriotes surtout dans le passé. Ce serait principalement parce que nos cultivateurs et nos ouvriers ou un bon nombre d'entr'eux n'auraient su ni lire ni écrire que tout notre peuple en général serait resté au bas de l'échelle dans ce domaine. Loin de moi, la pensée de nier l'influence considérable exercée sur le progrès économique par une instruction populaire largement répandue mais je ne crois pas que ce soit là une explication suffisante de notre infériorité incontestable — je ne parle pas ici des aptitudes mais seulement de la situation acquise. En effet nous sommes dans un cercle vicieux. Si l'instruction est une condition du progrès économique et partant de la richesse, la richesse ou du moins une certaine aisance est aussi nécessaire à la diffusion de l'instruction. L'histoire de notre peuple d'ailleurs l'atteste en

toutes lettres: la pauvreté de nos compatriotes a été le principal obstacle à l'expansion de l'enseignement et à la fondation d'écoles pnbliques, la seule école qn'ait fréquentée longtemps notre race é ait le presbytère de la paroisse où le curé était en même temps l'instituteur. Une autre remarqne avant de terminer l'examen de cette explication: si utiles que soient les armes que l'instruction met entre les mains de ceux qni la possèdent pour la concurrence économique, elles consistent principalement et je dirais même presqne uniquement dans des moyens d'utilisation d'un capital existant déjà, et ne constituent pas par elle-même ce capital qui précisément nous fait défaut. Pour ponsser plns loin une explication encore insuffisante, on pourrait dire que la plus grande difficulté qni s'oppose présentement à la constitution d'nn capital puissant et fort se trouve dans ce fait, que raisonnablement riches dans une branche de la vie économique, l'agriculture par exemple, cette situation favorable ne s'étend pas au cycle entier de la production économique. Ainsi le haut commerce, la haute finance ne sont pas entre nos mains. Nous ne sommes pas non plus les maîtres des principales indus-

tries de notre province telles que la métallurgie, la construction maritime ou les pulperies; de même encore c'est en d'autres mains que les nôtres que repose la direction supérieure des utilités publiques, des services de transport par chemin de fer ou par eau. Cette explication est satisfaisante, je crois, pour le présent, mais elle ne dit pas pourquoi, au début, ce ne sont pas nos compatriotes qui se sont emparés de ces moyens plutôt que leurs maîtres actuels.

La cause lointaine, la raison profonde de cette situation inférieure et par conséquent les désavantages qu'elle amène se trouve dans notre passé; elle remonte aux heures les plus sombres de notre histoire, aux jours attristés de 1760 qu'un sujet loyal pourtant à une nouvelle allégeance ne peut évoquer sans une émotion bien légitime et naturelle à un cœur bien né. Je le dis sans récrimination vaine et sans rancune contre nos vainqueurs d'alors devenus devant la loi nos concitoyens égaux, je le dis parce que c'est ma conviction froidement basée sur les faits : la conquête du Canada en 1760 ou si l'on veut la cession en 1763 a été et est encore la raison profonde d'un état de choses qui nous a tenus dans la dépendance non seule-

ment politique mais encore et par là même économique et financière d'une nationalité étrangère à la nôtre et est ainsi responsable indirectement des obstacles que nous rencontrons aujourd'hui au progrès des lettres et des arts en notre pays. Je ne veux pas dire — et je veux être bien compris sur ce point — que le maintien de la souveraineté de la France sur notre pays aurait été l'alternative la plus souhaitable et la plus désirable de toutes. Je ne sais pas et personne ne peut dire avec certitude ce qu'aurait été le cours de notre histoire comme colonie française. Tout ce qu'on peut dire ou raconter là-dessus est simple conjecture. Mais je crois qu'il est juste d'affirmer que la conquête de notre pays nous a enlevé certaines conditions de progrès et ajouté des entraves nouvelles. En effet, le passage de la domination française à la domination anglaise en 1760 a amené la cessation à peu près complète et qui dura pendant près d'un siècle, de tout rapport régulier entre la France et le Canada, et a rétabli des relations jusqu'alors inexistantes entre la Grande-Bretagne et notre pays. Ce changement d'orientation politique a eu de multiples effets.

Par suite de la défaite, le Canada Français se voit privé de la plus grande partie de son élite qui repasse en France emportant avec elle la part la plus importante des capitaux français immigrés dans la Nouvelle-France. Par son départ, il perd en outre ses chefs naturels dont la préparation intellectuelle aurait grandement facilité l'exploitation méthodique et raisonnée des ressources si diverses du pays. Seule reste donc en Canada, une population à peu près entièrement composée de laboureurs et d'ouvriers, race vaillante et fière mais appauvrie par la guerre qui vient de se terminer par la défaite de leurs armes. Leur situation n'est guère enviable. Dans la mauvaise fortune qui les accable, leur première préoccupation est de se ressaisir, de panser leurs blessures et de connaître la situation nouvelle qui leur est faite. Ce n'est pas à ce moment qu'on peut attendre de notre peuple la claire vision de son avenir et la solution immédiate des difficultés dont plus tard il apercevra nettement la cause.

Pendant ce temps-là, toutefois, des étrangers attirés au pays par les richesses naturelles qu'ils étaient sûrs d'y trouver, s'y implantaient à l'ombre du drapeau qui flot-

tait maintenant sur nos murs. Ils apportaient avec eux des capitaux puissants, nécessaires à la mise en valeur de nos ressources jusqu'alors improductives, et peu à peu, à la faveur de ces conditions ils s'emparaient de tous les postes importants. Un autre avantage favorisait particulièrement les nouveaux venus : c'était leur communauté de langue et de mœurs avec les maîtres du pays, une connaissance intime des marchés nouveaux ouverts au Canada, alors que n'existaient plus pour nous, nos débouchés habituels. C'est ce qui faisait dire à M. de Loynes, ancien consul général de France au Canada: "Ne faut-il pas tenir "compte de l'infériorité grave où les Canadiens-français se trouvaient par suite de "leur isolement? Ils n'avaient que leur travail et leur savoir faire, tandis que les "colons anglais disposaient des énormes capitaux de l'Angleterre."

Par position, il était donc inévitable que nous fussions distancés dès le début et c'est bien ce qui arriva. Comme pour accentuer encore cette inégalité de position, se produisit quelques années après la conquête, un événement historique d'une importance considérable dans notre histoire, je veux

parler de l'établissement au Canada des United Empire Loyalists. Qu'il soit permis d'attribuer à la conquête leur établissement en notre pays, le nom sous lequel ils sont connus en est la meilleure preuve. C'est pour rester fidèles à la Couronne Britannique dont ils retrouvaient chez nous une partie de l'Empire, qu'ils s'en vinrent habiter ici après la déclaration de l'Indépendance américaine.

Le nombre de ces Loyalists qui passèrent ainsi en Canada est considérable. On fixa à trente-cinq mille le nombre de ceux-là seuls qui s'implantèrent dans les Provinces Maritimes. Un accroissement de population aussi fort et aussi subit ne pouvait manquer de modifier profondément la situation. Je me borne à citer là-dessus le jugement porté sur la question par un historien anglo-canadien, M. W. Stewart Wallace dans les Chronicles of Canada. Voici comment il s'exprime: "On the Canadian body politic the "impress of the Loyalist migration is so "deep that it would be difficult to over-"estimate it. It is no exageration to say "that the United Empire Loyalists changed "the course of the current of the Canadian "history. The effect of this immigration

" was to create two new English speaking
" provinces and to strenghten the English
" element in two other provinces, Lower
" Canada and Nova Scotia so that ultimate-
" ly the French populations in Canada was
" outnumbered by the English population
" surrounding it."

A partir de ce moment l'avance décisive prise sur nous par nos concitoyens anglais sur le terrain économique ne peut plus être rattrapée. Les développements divers qu'apportent les années et les circonstances assurent l'emprise de plus en plus forte du capital anglais sur notre pays.

Ainsi donc la conquête politique avait précédé et amené la conquête économique, et c'est le poids du passé qui pèse encore sur notre présent, c'est lui qui commande encore les problèmes difficiles avec lesquels nous nous trouvons aux prises.

Il n'y a pas lieu toutefois de désespérer: il vient pour tout le monde un jour où le passé n'est plus qu'un souvenir aimable ou douloureux et ce jour il est possible d'en hâter l'apparition. C'est l'honneur de l'esprit humain d'exercer sur le cours des choses une influence heureuse dans le sens de sa volonté s'il a su vouloir après avoir su comprendre. Or chez nous, Canadiens-fran-

çais, le mal et le remède ont été aperçus trop nettement par nos esprits supérieurs et nos chefs, l'élan donné si à propos au mouvement économique, le nouveau mot d'ordre: "Acquérons la richesse" correspondent si profondément à nos intérêts les plus vitaux que notre succès final ne peut plus faire de doute. Certes, le redressement de notre destinée ne se fera pas sans difficultés nombreuses, sans lenteurs pénibles, sans sacrifices parfois douloureux, mais au bout de nos efforts la récompense est certaine. Si nous étions tentés jamais de succomber à la tâche, rappelons ces mots d'un écrivain français, mots de confiance et d'espoir par lesquels je termine cette causerie:

"Je comprends qu'un être isolé, n'ayant qu'un cerveau et qu'un cœur qui s'épuisent avec une misérable vitesse, se décourage, et tôt ou tard, désespère du lendemain. Mais une race, une nation sont des substances sensiblement immortelles ! Elles disposent d'une réserve inépuisable de pensées, de cœurs et de corps. Une espérance collective ne peut donc être domptée. Chaque touffe tranchée reverdit plus forte et plus belle. Tout désespoir en politique est une sottise absolue!"

ASSISTAIENT A CES DIFFERENTES CONFERENCES

Messieurs:

Adam, Gustave
Ahern, John J.
Aitken, John
Allard, Albert
Allard, Antonio
Angers, Auguste

Beaupré, A. L., N.P.
Beaupré, Maurice
Beaulac, Eugène
Beaulieu
Beaudry, Léonce
Beauregard, Lucien
Bertrand, Ernest
Bérard, Chas.
Bertrand, C. A.
Beauchamp, E.
Bruchési, Emile
Bourgoin, H. W.
Budyk, Harry
Bernfeld, Max.
Biron, F. X.
Brodeur, Paul
Bourdon, Bernard
Budyk, Jos.
Brais, Philippe
Bellefeuille, Henri de
Bourbonnais, P. E.
Bourgeois, A.
Blain, Aidéric
Bélanger, L. P.
Bissonnette, I.
Bouvier, Ubald
Boisseau, C. Louis
Bourassa, Robert

Messieurs:

Barscieau, Jean
Brodeur, Régnier

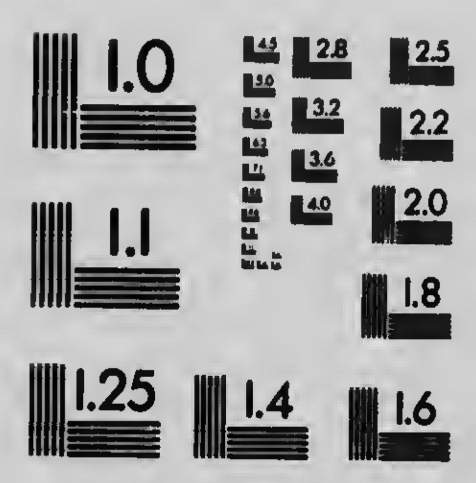
Cormier, Calixte
Cormier, J. V.
Cloutier, Armand
Coffin, G. F.
Cartier, Dr J. O.
Chouinard, Alex.
Courchesne, D.
Cromp
Courchesne, Edmond
Courchesne, Robert
Coviensky, Lionel
Caron
Chauvin, Antoine
Chauvin, Edouard
Chauvin, Jean
Crevier, Louis
Cardinal, Jos.
Cardinal, O.
Charbonneau, P.
Clermont, A. A.

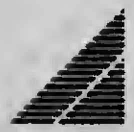
Delaney, A.
Delisle, Gaston
Demers, Maurice
Descarries, Adélard
Descarries, Auguste
Descarries, Dr Noël
De Grandpré
Dionne, L. M.
Doucet, Ed.
Davenport, G.
Dutilly, Arthème



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





Messieurs:

Dupuis, Rosaire
Dion, John
Desrosiers, Armand
Dansereau, Hector
De Cotret, Jean René
Demers, Hector

Fontaine, H. Adélard
Fugère, R. A.
Fortier, Jacob Y.
Favreau, Lucien
Forget, Maurice
Forgues, Edmond

Goudreault, Maurice
Geoffrion, Henri
Garceau, Honoré
Gravel, Emile, N.P.
Gauthier, René
Garber, Michael
Gibeault, Gaston
Gour, Alex.
Guy
Gratton
Gouin, Léon M.
Gariépy, Louis H.
Godin, Eugène, N.P.
Gagnon, P. A.
Gervais, Lucien
Gadbois, Emile
Gagnon, Wm.
Gaudet, Roger
Gagnier, Hervé
Godin, J. L.

Holdstock, Chas.
Houle, Armand
Hélie, Salomon
Hêtu, Gilbert

Messieurs:

Joron, U., N.P.
Jasmin, Ernest
Joyal, Jules

Larivière, Robert
Létourneau, Paul E.
Legrand, Omer
Lalonde, Maurice A.
Legault, Emile
Legault, Alfred
Lamarre, R. A.
Lorrain, Paul J.
Laframboise, E. Henri
Lessard, Geo. E.
Lamarre, Sinaï
Lacasse, Jean L.
Larose, Oscar
Langevin, Hector
Lafontaine, Aymé
Lalonde, Paul
Lajoie, Alex. J.
Laberge
Larue
Lefebvre, Emile
Laframboise, Jules
Labelle, Paul
Lalonde, Oscar
Lachapelle, Narcisse
Lafleur, Nap.
Letellier de St-Just, Eustache
Livinson, S. Jacob
Lemerise, Louis
Langlois, C. F.
Lemay, Jos.
Labelle, Alfred
Lenoir, Georges

Messieurs:

Munn, W. C.
Martineau, Jean
Marchand, Félix
Marin, Gustave
Morin, Henri
Mercier, Paul
Mercier, Maximilien
Massicotte, Emile
Mathieu, Auguste
Mulhstock, A. W.
Mercier, Louis, E.E.D.
Mackay, Hector
Monette, Amédée
Morency, A.
Marcotte, Emile
Michaud, J. A.
Meunier, O.
Marchessault, L. A., N.P.
Malo, Aymé
Merizzi, J. J., N.P.
Morin, Maurice
Marin, Dr Albéric

Normandin, Ant.
Nantel, Maréchal
Normandin, Arm.

Ostiguy, Jos.
Ouellette, Paul

Phaneuf, J. Emery
Plante, Léonce
Plamondon, G. E.
Poirier, Roméo
Potvin, Eugène
Panneton, Jacques
Pager, Victor

Messieurs:

Perron, Jacques
Plante, Anatole
Perrier, Hector
Pelletier, Dom.
Parent, Honoré
Provencher, Lucien
Plante, W.
Pinard, J. H.
Piché, Paul Emile
Parenteau, J. A.
Phaneuf, J. A.
Provost, Euclide
Pigeon, Aug.
Pager, Antonio
Prévost, Louis de G.

Roch, Hervé
Robert, Louis
Racicot, G.
Rinfret, Fernand
Richard, Auguste
Roy, P. L.
Renaud, J. R.

Sullivan, John A.
Simard, J. E.
Savoie, F. N.
St-Jacques
St-Pierre, J. Arthur

Théberge, René
Tétrault, Arthur P.
Thouin, J. Amédée
Terroux, E. E.

Vautrin, Irénée
Venne, Ludger

Et plusieurs autres dont nous n'avons pu retracer les noms.

Les différents conseils qui ont régi l'Association depuis sa fondation à janvier 1920, se composaient comme suit

---

1911

COMITE PROVISOIRE D'ORGANISATION

Président,	Victor Béique,
Secrétaire,	Paul Mercier,

1911 (23 novembre)

Président,	Victor Béique,
1er Vice-Président,	Léonce Plante,
2ème Vice-Président,	Louis McDuff,
Secrétaire,	Oscar Laberge,
Trésorier,	Arthur Lefebvre,

Conseillers :

Commerce:	*Finances:*
E. B. Brunelle,	Alfred Legault,
W. R. Lamontagne,	Oscar Lachance,
Ouvriers:	*Droit:*
Wilbrod Blanchette,	Antonio Décarie,
Edouard Gariépy,	Paul Mercier,

Médecine:

Roméo Turgeon, Camille Gaudet,

1912 (12 novembre)

Président,	Léonce Plante, E.E.D.
1er Vice-Président,	J. A. Poirier,
2ème Vice-Président,	Ls. McDuff,
Secrétaire,	Jean J. Penverne,
Trésorier,	Alfred Legault,

Conseillers :

Raoul Larose,
H. McDuff,
J. E. St-Denis.
W. Blanchette,
Chs. Quéry fils,
R. Lecompte,

1913 (novembre)

Président,	Amédée Monet,
1er Vice-Président,	Ia. McDuff,
2ème Vice-Président,	Oscar Laberge,
Secrétaire,	W. Lacroix,
Trésorier,	Alfred Legault,

1915-1916 (6 mai)

Président,	I. Vautrin,
1er Vice-Présiden	Aymé Lafontaine,
2ème Vice-Prési	Robert Larivière,
Secrétaire Archiviste,	Roméo Poirier,
Secrétaire Correspondant,	Albert Allard,
Trésorier,	Roland de Grandpré,
Commissaire Ordonnateur,	Emile Massicotte,
Aviseur Légal,	Amédée Monet,

Conseillers :

Philippe Brais,
Léon Lajoie,
Chs. Quéry,
Oscar Laberge,
Z. Tardif,

1917 (25 avril)

Président,	I. Vautrin,
1er Vice-Président,	R. Larivière,
2ème Vice-Président,	Emile Massicotte,
Secrétaire Archiviste,	M. Goudreault,
Secrétaire Correspondant,	Anatole Plante,
Trésorier,	Philippe Brais,
Commissaire Ordonnateur,	Albert Allard,
Aviseur Légal,	Amédée Monet,

1918 (octobre)

Président,	Ernest Bertrand,
1er Vice-Président,	Emile Massicotte,
2ème Vice-Président,	Maurice Goudreault,
Secrétaire Archiviste,	J. Emery Phaneuf,
Secrétaire Correspondant,	Edmond Courchesne,
Commissaire Ordonnateur,	Albert Allard,
Trésorier,	Philippe Brais,
Aviseur Légal,	Amédée Monette,

Conseillers :

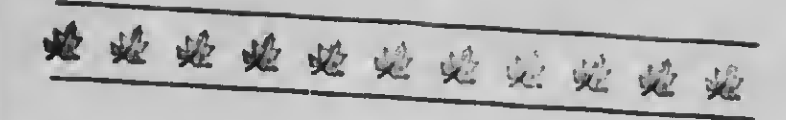
Emile Marcotte,	H. de Bellefeuille,
Omer Legrand,	C. Cormier,
Alex. Gour,	H. Perrier,
Bernard Bourdon,	A. Chouinard,
A. Dutilly,	

1919 (octobre)

Président,	Emile Massicotte,
1er Vice-Président,	Ph. Brais,
2ème Vice-Président,	Arth. Dutilly,
Secrétaire Archiviste,	J. Emery Phaneuf,
Secrétaire Correspondant,	C. Cormier,
Trésorier,	Jean Martineau,
Commissaire Ordonnateur,	Paul Létourneau,
Aviseur Légal,	Ernest Bertrand,

Conseillers :

Bernard Bourdon,	Roméo Poirier,
Nap. Lafleur,	Geo. E. Plamondon.



INDEX







